

Assemblée primaire municipale du 17 juin 2025

L'assemblée primaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le 17 juin 2025 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 18.02.2025
2. Comptes 2024 de la Municipalité
 - 2.1. Présentation des comptes 2024
 - 2.2. Rapport de l'organe de révision
 - 2.3. Approbation des comptes 2024 de la Municipalité
3. Information concernant le projet des Télés-Vichères-Liddes SA (TVL) sur le renouvellement du télésiège et son financement
4. Divers

Message de bienvenue

La Présidente ouvre l'assemblée primaire qui fait suite à l'assemblée bourgeoisiale. Elle précise qu'uniquement les citoyens résidants sur la commune de Liddes ont le droit de s'exprimer et voter au cours de l'assemblée.

Aucun point n'est ajouté dans les divers et la Présidente propose de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée primaire du 18.02.2025

La lecture du procès-verbal de l'assemblée du 18 février 2025, publié sur le site internet et à disposition au bureau communal, n'est pas demandée et celui-ci est approuvé avec une abstention.

2. Comptes 2024 de la Municipalité

2.1. Présentation des comptes 2024

En introduction, la présidente explique que les comptes sont très bons, pour les trois raisons principales suivantes :

1. L'année dernière a été une année avec beaucoup de précipitations, ce qui a signifié plus de turbinage et plus de rentrées financières, puisque la commune est partenaire dans des ouvrages hydroélectriques, et cela même sans les revenus FGB qui seront comptabilisés en 2025 pour un montant d'environ CHF 2 Mio.

Assemblée primaire municipale du 17 juin 2025

2. Les revenus fiscaux sont supérieurs à ce qui a été budgété.
3. La vente du réseau électrique à DransGrid SA en 2024 a généré un bénéfice qui impacte les comptes de manière positive.

La Présidente passe ensuite la parole à M. Antoine Tornay pour une présentation détaillée des comptes.

A la suite de la présentation, la Présidente remercie M. Tornay et passe la parole à l'assemblée.

La question suivante est posée :

- M. Régis Frossard demande si la commune participe toujours aux charges de la correction du Rhône.

La Présidente répond qu'effectivement toutes les communes participent encore à cette charge qui représente pour la commune de Liddes un montant de CHF 2'983.00.

2.2. Rapport de l'organe de révision

M. Antoine Tornay présente le rapport et en donne une lecture partielle.

2.3. Approbation des comptes 2024 de la Municipalité

La Présidente propose de passer au vote et, au vote à main levée, l'assemblée approuve les comptes 2024 à l'unanimité.

La Présidente remercie l'assemblée de la confiance témoignée.

3. Information concernant le projet des Télés-Vichères-Liddes (TVL) sur le renouvellement du télésiège et son financement

La Présidente précise que la séance de ce soir est une séance d'information destinée à présenter aux citoyens la proposition de financement soumise à la commune de Liddes par les TVL. Une Assemblée primaire extraordinaire se tiendra le 28 août 2025, au cours de laquelle l'assemblée devra se prononcer sur le soutien financier de la commune de Liddes au projet de renouvellement du télésiège.

Assemblée primaire municipale du 17 juin 2025

La Présidente donne le contexte et un bref historique entre la commune et la société TVL :

La commune ne détient actuellement aucune de participation au capital-actions de la société, dont les actions sont détenues par des privés. Toutefois, un représentant du Conseil communal siège au conseil d'administration de la société afin de maintenir le lien avec la société qui possède une infrastructure importante pour la commune de Liddes.

Concernant le soutien financier de la commune à la société TVL, la commune a cautionné des crédits LIM en 1998 et en 2011 permettant ainsi à la société d'emprunter et d'investir. Elle verse également une contribution annuelle de CHF 69'000.00 destinée à l'amortissement de ces crédits LIM. En 2023, la société a sollicité un soutien exceptionnel de CHF 200'000.00 afin de couvrir des frais importants. Cette aide a été reconduite en 2025 et est intégrée dans le budget 2025. Par ailleurs, la commune a également cautionné un prêt bancaire en 2013, renouvelé en 2019 et a octroyé en 2017 un prêt de CHF 500'000.00 pour l'achat de la dernière dameuse.

La Présidente souligne également un point important concernant les liens entre la commune de Liddes à la société TVL au niveau du personnel communal et des synergies existantes.

L'échéance en 2029 de la concession du télésiège et son renouvellement a conduit la société à s'interroger sur son avenir et à définir sa vision stratégique pour les prochaines années. De cette réflexion est né le projet « Avenir TVL SA ». Pour financer ce projet, la société a sollicité la commune afin d'obtenir un soutien.

La Présidente passe ensuite la parole à M. Stève Lattion et M. Patrice Michaud, respectivement Président et administrateur de la société TVL SA afin qu'ils présentent en détail le projet « Avenir TVL SA » et son plan de financement (voir document en annexe).

A la suite de la présentation, la Présidente remercie les intervenants.

Elle récapitule ensuite la demande formelle des TVL parvenue à la commune en avril 2025 :

- Maintien de la contribution annuelle de CHF 200'000.00
- Abandon de la créance de CHF 500'000.00
- Entrée au capital-actions de la commune à hauteur de CHF 500'000.00
- Contribution à investissement de CHF 1 million.

La Présidente indique que ce projet a été présenté au Conseil communal, qui a analysé la demande et examiné si la commune de Liddes disposait des moyens nécessaires pour le financer. A l'automne dernier, une planification financière communale à 10 ans a été lancée intégrant l'ensemble des investissements prévus durant cette période. Ce travail, très détaillé, visait à évaluer précisément la situation financière, notamment en ce qui concerne la marge d'autofinancement. Cette planification a démontré que si les citoyens décident de soutenir ce projet, les autres investissements ne seraient pas mis en péril. Le document détaillé ne peut pas encore être mis à disposition, mais il sera présenté lors de l'assemblée primaire pour le budget du mois de décembre.

Par ailleurs, un autre élément qui est ressorti de l'analyse concerne le soutien déjà accordé aux acteurs du tourisme estival, en particulier la cabane de la Tsissette et la cabane de Mille. Cette dernière a bénéficié d'un soutien communal de CHF 1,5 Mio correspondant à environ 70 % du coût du projet, tandis que la cabane de la Tsissette a reçu une aide de CHF 750'000.00, soit environ 60 % du financement.

Assemblée primaire municipale du 17 juin 2025

En cas de refus du soutien demandé, TVL SA tenterait de maintenir, si possible, son activité jusqu'à fin 2029 puis ferait probablement faillite. Dans ce scénario, la commune devrait certainement contribuer de manière importante aux coûts de démantèlement, d'abandon de dette et de remboursement de prêts et d'emprunts bancaire.

A la suite cette analyse, le Conseil communal a émis un préavis favorable concernant le soutien financier au projet, également pour les raisons suivantes :

- La société TVL représente le pôle touristique hivernal le plus important pour la commune
- Elle est également un acteur du développement économique de la région, tant en termes d'emplois que d'infrastructures, telles que les restaurants et commerces de la commune
- La pérennité de la société représente en outre un atout pour les entreprises locales actives dans la construction, notamment pour les travaux de rénovation de biens liés aux résidences secondaires.

La discussion est ensuite ouverte avec les participants pour les questions.

4. Divers

Dans les divers, les questions suivantes sont posées :

- M. Régis Frossard demande combien rapporte le turbinage des eaux potables de Chandonne.

M. Antoine Tornay répond que cela rapporte CHF 25'500.00 pour l'année 2024.

- Mme Françoise Darbellay demande quelle est l'incidence de l'arrêt du turbinage de l'usine de Palazuit ?

La Présidente répond qu'effectivement l'usine de Palasuit est en arrêt depuis le 10 août 2024. Pour l'instant des analyses techniques sont en cours et la date de redémarrage n'est pas encore connue. Il est évident que cet arrêt aura des incidences sur les comptes communaux puisque la commune touche 2,5 cts par kWh produit. Cependant, les redevances hydrauliques seront quand même dues même si l'eau n'est pas turbinée.

Cette perte sera compensée pour l'année 2025 par le versement, suite à l'homologation de la convention FGB, des kWh produits qui ont été bloqués pendant 4 ans.

Assemblée primaire municipale du 17 juin 2025

Aucune autre question n'est soulevée et la Présidente remercie les participants et les invite à partager le verre de l'amitié.

Liddes, le 17 juin 2025

Pour la Commune

La Présidente

La Secrétaire

Tiziana Lattion

Astrid Michelod Bonvoisin

PROJET AVENIR TVL

Présentation Assemblée Primaire
de Liddes du 17.06.2025



Organisation

Conseil d'administration des TVL SA se compose de membres bénévoles qui se répartissent les diverses commissions (présidence, exploitation, marketing, sécurité, restauration, construction,...): gestion stratégique et opérationnelle

Composition actuelle: Stève Lattion, Dany Tornay, Tiziana Lattion, Florian Crittin, Damien Brodt, Patrice Michaud, Julien Tornay, Elodie Darbellay et Christophe Fusay

Exploitation: le chef d'exploitation (responsable opérationnel) rejointées (meilleures, restauration) est accompagné par 23 employés (13 aux remontées mécaniques et 10 pour la restauration au bar des neiges et au restaurant). Ce chiffre correspond à 7 FTE sur la saison (gestion courante et opérationnelle)

Un comité de pilotage (CPL) pour le projet « AVENIR TVL SA » composé de 6 commissions (technique, construction, environnement, juridique, voisinage, finance) et d'un secrétariat: force de proposition

Composition: Dany Tornay, Florian Crittin, Tiziana Lattion, Cindy Rosset, David Marquis, Stève Lattion, Karyne Gross et Christophe Fusay

Historique

- 1974 : Construction du premier télésiège au lieu-dit le Chapelet
Construction du téléski de Bavon
Construction du restaurant et des dortoirs
Initiateur du projet : M. Edmond Joris, entrepreneur d'Orsières
- 1996 : Révision totale du télésiège
- 1997 : Démontage du téléski de Bavon
Construction téléski La Chaux + téléski La Vuardette
Création de la SA et reprise de la société à l'Hoirie Joris
- 2003 : Construction du Bar des Neiges
Installation du Baby-lift
- 2004 : Révision importante du télésiège
- 2009 : Renouvellement de la concession du télésiège
- 2019 : Agrandissement du Bar des Neiges





Le souhait des TVL SA est de proposer un projet **ATTRAYANT ET RAISONNABLE** en phase avec la nature, respectant les propriétaires fonciers et les exploitants de l'alpage, conforme à une logique financière prudente.

Ce projet devra également répondre aux besoins et attentes de la clientèle attirée.



Vision globale

Nouveau téléski

Enneigement mécanique

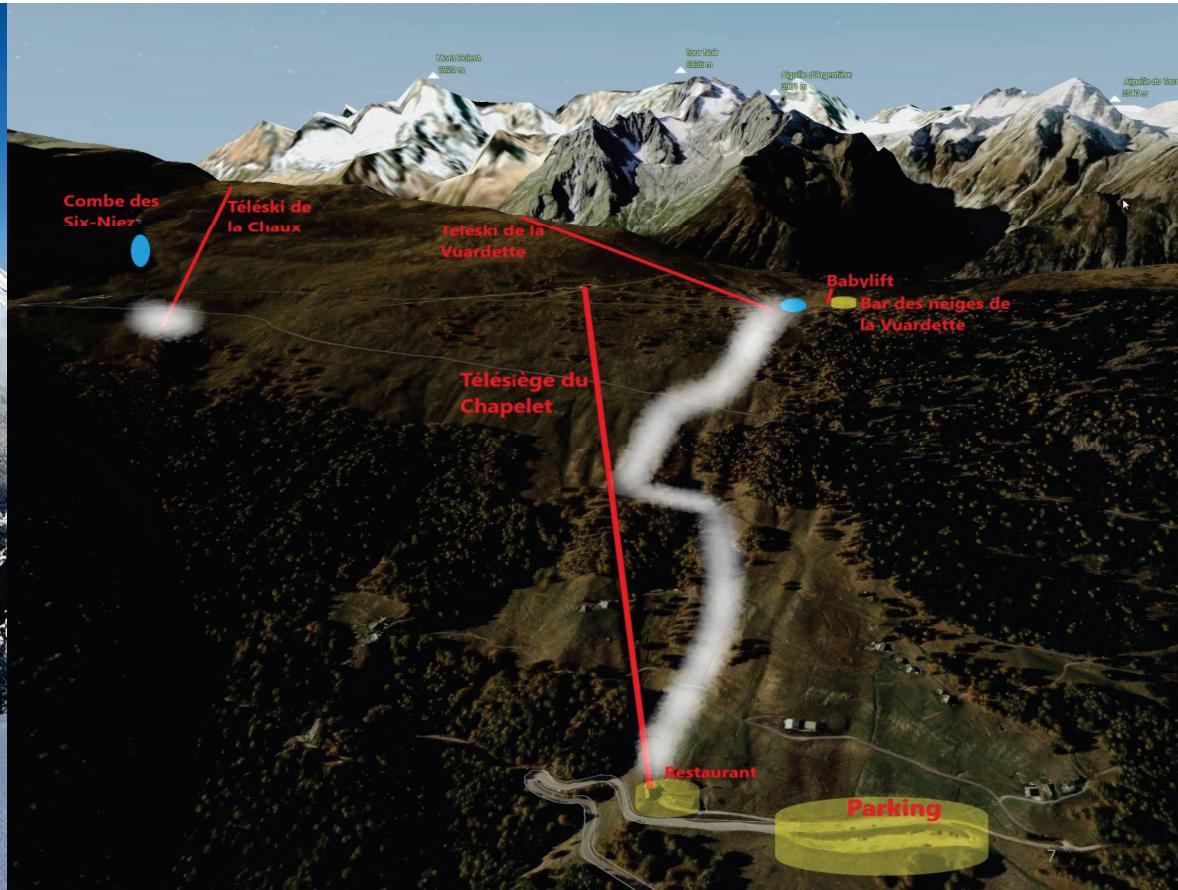
Bassins de rétention d'eau

Amenagement camping

Parking

Garage de meuses

Tourisme multi-saisons



Le lac de Frience et son espace récréatif à Gryon





Faisabilité technique: OK

- Retenues collinaires: suffisamment d'eau de fonte? Emplacement des bassins?
- Enneigement mécanique: emplacements?
- Téléski: tracé? Emplacement départ et arrivée? Type de téléski?
- Parking: agrandissement?

Restaurant et domaines divers aménagements et maintien d'une partie de l'existant

Couvert à dameuses

Tourisme multi-saisons: chemins aménagés? Emplacement bassins? Autres activités envisageables? Utilisation des neiges utilisables hors période estivale?



Faisabilité légale:

- Demande de renseignements auprès du Canton (9 services consultés) :

- Forêt, nature, paysage
- Dangers naturels, géologie, cours d'eau
- Agriculture
- Mobilité, route, transport des voyageurs
- Economie, tourisme, innovation
- Chasse, pêche, faune
- Développement territoriale
- Environnement
- Administration et législation

pas de recours possible

Plusieurs points d'attention et recommandations



Faisabilité financière

- **Investissement**

- Enveloppe budgétée entre 12-14 millions pour l'ensemble des travaux
- 1 million pour recapitaliser la société

Ce projet passera par une augmentation du capital-actions, une forte participation des principaux partenaires (Commune de Liddes, Destination Pays du Lac de Béry et Canton) ainsi que d'autres investisseurs potentiels.

- **Fonctionnement**

- Véabilisation du projet, prévisions et hypothèses financières plausibles laissant augurer un projet viable
- La réussite du projet passera par une augmentation des recettes et une maîtrise stricte de charges



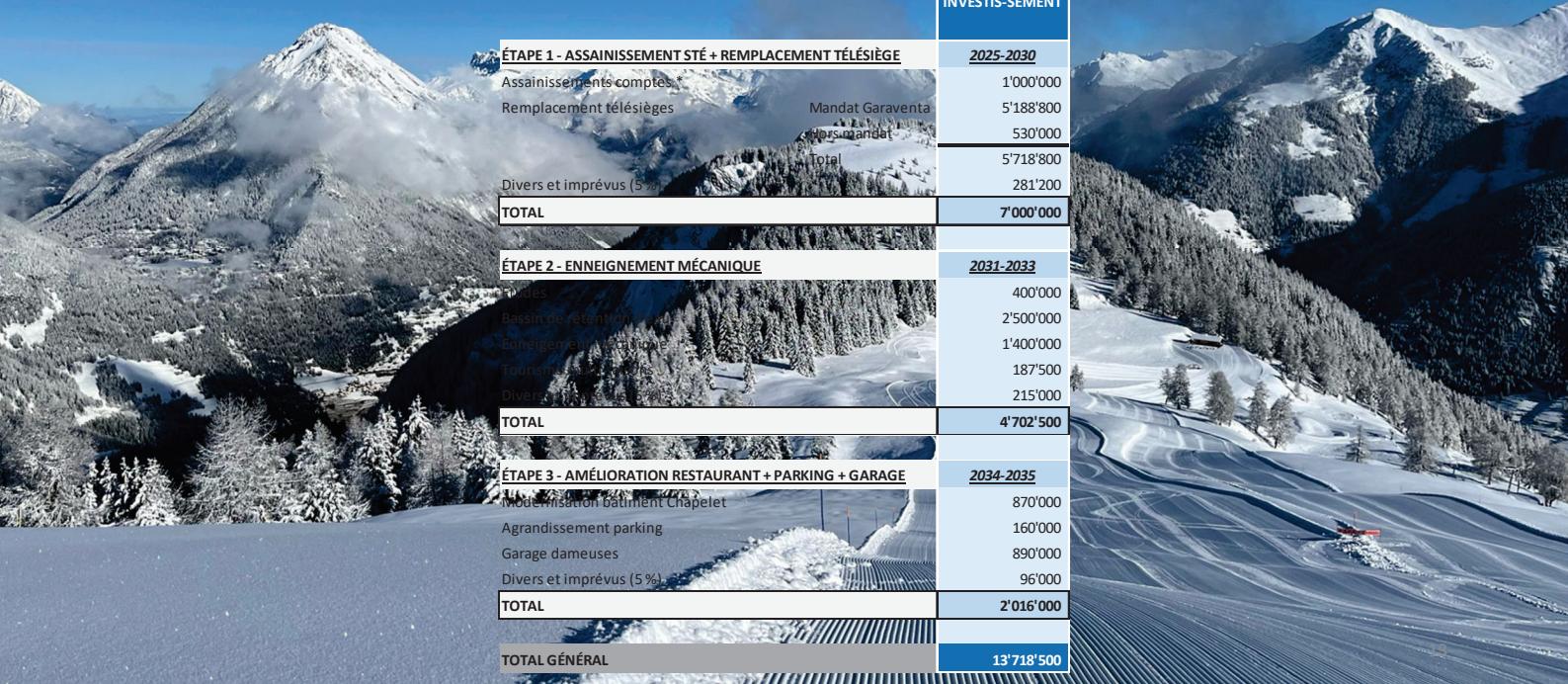
Le projet AVENIR TVL dans son intégralité est « **une feuille de route** »

La réalisation du projet est scindée en **3 étapes indépendantes et distinctes**:

- la 1^{ère} étape : assainissement et changement de télésiège 2025 et 2030
- la 2^{ème} étape : enneigement mécanique et aménagement de 2031 à 2033
- la 3^{ème} étape : amélioration restaurant, garage à dameuse et parking de 2033 à 2035

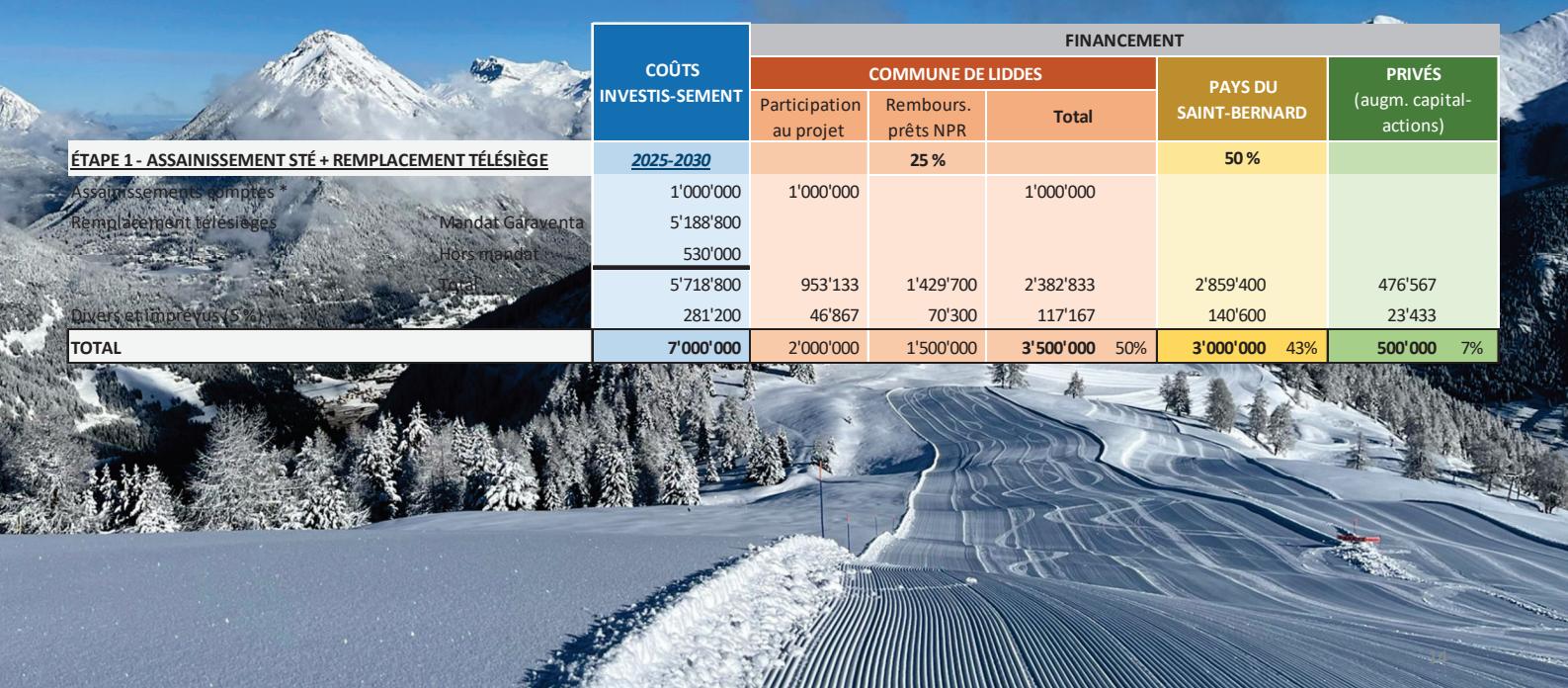
Master plan

	COÛTS INVESTIS-SEMENT
ÉTAPE 1 - ASSAINISSEMENT STÉ + REMPLACEMENT TÉLÉSIÈGE	
Assainissements comptes,*	1'000'000
Remplacement télésièges	5'188'800
Mandat Garaventa	530'000
Total	5'718'800
Divers et imprévus (5 %)	281'200
TOTAL	7'000'000
ÉTAPE 2 - ENNEIGNEMENT MÉCANIQUE	
Travaux	400'000
Bassin de retenue	2'500'000
Enneigement mécanique	1'400'000
Tourisme et culture	187'500
Divers et imprévus (5 %)	215'000
TOTAL	4'702'500
ÉTAPE 3 - AMÉLIORATION RESTAURANT + PARKING + GARAGE	
Modernisation bâtiment Chapelet	870'000
Agrandissement parking	160'000
Garage dameuses	890'000
Divers et imprévus (5 %)	96'000
TOTAL	2'016'000
TOTAL GÉNÉRAL	13'718'500



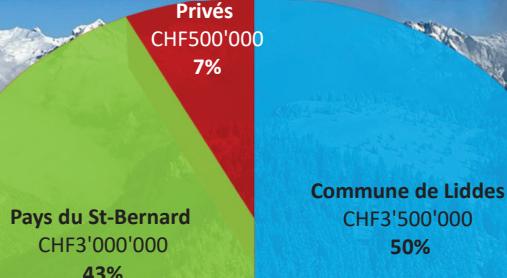
Première étape

ÉTAPE 1 - ASSAINISSEMENT STÉ + REMPLACEMENT TÉLÉSIÈGE	COÛTS INVESTIS-SEMENT	FINANCEMENT			
		COMMUNE DE LIDDES			PAYS DU SAINT-BERNARD
		Participation au projet	Rembours. prêts NPR	Total	
Assainissements comptes *	2025-2030	1'000'000	1'000'000	1'000'000	50 %
Réplacement télésièges	Mandat Garaventa	5'188'800			
	Hors mandat	530'000			
	Total	5'718'800	953'133	1'429'700	2'382'833
Divers et imprévus (5 %)		281'200	46'867	70'300	117'167
TOTAL		7'000'000	2'000'000	1'500'000	3'500'000 50%
					3'000'000 43%
					500'000 7%





Apports à fonds perdus des partenaires



Investissement total : CHF 7'000'000

Pour quelles raisons investir?



Économie

- Véritable rôle social, un lieu de rencontre, une activité parascolaire forte
- Garder les populations à la montagne, maintenir des emplois
- Facteur clé dans la décision de séjourner dans un endroit
- Effet de levier majeur pour l'ensemble des prestataires touristiques (les clients effectuent plus de 90% de leurs dépenses auprès d'autres prestataires)

Héritage

- Générations précédentes se sont battues pour nous donner ce patrimoine, valorisation du patrimoine
- La communauté a envie d'un domaine skiable et qui est en état pas toujours avec sens

Orientation

- La montagne ne doit pas évoquer que le ski mais se orienter
- Anticiper l'avenir du modèle ou tout comme au plus vite
- Transition bien indispensable/ mise au vert au jour de la destination

Autres raisons

- «Société pour leur donner un service public»
• C'est une tâche pour la commune d'autrefois mais également d'être propriétaire de remontées mécaniques mais contribue à son développement
- Le domaine est entièrement situé sur leur territoire communal
- Soutien de la seule société dont dépendent toutes les autres. Il ne s'agit pas de favoriser une remontée par rapport à une autre, mais d'aider tous les métiers qui en découlent
- Une société qui s'inscrit dans la vision touristique de la commune et de la région



Contribution Commune de Liddes



Proposition de soutien pour la **première étape**

- **Abandon de la créance** de la Commune envers TVL de CHF 500'000.- en 2026
- **Entrée dans le capital-actions** pour CHF 500'000.- en 2026 (32 %)
- **Contribution à l'investissement à fonds perdu**
 - CHF 250'000 en 2026
 - CHF 750'000 en 2027
- **Augmentation de la contribution annuelle** de CHF 70'000.- à CHF 200'000.-



Contribution Commune de Liddes



En termes de **cash** pour la commune

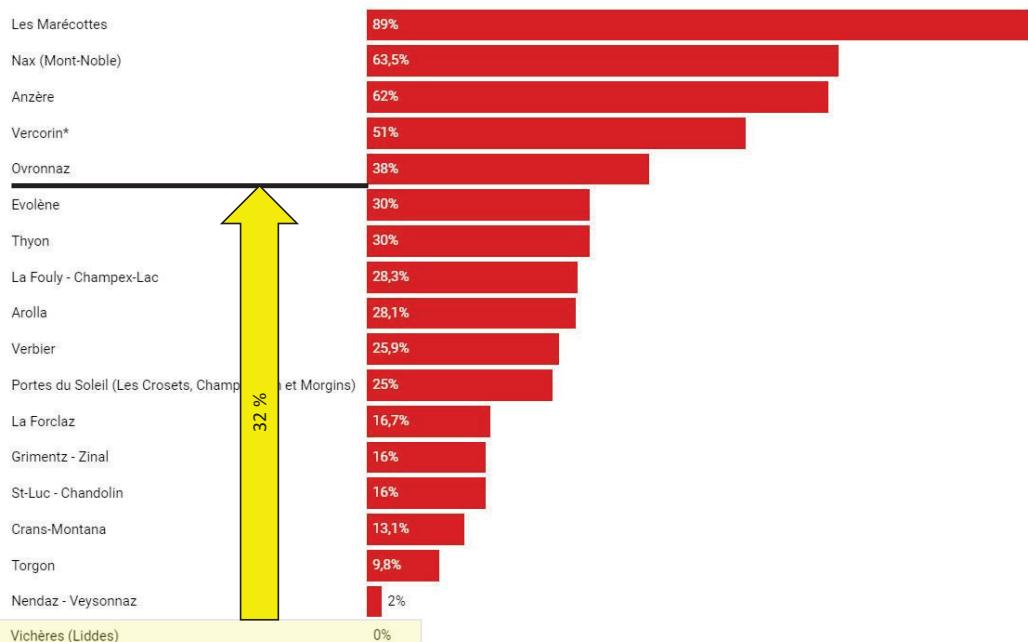
- **2026 : CHF 950'000.-**
(kCHF 500 capital-actions + kCHF 250 contribution investissement + kCHF 200 contribution annuelle)
(non compris abandon créance de kCHF 500 => cash)
- **2027 : CHF 950'000.-**
(kCHF 750 contribution investissement + kCHF 200 contribution annuelle)
- **2028 : CHF 200'000.-** (contribution annuelle)
- **2029 : CHF 200'000.-** (contribution annuelle)
- **2030 et + : CHF 200'000.-** (contribution annuelle)

Capital-actions Commune de Liddes ?



La part des remontées mécaniques valaisannes en mains publiques

Capital-actions des sociétés de remontées mécaniques appartenant à des collectivités publiques en %



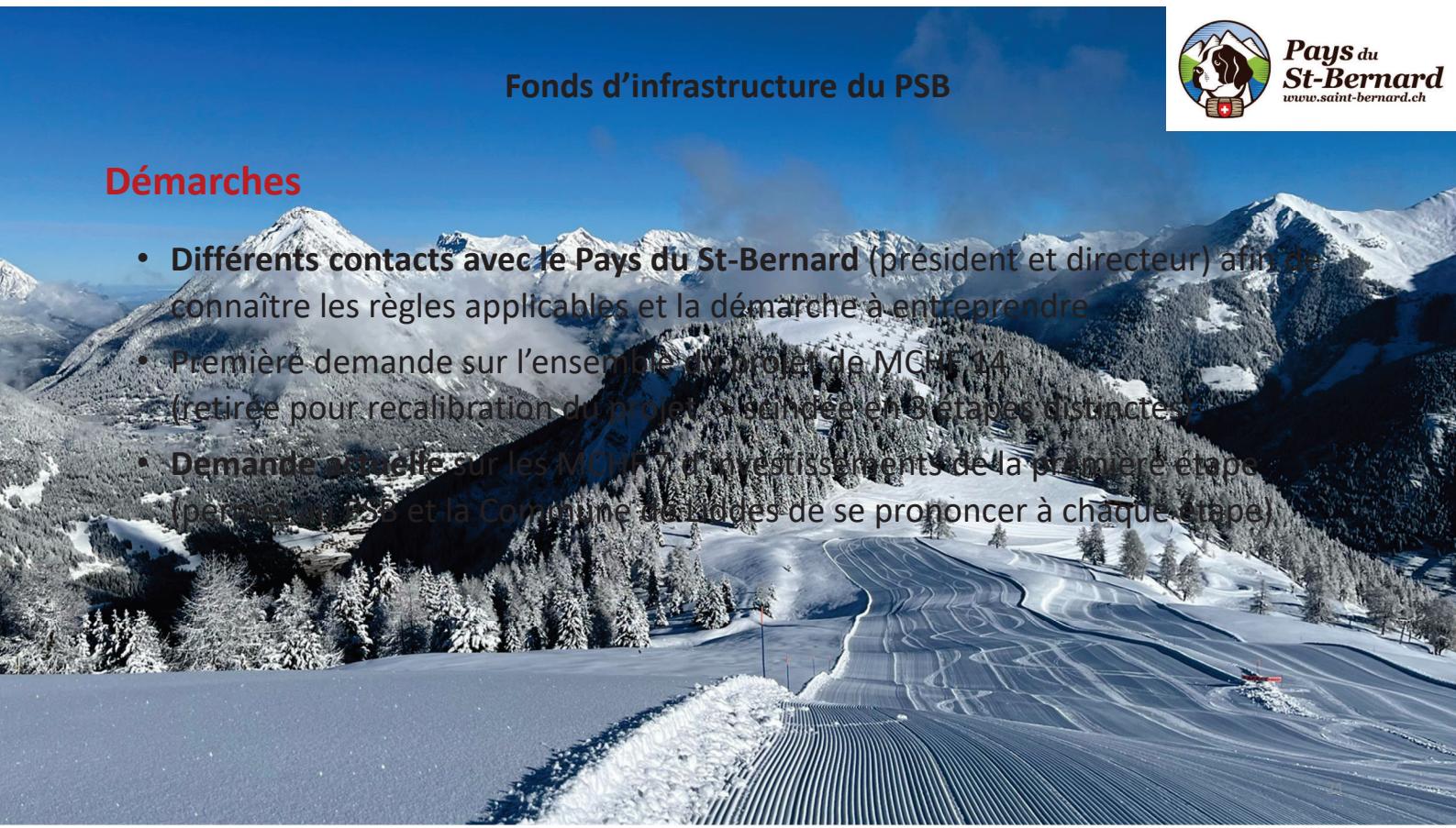
Contribution annuelle et contribution à l'investissement

Contributions annuelles

- Orsières pour les TélélaFouly-ChampexLac SA : CHF 270'000.-/an
- Evolène pour Espace Dent Blanche : CHF 250'000.-/an
- Bourg-St-Pierre pour Super St-Bernard : CHF 350'000.- à CHF 500'000.-/an (de 2000 à 2010)
- Difficilement comparable entre les communes (part de la Commune dans le capital-actions-garantie donnée par le commune sur l'éventuel déficit, mise à disposition du personnel communal, ...)

Proposition de maintien de la nouvelle contribution communale annuelle à CHF 200'000.- ce qui correspond à environ 20% du chiffre d'affaires des TML SA.

En cas de soutien par la Commune de Liddes de la première étape du projet à hauteur de 2 millions, la destination Pays du St-Bernard pourrait apporter une contribution à fonds perdu de 3 millions (moitié de la valeur des investissements)



Fonds d'infrastructure du PSB



**Pays du
St-Bernard**
www.saint-bernard.ch

Démarches

- Différents contacts avec le Pays du St-Bernard (président et directeur) afin de connaître les règles applicables et la démarche à entreprendre
- Première demande sur l'ensemble du projet de MCH 14 (retirée pour recalibration du projet et renouvelée en 3 étapes distinctes)
- Demande actuelle sur les MCH 14 (investissements de la première étape (permis) et la Commune de Liddes de se prononcer à chaque étape)



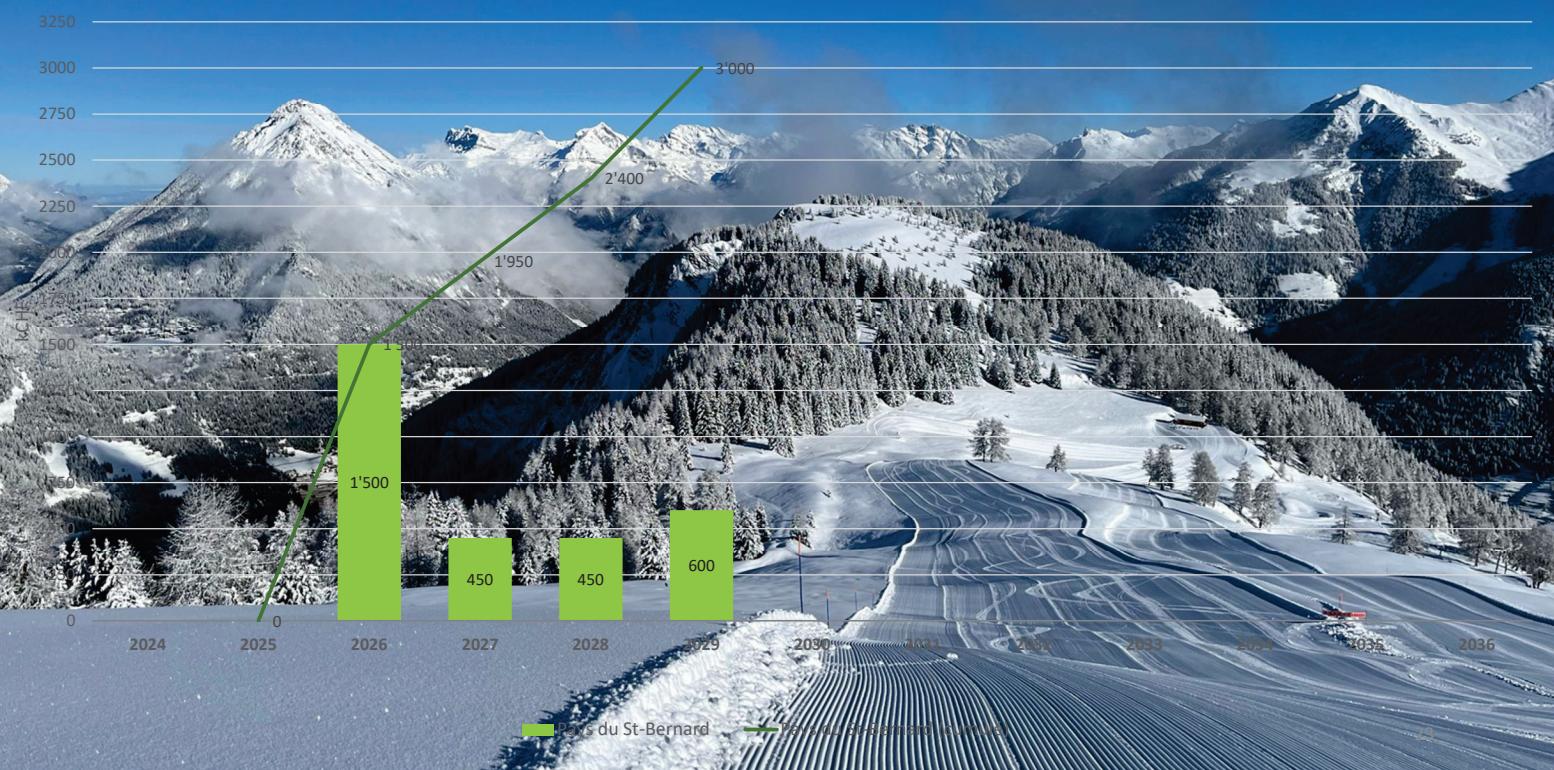
Fonds d'infrastructure du PSB



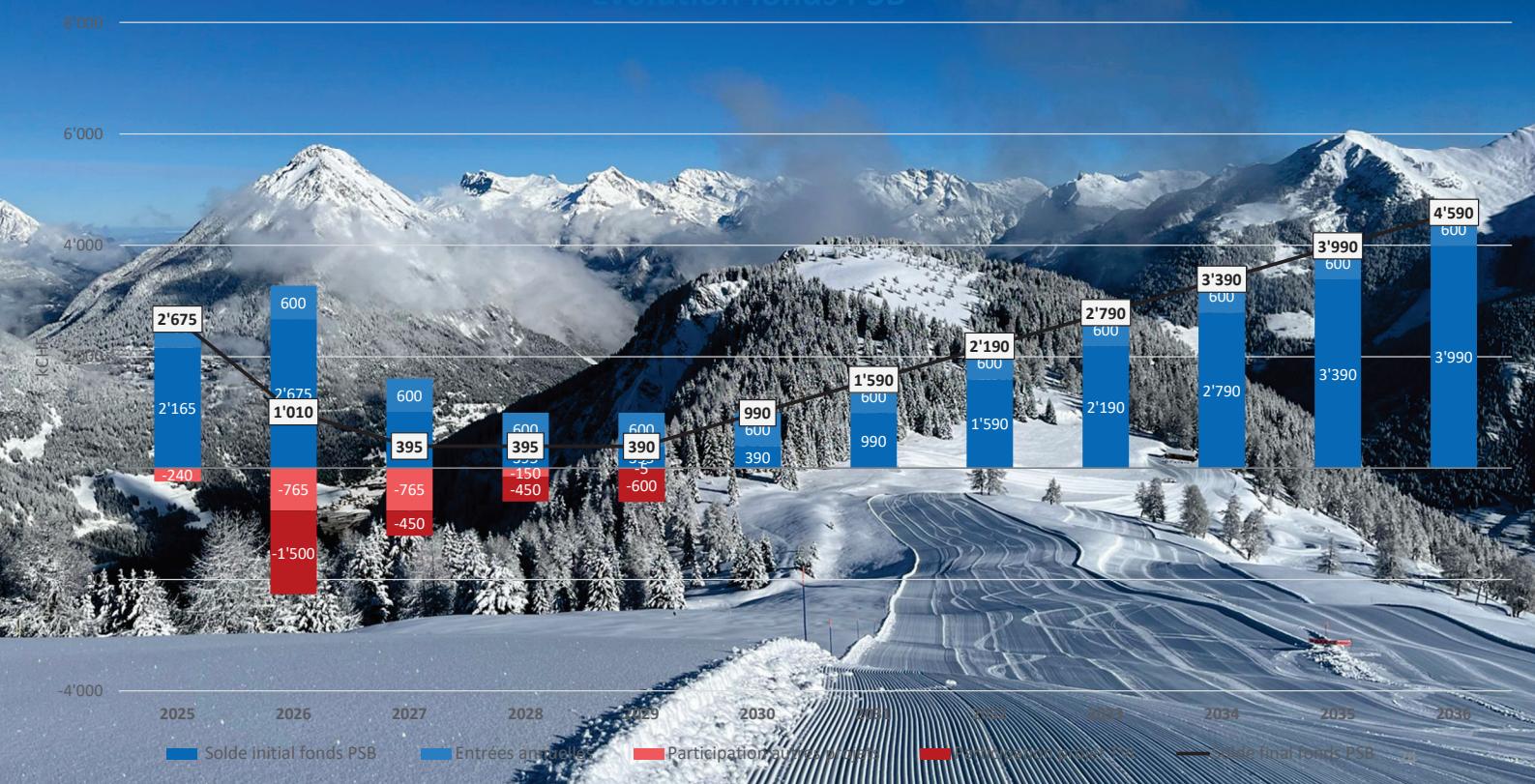
Règles définies avec le PSB

- Prise en compte de 50 % du montant d'investissement de la première étape (kCHF 3'000) comme prévu dans le règlement du fonds
- Calibrage de la sortie de fonds en tenant compte de:
 - Prise en compte d'une contribution annuelle de **kCHF 600** sur les kCHF 750 actuel (marge de sécurité)
 - **Investissement de tous les projets connus et annoncés** au PSB à la date de la dernière mise à jour du 24.02.2025 (**kCHF 1'925**) même si tous ne seront pas réalisés
 - Prevoir un solde minimum de **kCHF 400** pour des projets futurs non encore annoncés

Participation PSB



Evolution fonds PSB





Soutien Val de Bagnes ?



Demande Commune Val de Bagnes

• Problématique

- La contribution du fonds d'infrastructure du Pays du St-Bernard s'étalerait sur 4 ans
- Les nouvelles installations seraient prévues sur quelques mois, voire une année

• Solution

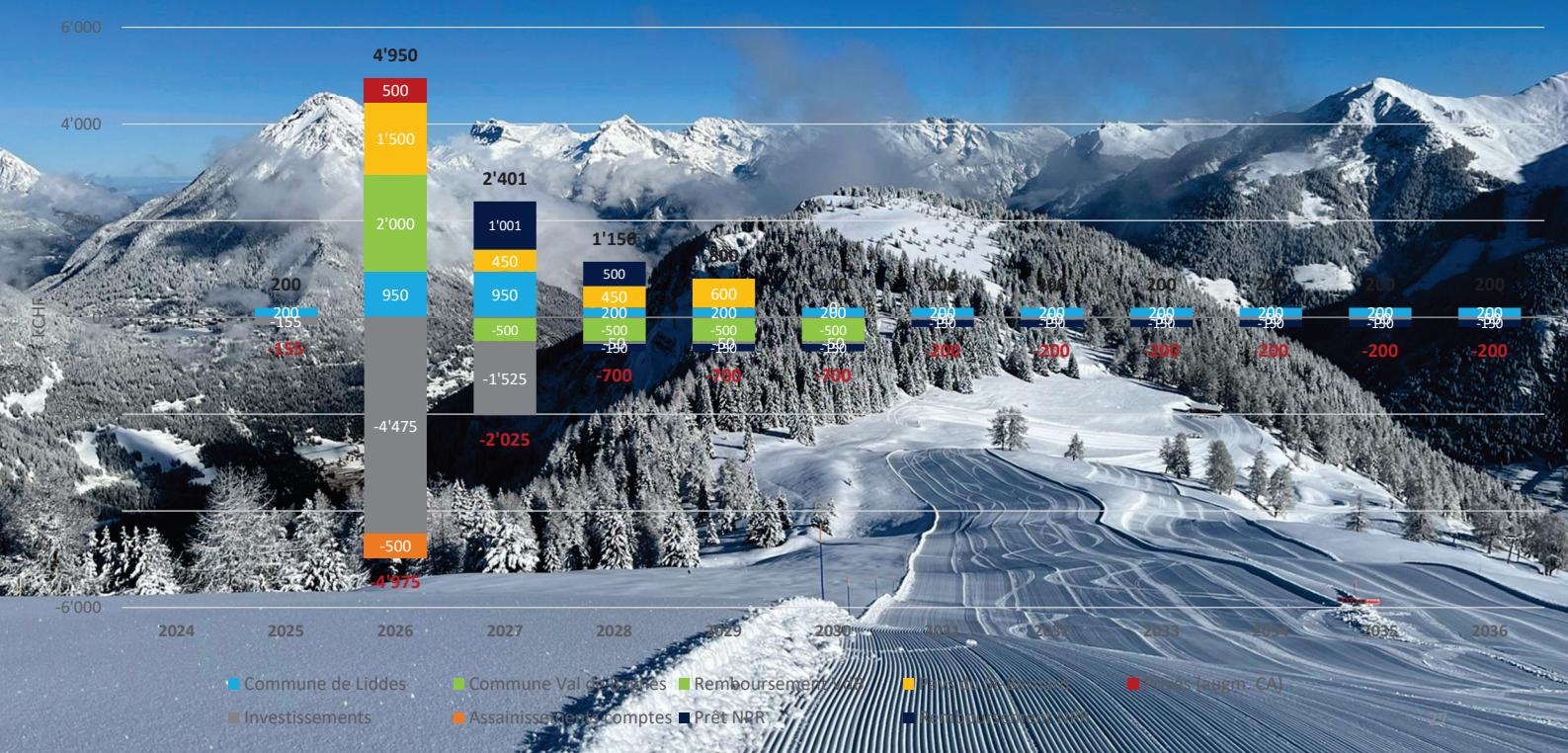
- Obtenir un prêt de la part de la Commune de Val de Bagnes pour disposer d'assez de fonds pour payer les travaux de renouvellement du télésiège

• Demarche

- Plusieurs contacts ont eu lieu entre les délégués de TVL et la présidence, la vice-présidence et le secrétariat de la Commune de Val de Bagnes
- Demande effectuée en date du 21 mai 2025 d'un **prêt sans intérêt de kCHF 2'000 en 2026**, remboursable à hauteur de kCHF 500 annuellement de 2027 à 2030
- **En attente d'une réponse de VdB** (compétence du conseil communal)



Flux financiers



Prévisions

	Moyenne sur les 6 dernières années	Prévisions avec nouveaux tarifs PASS	Prévisions après la première étape
CA Remontées mécaniques	437'849.79	454'079.96	476'783.96
CA Restaurant	311'009.00	311'009.00	311'009.00
CA d'exploitation total	756'525.46	765'088.96	787'792.96
Contribution communale	69'100.00	200'000.00	200'000.00
Total recettes	847'442.13	965'088.96	987'792.96
Charges personnel RM	268'525.83	268'525.83	268'525.83
Charges personnel Restaurant	112'822.50	112'822.50	112'822.50
Charges personnel totales	381'348.33	381'348.33	381'348.33
Charges d'exploitaiton RM	169'387.83	169'387.83	133'000.00
Charges marchandises Restaurant	122'099.33	122'099.33	122'099.33
Charges d'exploitation Restaurant	18'798.50	18'798.50	18'798.50
EBITDA RM	- 6'737.54	16'166.30	75'258.13
EBITDA restaurant	57'288.67	57'288.67	57'288.67
Charges financières	21'617.33	21'617.33	10'808.67
EBITDA total	43'274.13	51'837.63	121'738.13
EBITDA avec contribution communale	128'333.55	251'837.63	321'738.13
Frais d'administration + impôts	44'898.17	44'898.17	44'898.17
Cash Flow opérationnel	- 9'005.58	- 14'677.87	76'839.96
Cash Flow après aide communale	83'979.00	185'322.13	276'839.96
Amortissements comptables	145'083.63	161'284.05	128'000.00
Résultat net avec aide communale	- 64'420.80	24'038.08	148'839.96
Résultat net sans aide communale	- 122'529.50	- 175'961.92	51'160.04

Incidence contribution annuelle Commune de Liddes



Contribution annuelle de CHF 200'000.-

- **Résultat**

- Permet de couvrir la perte d'exploitation de CHF 51'150.-
- Permet de dégager un bénéfice de CHF 148'840.-

- **Cash-flow**

- Permet d'amortir le prêt NPR de CHF 83'333.- sur 18 ans
- Permet de passer d'un cash-flow négatif de CHF 6'493.- à un cash-flow positif de CHF 193'507.- qui financeront les **investissements de renouvellement des installations et machines actuelles (dameuses, téléskis, ...)**

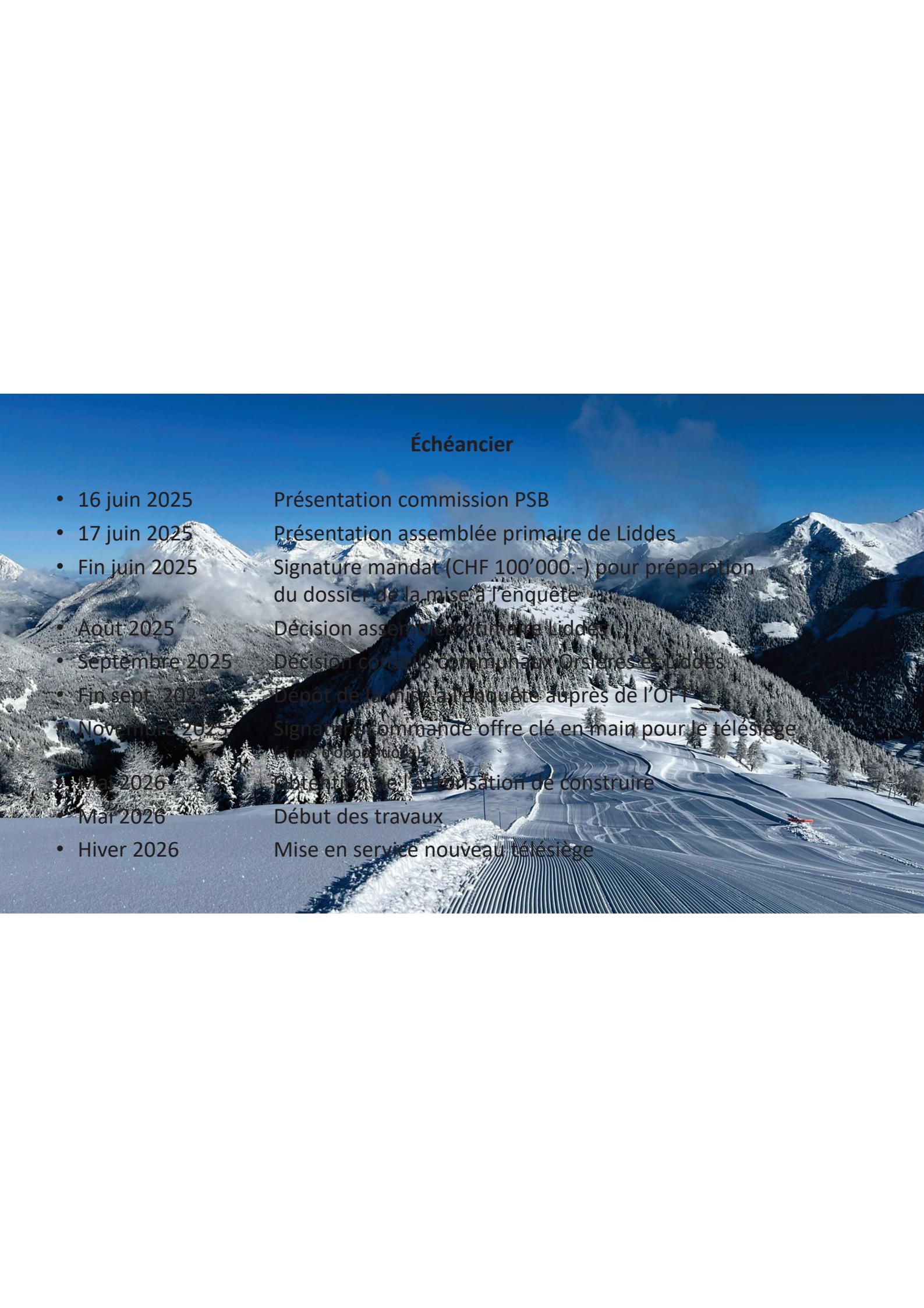
Scénario arrêt des installations en 2029 / faillite des TVL

- **Dommages très importants** à l'économie et à l'offre touristique régionale
- **Actionnaires** ne récupère rien
- **Commune** (*si le démantèlement incombe à la commune...*)
 1. perte de 500'000.- pour le prêt non remboursé sur la dameuse
 2. cautionnement de 340'000.- sur les prêts bancaires BCV à honorer
 3. prêt cantonal de 172'000.- à rembourser
 4. coût du démantèlement télésiège : 250'000.-
 5. coût démantèlement des deux téléskis : 240'000.-
 6. coût démantèlement des gares de départ et d'arrivée du télésiège: 100'000.-
 7. coût démantèlement du restaurant du Châtelard : 300'000.-
 8. coût dépollution et traitement des matériaux (socles pylônes, amiante dans les bâtiments, huiles, dameuses, etc.)

Coût total estimé pour la commune : environ 2 à 3 millions

(les dernières estimations du démantèlement du Super Saint-Bernard se montent entre 5 et 6 millions)

En cas de refus par l'Assemblée Primaire de soutenir l'étape 1 et de volonté de la Commune garder ouvert les TVL jusqu'en 2029 (échéance de la concession), le maintien ad minima de la contribution annuelle de 200'000.- permettrait aux TVL de continuer l'exploitation et d'honorer ses engagements financiers



Échéancier

- 16 juin 2025 Présentation commission PSB
- 17 juin 2025 Présentation assemblée primaire de Liddes
- Fin juin 2025 Signature mandat (CHF 100'000.-) pour préparation du dossier de la mise à l'enquête
- Août 2025 Décision assemblée primaire Liddes
- Septembre 2025 Décision conseils communaux Orsières et Liddes
- Fin sept 2025 Dépôt de la mise à l'enquête auprès de l'OFF
- Novembre 2025 Signature commande offre clé en main pour le téléski (si pas d'opposition)
- Mai 2026 Obtention de l'autorisation de construire
- Mai 2026 Début des travaux
- Hiver 2026 Mise en service nouveau téléski

QUESTIONS / REMARQUES



Assemblée bourgeoisiale du 17 juin 2025

L'assemblée primaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune pour le 17 juin 2025 avec l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la dernière assemblée du 18.02.2025
2. Comptes 2024 de la Bourgeoisie
 - 2.1. Présentation des comptes 2024
 - 2.2. Rapport de l'organe de révision
3. Approbation des comptes 2024 de la Bourgeoisie
4. Divers

La Présidente adresse un message de bienvenue aux participants à cette assemblée bourgeoisiale. Elle informe l'assemblée, qu'une fois n'est pas coutume, l'ordre habituel des assemblées a été modifié et que l'assemblée bourgeoisiale précède l'assemblée primaire.

Elle invite toutes les personnes présentent à assister à l'assemblée mais rappelle que pour les votes qui seront demandés lors de cette assemblée, uniquement les bourgeois ont le droit de s'exprimer.

Aucun point n'est ajouté dans les divers, la Présidente propose donc de passer au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de l'assemblée bourgeoisiale du 18.02.2025

La lecture du procès-verbal de l'assemblée du 18 février 2025, publié sur le site internet et à disposition au bureau communal, n'est pas demandée et celui-ci est approuvé à l'unanimité.

2. Comptes 2024 de la Bourgeoisie

2.1. Présentation des comptes 2024

La Présidente passe la parole à M. Antoine Tornay pour une présentation détaillée des comptes.

A la suite de la présentation, la Présidente remercie M. Tornay et, la parole n'étant pas demandée, elle propose de passer au point 2.2.

2.2. Rapport de l'organe de révision

M. Antoine Tornay donne lecture des conclusions du rapport de l'organe de révision qui recommande l'approbation de comptes.

Assemblée bourgeoisiale du 17 juin 2025

2.3. Approbation des comptes 2024 de la Bourgeoisie

Au vote à main levée, l'assemblée approuve les comptes à l'unanimité.

3. Divers

La Présidente passe la parole à l'assemblée et la question suivante est posée :

M. Jérôme Troillet demande au sujet de la forêt de Rière-Ville s'il y a un suivi de l'état de la forêt.

La Présidente explique qu'elle ne peut pas répondre spécifiquement sur ce secteur. Un mandat est octroyé au service forestier d'Orsières qui gère les trois communes de Liddes, Orsières et Bourg-St-Pierre qui analyse l'état des forêts et détermine quelle intervention à quel moment et dans quel secteur. La Présidente prendra des renseignements plus précis sur ce secteur.

Aucun autre point n'est soulevé dans les divers et la Présidente clôture l'assemblée en remerciant les participants.

Liddes, le 17 juin 2025

Pour la Bourgeoisie

La Présidente

La Secrétaire

Tiziana Lattion

Astrid Michelod Bonvoisin

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

L'assemblée primaire extraordinaire a été légalement convoquée par affichage au pilier public et sur le site internet de la commune avec l'ordre du jour suivant :

1. Ouverture de l'assemblée / nomination des scrutateurs
2. Télés-Vichères-Liddes SA (TVL SA)
 - 2.1. Présentation du dossier
 - 2.2. Décisions
3. Divers

1. Ouverture de l'assemblée / nomination des scrutateurs

La Présidente, Mme Tiziana Lattion, ouvre l'assemblée primaire, salue les participants et les remercie pour leur présence. Elle précise que cette assemblée fait suite à la séance d'information relative au projet TVL SA qui s'est tenue au mois de juin, et que la présente assemblée porte uniquement sur la décision concernant le financement du projet.

Elle rappelle également que l'assemblée est publique mais que les non-citoyens ne peuvent pas prendre la parole et ne peuvent pas voter.

L'ordre du jour est validé par l'assemblée et aucun point n'a été reçu dans les divers.

L'assemblée est informée que le Conseil communal a décidé que le vote se ferait à bulletin secret. Pour assister le bureau de vote, il est proposé la nomination des scrutateurs suivants :

- Mme Adelaïde Michaud – Mme Françoise Darbellay-Dorsaz – M. Samuel Lequint

L'assemblée accepte cette proposition.

2. Télés-Vichères-Liddes SA (TVL SA):

2.1. Présentation du dossier

En préambule, la Présidente informe l'assemblée que, comme indiqué précédemment, les éléments présentés ce soir ont déjà été présentés par la société TVL SA à l'assemblée primaire de juin. Ce soir, il sera donné plus de précisions sur la planification financière ainsi que la capacité financière de la commune.

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

Contexte et bref historique

1) Liens entre la commune de Liddes et les TVL SA

- Gouvernance
 - o Pas de participation au capital-actions
 - o Un représentant du conseil communal au conseil d'administration
- Historique du soutien financier à TVL SA
 - o Cautionnement des crédits LIM (1998 et 2011)
 - o Soutien annuel : 69'100.— (pour l'amortissement des crédits LIM) => 200'000.— 2023 et 2025
 - o Cautionnement du prêt bancaire (2013 puis renouvelé en 2019)
 - o Prêt accordé pour l'achat de la dernière ratrack : CHF 500'000.— (2017)
- Synergie au niveau des ressources humaines
 - o Travail hivernal pour l'équipe communal

2) Projet avenir TVL SA

- Échéance de la concession du téléski en 2029
- Etablissement de la vision stratégique de la société avec des projets en plusieurs étapes de réalisation.
- Sollicitation de la commune pour un soutien financier pour l'étape 1 du projet, soit le renouvellement du téléski.

Présentation du projet de renouvellement du téléski

Les informations présentées de ce soir proviennent de la société TVL SA, qui a analysé les variantes techniquement et légalement réalisables afin d'aboutir à la proposition présentée lors de la soirée d'information du mois de juin ainsi qu'à celle de ce jour.

Cette présentation résulte des travaux d'un groupe de travail (COPIL) mis en place en juin 2022, réunissant des membres du Conseil d'administration des TVL SA, des représentants privés ainsi que des représentants communaux.

L'objectif de la soirée n'est pas de débattre de la pertinence de certains détails du projet élaboré par la société des TVL, mais bien de se prononcer sur le soutien - ou non - de la commune au projet tel qu'il a été analysé et présenté.

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

1) Aspects techniques du projet (annexe 1)

- Le tracé est identique à l'actuel avec des gares de départ et d'arrivée situées aux mêmes emplacements. Cette variante a été privilégiée par rapport à un prolongement ou à un déplacement de l'installation notamment pour des raisons de contraintes environnementales.
- Le télésiège actuel sera remplacé par un télésiège à 4 places à pinces fixes qui est un produit standard. L'option d'un télésiège débrayable n'a pas été retenu car jugé beaucoup trop cher à l'achat.
- Un appel d'offres pour ce produit a été lancé sous la forme d'une prestation clé en main, incluant les études et la réalisation du projet.
- Le choix s'est porté sur la société Garaventa SA.
- Planning prévisionnel : la mise à l'enquête est prévue durant l'automne. En l'absence d'oppositions, la commande du télésiège pourrait être passée, permettant un début des travaux au printemps 2026 et une mise en service pour l'hiver 2026, sous réserve de l'approbation des différents partenaires sollicités à soutenir financièrement le projet.
- La capacité horaire serait identique à la capacité actuelle, soit 800 à 1'000 personnes par heure.

2) Aspects légaux du projet (annexe 2)

Le district franc fédéral limite les possibilités.

Une demande de renseignements a été adressée à la Commission cantonale des constructions et les services concernés ont émis un préavis positif avec des points d'attention à considérer dans le projet.

S'agissant du tourisme estival, il n'est désormais plus possible de construire une installation à câbles sans disposer d'un concept d'utilisation intégrant une vision multisaison. A ce stade, le concept du tourisme estival n'est pas encore arrêté, mais son cadre général est défini. La société doit développer un tourisme doux, notamment en raison des contraintes liées au district franc fédéral. Un groupe de travail dédié doit être constitué, en collaboration avec le PSB et la région, afin d'assurer la complémentarité des offres et la cohérence entre les différents acteurs.

3) Aspects financiers du projet (annexe 3)

Coût du projet « Avenir TVL » - 1ère étape

CHF 1.0 million : Assainissement financier de la société

CHF 6.0 millions : Remplacement du télésiège

CHF 7.0 millions Total

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

Planification financière TVL SA

Le montage financier du projet repose sur une équation rigoureuse et réaliste :

CHF 3.5 millions : Commune de Liddes (contributions à l'investissement, participation au capital-actions, l'abandon de créance et contributions annuelles)
CHF 3.0 millions : Pays du St-Bernard (à fonds perdu via le fonds d'infrastructure)
CHF 0.5 million : Fonds privés (augmentation de capital)

CHF 7.0 millions Total

Aspects financiers du projet – les partenaires (annexe 4)

Demande de soutien auprès de la Commune de Liddes en termes de cash :

- 1) Abandon de la créance de la Commune envers TVL de CHF 500'000.- en 2026
- 2) Entrée dans le capital-actions pour CHF 500'000.- en 2026 (32% de l'actionnariat de la société)
- 3) Contribution à l'investissement à fonds perdu
 - CHF 250'000.- en 2026
 - CHF 750'000.- en 2027
- 4) Augmentation de la contribution annuelle de CHF 69'100.- à CHF 200'000.-

Demande de soutien auprès du Pays du St-Bernard via le fonds d'infrastructure

- 1) 50% du coût du projet (selon les règles établies par le fonds) hors assainissement de la société
→ CHF 3'000'000.- étalement sur 4 ans (2026-2029)
- 2) Calibrage des flux financiers en fonction de la capacité du fonds et sans préériter les autres projets en cours ou à venir inclus une marge de réserve
- 3) Décision attendue le 10.09.2025 (Conseils communaux de Liddes et Orsières)

La Présidente précise que les autres projets touristiques de la région ne seront pas prééités par le projet TVL. Une marge financière est prévue afin de permettre à d'autres projets régionaux de bénéficier du fonds, un point auquel la commune attachait une importance particulière.

Demande de soutien auprès de la Commune Val de Bagnes

- 1) But : disposer des liquidités en temps voulu
- 2) Demande d'un prêt de CHF 2'000'000.- en 2026 remboursable à hauteur de CHF 500'000.- par an de 2027 à 2031
- 3) Position de la Commune de Val de Bagnes : prêt accordé

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

Aspects financiers du projet – fonctionnement de la société TVL SA

Prévisions financières

- 1) Modélisation sur la base des 6 dernières années
- 2) Considération des nouveaux tarifs du PASS :
- 3) Prise en compte d'une augmentation du CA des remontées mécaniques et d'une diminution des charges d'exploitation

Résultats

- 1) La contribution annuelle demandée de CHF 200'000.- permet de couvrir la perte d'exploitation et de dégager un bénéfice d'env. CHF 150'000.- / an
- 2) Le cash-flow généré d'env. CHF 190'000.- servira à amortir le prêt NPR et à financer les investissements futurs de la société (renouvellement d'installations, machines,...)

4) Position du Conseil communal de Liddes

La Présidente explique que, pour pouvoir se positionner, le conseil a d'abord réfléchi à la capacité financière de la Commune et s'est interrogé sur la possibilité de soutenir ce projet, sans compromettre d'autres projets à venir.

Dans ce cadre, une planification financière des investissements sur dix ans a été lancée à l'automne dernier. Un important travail de récolte des données et d'analyse a été mené, compte tenu des importants projets nécessitant des prises de décisions. Cet outil sera mis à jour annuellement lors de l'établissement du budget en fonction de l'avancement des projets communaux et de la capacité financière.

Cette thématique ayant suscité des interrogations de la part de l'assemblée au mois de juin, nous vous présentons ce soir, de manière plus détaillée, le travail effectué et la méthodologie employée. La présentation ne portera toutefois pas sur le contenu précis des projets ni sur leur réalisation.

Pour la présentation, la Présidente passe la parole à M. Antoine Tornay.

4.1) Planification financière

M. Antoine Tornay rappelle en préambule la raison de la planification. En septembre 2024, de nombreux projets ont été soumis au conseil communal, sans qu'une vision claire des moyens financiers disponibles ne permette d'envisager sereinement la réalisation de ces investissements. Il devenait donc indispensable de déterminer si la commune dispose des ressources nécessaires pour assumer ses ambitions.

L'objectif de cette planification est de fournir une vision chiffrée des missions de la commune et de refléter les axes prioritaires pour les dix prochaines années. Elle vise également à garantir une cohérence entre les prestations à fournir et les ressources financières requises pour leur mise en œuvre.

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

Cette planification a suivi le calendrier suivant :

Septembre 2024

- > Décision d'établir une planification pluriannuelle
- > Information aux différentes parties et début de la mise en œuvre

Septembre 2024 à novembre 2024

- > Données de base détaillées pour établir la planification des investissements
- > Consolidation des investissements avec le conseil communal et les services communaux

Novembre 2024 à janvier 2025

- > Analyse et simulation des données pour établir la planification des sources de financement (y compris le renouvellement de concession FMO)
- > Consolidation des différentes données et établissement de la synthèse

10.02.2025

- > Présentation de la planification au nouveau conseil communal

M. Antoine Tornay poursuit en expliquant les différents tableaux et chiffres de la planification

Au vu des résultats, M. Antoine Tornay confirme que la commune peut envisager sereinement les investissements prévus sans devoir, sur la base des hypothèses retenues, recourir au terme des 10 ans, à une augmentation de l'endettement communal.

4.2) Analyse de la demande

La Présidente remercie M. Tornay et poursuit en expliquant que la planification confirme que le soutien au renouvellement du téléski est économiquement supportable pour la commune sans l'endetter de manière plus conséquente.

A la suite de l'analyse financière, le Conseil communal a étudié les points suivants :

- Gouvernance

Le Conseil communal s'est montré favorable à la proposition d'entrer au capital-actions de la société à hauteur de 32 %, cette participation ayant été jugée raisonnable et adaptée à la taille et à l'activité de la société.

- Soutien financier accordé pour des projets touristiques d'importance régionale

Le Conseil communal a estimé que la commune de Liddes avait un intérêt à soutenir le tourisme génératrice de revenus pour l'ensemble de la région. Par le passé, un soutien financier avait déjà été accordé pour les projets de tourisme estival à hauteur de 70 % pour la cabane de Mille et de 60 % pour la cabane de la Tsissette.

- Analyse des variantes et impact sur la commune de Liddes

Le Conseil a analysé les variantes possibles et de l'impact sur la commune de Liddes :

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

Si le projet est soutenu :

- Renouvellement de l'infrastructure : 3,5 millions CHF de subvention communale avec une station de ski qui continue son activité

Si le projet n'est pas soutenu :

- Arrêt des installations en 2029 et démantèlement de la station.
- Pertes financières liées au prêt non remboursé sur la dameuse (CHF 500'000.-)
- Cautionnement sur les prêts bancaires (CHF 340'000.-)
- Prêt cantonal (CHF 172'000.-)
- Coûts du démantèlement probablement (en partie du moins) à charge de la Commune de Liddes

→ Coût total estimatif pour la Commune d'environ 2 à 2.5 millions CHF.

Ces analyses ont conduit le Conseil communal à se prononcer en faveur de la demande des TVL SA en tant que pôle touristique hivernal régional et du développement économique local.

A la suite de la présentation, la Présidente passe la parole aux participants et répond aux questions suivantes :

- Par rapport à la situation de la société et au montant investi par la commune, il est demandé pourquoi le pourcentage de la commune dans la société n'est que de 32 % et qu'en est-il de la distribution du bénéfice entre privés et fonds publics ?

La Présidente répond que la hauteur de l'investissement ne détermine pas la participation au capital-actions, ce sont deux mécanismes séparés. L'investissement de la commune se fait à fonds perdus et ensuite un montant est prévu pour la participation au capital-actions. Celle-ci a été discutée et pour le Conseil communal, la participation à hauteur d'un tiers a été jugée raisonnable. La commune sera actionnaire majoritaire.

La société sera maintenue en vie grâce à la participation de la commune. Il n'y a donc aucun risque de distribution de bénéfices aux actionnaires privés.

- Est-ce que la décision que l'assemblée prendra ce soir est conditionnelle à la décision que prendra la commune d'Orsières par rapport au Fonds d'infrastructure ?

La Présidente répond qu'effectivement il faut une décision positive des deux partenaires, qui sont : la commune de Liddes ce soir et le Pays du St-Bernard via le Fonds d'infrastructure le 10 septembre. Si l'un des deux partenaires refuse, le projet sera remis en question. Le vote de ce soir reste également conditionnel à l'acceptation du Fonds d'infrastructure le 10 septembre.

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

2.2. Décisions

La Présidente donne une explication sur les deux questions posées et propose à l'Assemblée de passer au vote à bulletin secret dans le bureau prévu à cet effet.

Questions :

1) Acceptez-vous le soutien financier de la commune de Liddes envers les TVL SA pour le projet de renouvellement du téléski qui comprend les montants suivants (décision globale) :

- maintien de la contribution annuelle communale de CHF 200'000.- ;
- abandon de créance de CHF 500'000.- ;
- entrée de la commune de Liddes dans le capital-actions à hauteur de CHF 500'000.- ;
- contribution à l'investissement de CHF 1 million ?

Résultats du vote à bulletins secret :

Nombre de bulletins rentrés	:	210
Blancs	:	3
Nombre de bulletins valables	:	207
Oui	:	192
Non	:	15
Pourcentage d'acceptation	:	92.75 %

2) En cas de refus de l'Assemblée primaire à la question 1), acceptez-vous un soutien financier de la commune pour une contribution communale annuelle de CHF 200'000.- jusqu'à la fin de la concession du téléski en 2029 ?

Résultats du vote à bulletins secret :

Nombre de bulletins rentrés	:	210
Blancs	:	10
Nombre de bulletins valables	:	200
Oui	:	181
Non	:	19
Pourcentage d'acceptation	:	90.5 %

Assemblée primaire extraordinaire du 28 août 2025

La Présidente remercie les citoyens pour le taux de participation qui légitimise ce projet important pour notre commune.

3. Divers

M. Stève Lattion, Président de la société des TVL remercie chaleureusement les participants pour le fort soutien apporté à la station. Il souligne la responsabilité qui incombera au Conseil d'administration de mener à bien ce projet afin d'assurer la pérennité de la station pour de longues années.

Liddes, le 28 août 2025

Pour la Commune

La Présidente

Tiziana Lattion

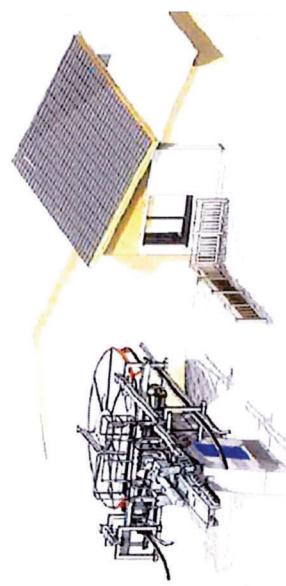
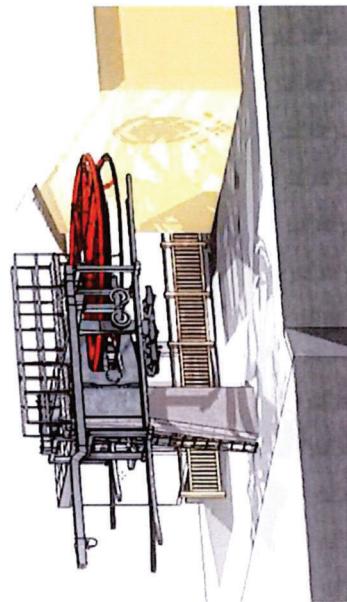
La Secrétaire

Astrid Michelod Bonvoisin

Aspects techniques du projet

Données techniques

- 1) Tracé identique à l'actuel
- 2) Gares de départ et d'arrivée situées aux mêmes emplacements
- 3) Télésiège 4 places à pinces fixes avec tapis d'embarquement
 - a) Appel d'offres pour une prestation «clé en main»
 - b) Analyse et choix du mandataire
 - c) Planning prévisionnel



Aspects techniques du projet

Caractéristiques topographiques

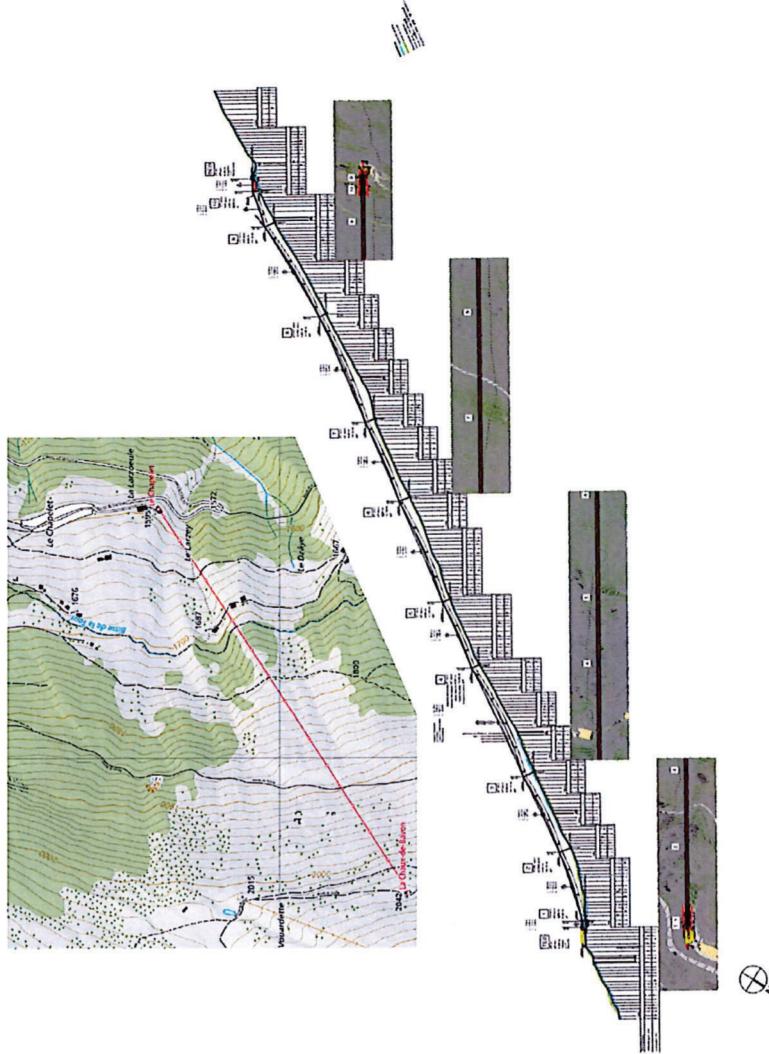
Hauteur du câble gare aval	11598.35	m
Hauteur du câble gare amont	21947.30	m
Dénivelation	447.95	m
Longueur horizontale	11340.00	m
Longueur suivant la pente (entre poutres dentées)	11364.42	m
Inclinaison du câble moyenne	43.07	%

Généralités

Côté montée	droite	
Largeur ce voie	4,80	m
Nombre ce pivoines	10	Qté.
Diamètre cu câble contour-tracteur	36	mm
Longueur du câble sans fin	2299,41	
Puissance continue nécessaire de l'entraînement principal	145	kW
Puissance au démarrage nécessaire de l'entraînement principal	193	kW
Puissance nécessaire de l'entraînement de secours	125	kW

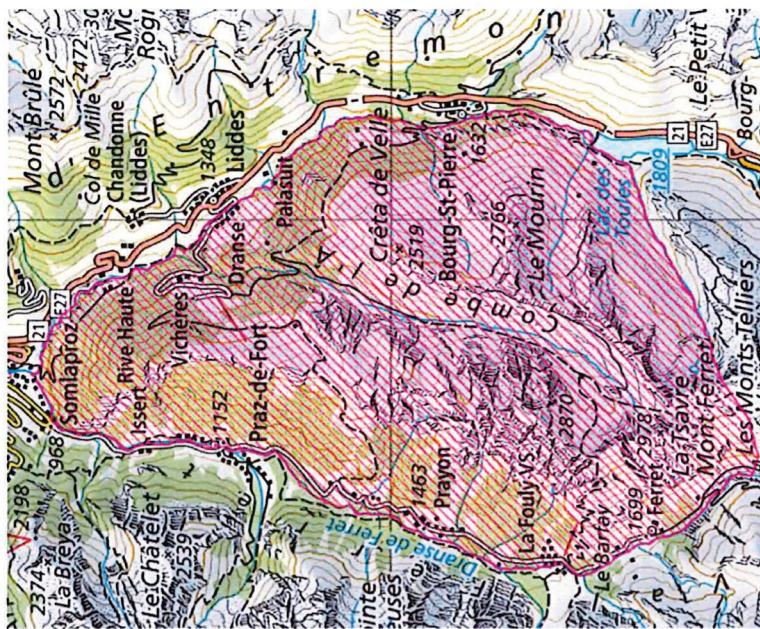
Capacité finale

Vitesse de marche	2.6	mis
Temps de transport	7.28	min
Capacité de transport vers l'amont	1'000	Pjh
Capacité de transport vers laval	1'000	Pjh
Nombre de véhicules	62	Qté
Espacement	37.09	m
Intervalle de temps entre véhicules	14.26	s



Aspects légaux du projet

1) Domaines environnementaux



2) Procédure réalisée

Une demande de renseignements a été adressée auprès de la Commission Cantonale des Constructions de l'Etat du Valais avec réponse notifiée le 12 juillet 2024.

Les services consultés émettent des préavis positifs avec points d'attention à considérer.

Aspects financiers du projet

COÛTS INVESTIS-SEMENT	FINANCEMENT			PRIVÉS (augm. capital- actions)
	COMMUNE DE LIDDES	PAYS DU SAINT-BERNARD	Total	
ÉTAPE 1 - ASSAINISSEMENT STÉ + REMPLACEMENT TÉLÉSIÈGE				
Assainissements comptes*	1'000'000	1'000'000	1'000'000	
Remplacement télésièges	5'188'800			
Mandat Garaventa	530'000			
Hors mandat				
Total	5'718'800	953'133	1'429'700	2'382'833
Divers et imprévus (5 %)	281'200	46'867	70'300	117'167
TOTAL	7'000'000	2'000'000	1'500'000	3'000'000
				500'000 7%
				43%
				50%
				50 %

Aspects financiers du projet – les partenaires

Demande de soutien auprès de la Commune de Liddes

- 1) Abandon de la créance de la Commune envers TVL de CHF 500'000.- en 2026
- 2) Entrée dans le capital-actions pour CHF 500'000.- en 2026 (32% de l'actionnariat de la société)
- 3) Contribution à l'investissement à fonds perdu
 - CHF 250'000.- en 2026
 - CHF 750'000.- en 2027
- 4) Augmentation de la contribution annuelle de CHF 69'100.- à CHF 200'000.-

En termes de cash pour la Commune

	2026	2027	2028	2029	2030 et ss.
Montant	CHF 950'000.-	CHF 950'000.-	CHF 200'000.-	CHF 200'000.-	CHF 200'000.-
Détail					
	kCHF 500 CA	kCHF 750 invest.			
	kCHF 250 invest.	kCHF 200 contr. ann.			
		kCHF 200 contr. ann.			
Remarque					
	Pas de cash pour l'abandon de la créance				
		Contribution annuelle		Contribution annuelle	Contribution annuelle

Aspects financiers du projet – les partenaires

Demande de soutien auprès du Pays du St-Bernard via le fonds d'infrastructure

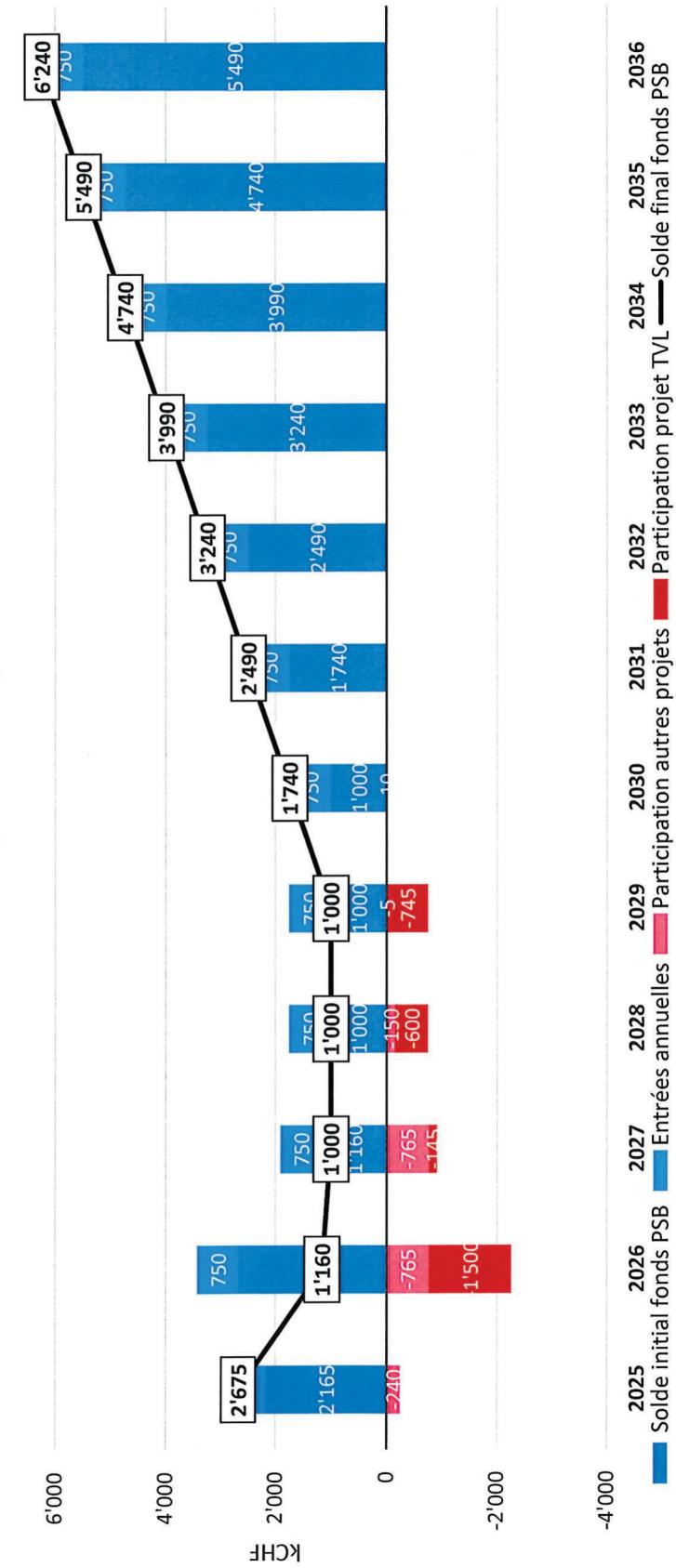
- 1) 50% du coût du projet (selon les règles établies par le fonds) hors assainissement de la société
→ CHF 3'000'000.- étalement sur 4 ans (2026-2029)
- 2) Calibrage des flux financiers en fonction de la capacité du fonds et sans préériter les autres projets en cours ou à venir inclus une marge de réserve
- 3) Décision attendue le 10.09.2025 (Conseils communaux de Liddes et Orsières)

Demande de soutien auprès de la Commune Val de Bagnes

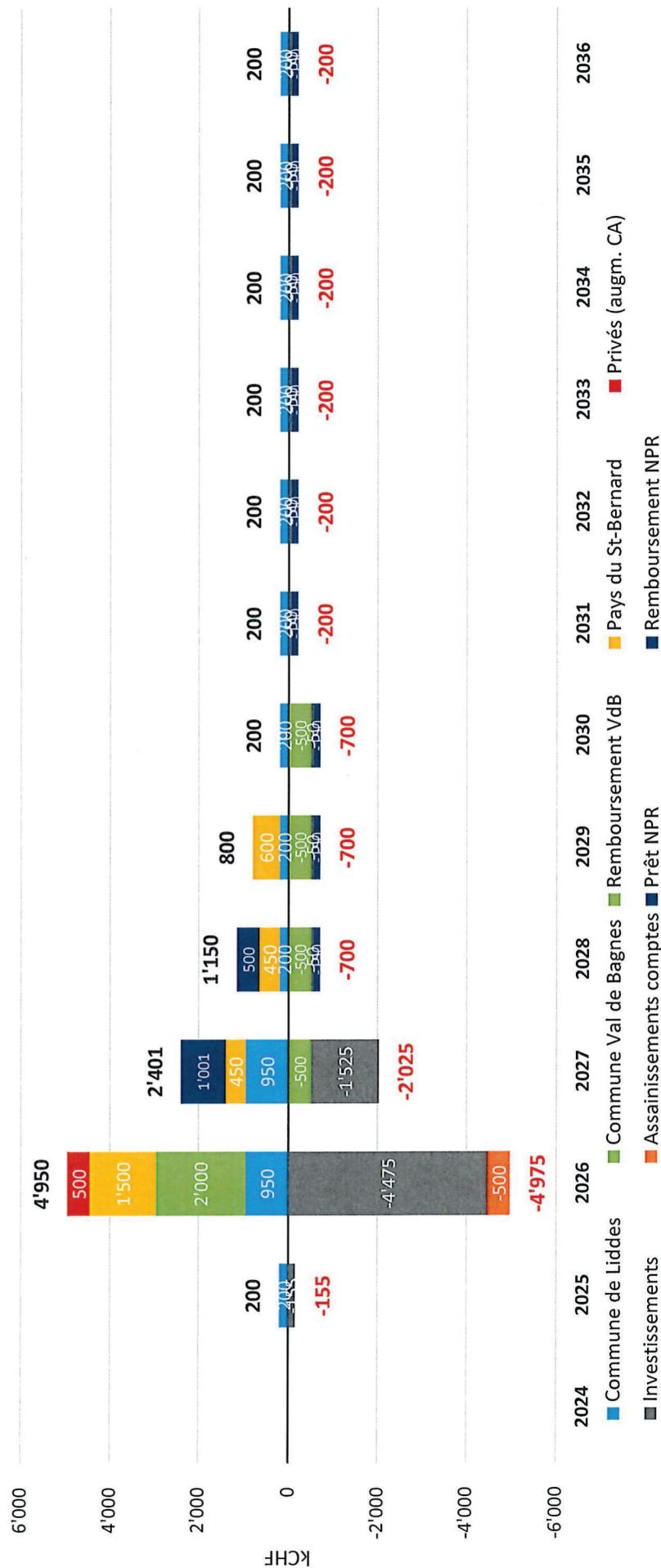
- 1) But: disposer des liquidités en temps voulu
- 2) Demande d'un prêt de CHF 2'000'000.- en 2026 remboursable à hauteur de kCHF 500'000.- / an de 2027 à 2031
- 3) Position de la Commune de Val de Bagnes: prêt accordé

Aspects financiers du projet – les partenaires

Evolution fonds PSB (variante 2)



Aspects financiers du projet – en résumé





BUDGETS 2026

Municipalité

&

Bourgeoisie



COMMUNE DE

LIDDES

Rue du Fond de Ville 46 | 1945 Liddes
T 027 782 61 61 | administration@liddes.ch
www.liddes.ch

AUX CITOYENNES ET CITOYENS DE LIDDES

CONVOCATION

Les assemblées primaire et bourgeoisiale sont convoquées le

Mardi 16 décembre 2025 à 20h00
à la salle communale

Ordre du jour de l'assemblée primaire :

1. Accueil et bienvenue
2. Approbation des procès-verbaux des assemblées du 17 juin et 28 août 2025
3. Décision de prolongation de délai des zones réservées
4. Décision MySTEP SA
5. Budget 2026 de la Municipalité
 - 5.1. Présentation du budget 2026
 - 5.2. Approbation du budget 2026
6. Divers

Ordre du jour de l'assemblée bourgeoisiale :

1. Approbation du procès-verbal de l'assemblée du 17 juin 2025
2. Budget 2026 de la Bourgeoisie
 - 2.1. Présentation du budget 2026
 - 2.2. Approbation du budget 2026
3. Divers

Les fascicules des comptes de la municipalité et de la bourgeoisie sont à disposition des citoyens au bureau communal et sur le site internet (www.liddes.ch) ainsi que les documents du point 4 et les procès-verbaux des dernières assemblées.

l'Administration communale

Liddes, le 25 novembre 2025

MUNICIPALITE



Municipalité - message introductif – budget 2026

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons le plaisir de vous remettre, ci-après, la présentation du budget de l'exercice 2026.

Les revenus financiers s'élèvent à	Fr. 5'363'150.—
et les charges financières à	Fr. 5'283'850.—
Avec une marge d'autofinancement de	<u>Fr. 79'300.—</u>

A titre de comparaison, la marge d'autofinancement budgétée pour l'année 2025 s'élevait à Fr. 1'761'900.— et celle effective pour l'année 2024 s'élevait à Fr. 2'227'699.34.

D'autre part, les investissements nets budgétés 2025 se montent à	Fr. 3'786'000.—
Ce qui laisse apparaître une insuffisance de financement de	<u>Fr. 3'706'700.—</u>
Avec des amortissements comptables	Fr. 834'000.—
et des attributions aux fonds et financements spéciaux	Fr. 7'000.—
et des prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	Fr. 18'600.—
Nous bouclons le budget avec un excédent de charges	<u>Fr. 743'100.—</u>

Les recettes de fonctionnement sont inférieures de 24 % (cf. explication FGB ci-dessous) par rapport au budget 2025, tandis que les charges de fonctionnement diminuent de 1% par rapport à ce même budget. Il en résulte donc une marge d'autofinancement budgétée inférieure de Fr. 1'682'600.— au budget 2025.

Après comptabilisation des amortissements comptables, l'excédent de charges de Fr. 743'100.— modifiera directement la fortune de la commune qui devrait se situer au 31.12.2026 à Fr. 5'544'000.—. Quant aux capitaux de tiers qui se montent à Fr. 6'322'208.32 au 31.12.2024, ceux-ci devraient se situer à Fr. 10'222'000.— au 31.12.2026. Enfin, la dette nette par habitant (Fr. 2'603.— au 31.12.2024) devrait, quant à elle, se situer à Fr. 7'617.— au 31.12.2026.

Les principaux investissements budgétés de l'année 2026 sont les suivants :

- Les aménagements des villages pour Fr. 300'000.—
- La halle des travaux publics pour Fr. 2'500'000.— dont 600'000.— de participation de l'OFROU
- L'achat d'une pelle mécanique (rétro) pour la décharge d'Aron pour Fr. 200'000.—
- Le réseau d'eau potable pour Fr. 240'000.—
- Le réseau d'eaux usées pour Fr. 245'000.—
- La participation dans MySTEP SA pour Fr. 100'000.—
- La participation dans TVL-SA pour Fr. 500'000.—

Pour une meilleure compréhension de la différence des marges d'autofinancement budgétées en 2025 et 2026, nous rappelons que le budget 2025 était influencé par Fr. 1'660'000.— lié à la vente d'énergie FGB et par Fr. 300'000.— lié à la taxe initiale. En 2026, la vente d'énergie FGB représente Fr. 300'000.—.

Nous vous souhaitons une bonne lecture du budget 2026 et vous présentons, **Mesdames, Messieurs**, nos salutations les meilleures.

Liddes, novembre 2025

Commune de Liddes
Tiziana Lattion
Présidente

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	5'163'744.77	5'311'550.00	5'283'850.00
Revenus financiers	+ CHF	7'391'444.11	7'073'450.00	5'363'150.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	2'227'699.34	1'761'900.00	79'300.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'227'699.34	1'761'900.00	79'300.00
Amortissements planifiés	- CHF	488'772.96	628'000.00	834'000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	63'642.80	9'200.00	7'000.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	9'000.00	18'600.00
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	-	-	743'100.00
Excédent de revenus	= CHF	1'675'283.58	1'133'700.00	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	4'033'622.16	2'555'000.00	4'386'000.00
Recettes	- CHF	2'194'362.20	600'000.00	600'000.00
Investissements nets	= CHF	1'839'259.96	1'955'000.00	3'786'000.00
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	2'227'699.34	1'761'900.00	79'300.00
Investissements nets	- CHF	1'839'259.96	1'955'000.00	3'786'000.00
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	-	193'100.00	3'706'700.00
Excédent de financement	= CHF	388'439.38	-	-

Compte de résultats échelonné	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	CHF 1'014'167.40	1'031'400.00	1'043'700.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF 2'118'062.73	2'108'400.00	1'950'600.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF 436'822.91	581'000.00	781'000.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF 63'642.80	9'200.00	7'000.00
36 Charges de transferts	CHF 1'977'130.95	2'106'700.00	2'220'500.00
37 Subventions redistribuées	CHF -	1'000.00	1'000.00
Total des charges d'exploitation	CHF 5'609'826.79	5'837'700.00	6'003'800.00
Revenus d'exploitation			
40 Revenus fiscaux	CHF 2'051'056.65	1'728'000.00	1'737'000.00
41 Patentés et concessions	CHF 667'598.55	876'300.00	571'300.00
42 Taxes	CHF 2'293'421.17	3'753'400.00	2'297'700.00
43 Revenus divers	CHF -	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF -	9'000.00	18'600.00
46 Revenus de transferts	CHF 672'709.09	580'400.00	612'400.00
47 Subventions à redistribuer	CHF -	1'000.00	1'000.00
Total des revenus d'exploitation	CHF 5'684'785.46	6'948'100.00	5'238'000.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	74'958.67	1'110'400.00	-765'800.00
34 Charges financières	CHF 72'826.34	79'000.00	89'000.00
44 Revenus financiers	CHF 1'673'151.25	102'300.00	111'700.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF 1'600'324.91	23'300.00	22'700.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	1'675'283.58	1'133'700.00	-743'100.00
38 Charges extraordinaires	CHF -	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF -	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF -	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF 1'675'283.58	1'133'700.00	-743'100.00

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	629'730.58	18'113.85	716'700.00	15'900.00	636'100.00	16'700.00
1 Ordre et sécurité publics, défense	265'245.55	56'039.85	269'900.00	32'900.00	274'900.00	31'300.00
2 Formation	749'112.30	47'316.80	793'500.00	40'000.00	851'600.00	43'000.00
3 Culture, sports et loisirs, église	197'373.90	-	239'300.00	-	255'300.00	-
4 Santé	202'880.04	-	227'000.00	-	231'500.00	-
5 Prévoyance sociale	351'495.92	65'953.20	334'100.00	36'150.00	389'400.00	66'150.00
6 Trafic et télécommunications	828'688.18	146'482.90	887'100.00	69'000.00	1'088'700.00	89'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	591'235.59	502'167.64	605'800.00	495'500.00	615'500.00	495'200.00
8 Economie publique	1'500'495.24	1'592'826.43	1'631'600.00	3'181'000.00	1'598'100.00	1'671'000.00
9 Finances et impôts	399'903.23	4'962'543.44	243'750.00	3'212'000.00	183'750.00	2'969'400.00
Total des charges et des revenus	5'716'160.53	7'391'444.11	5'948'750.00	7'082'450.00	6'124'850.00	5'381'750.00
Excédent de charges						743'100.00
Excédent de revenus				1'133'700.00		

Compte de résultats selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	1'014'167.40		1'031'400.00		1'043'700.00	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2'118'062.73		2'108'400.00		1'950'600.00	
31 Amortissements du patrimoine administratif	436'822.91		581'000.00		781'000.00	
34 Charges financières	72'826.34		79'000.00		89'000.00	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	63'642.80		9'200.00		7'000.00	
36 Charges de transferts	1'977'130.95		2'106'700.00		2'220'500.00	
37 Subventions redistribuées	-		1'000.00		1'000.00	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	33'507.40		32'050.00		32'050.00	
40 Revenus fiscaux		2'051'056.65		1'728'000.00		1'737'000.00
41 Patentés et concessions		667'598.55		876'300.00		571'300.00
42 Taxes		2'293'421.17		3'753'400.00		2'297'700.00
43 Revenus divers		-		-		-
44 Revenus financiers		1'673'151.25		102'300.00		111'700.00
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux		-		9'000.00		18'600.00
46 Revenus de transferts		672'709.09		580'400.00		612'400.00
47 Subventions à redistribuer		-		1'000.00		1'000.00
48 Revenus extraordinaires		-		-		-
49 Imputations internes		33'507.40		32'050.00		32'050.00
Total des charges et des revenus	5'716'160.53	7'391'444.11	5'948'750.00	7'082'450.00	6'124'850.00	5'381'750.00
Excédent de charges		-		-		743'100.00
Excédent de revenus		1'675'283.58		1'133'700.00		-

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	40'497.55	-	100'000.00	-	-	-
1 Ordre et sécurité publics, défense	-	-	-	-	31'000.00	-
2 Formation	230'561.20	-	50'000.00	-	55'000.00	-
3 Culture, sports et loisirs, église	-	-	-	-	40'000.00	-
4 Santé	-	-	-	-	-	-
5 Prévoyance sociale	-	-	-	-	-	-
6 Trafic et télécommunications	795'378.53	410'939.15	1'850'000.00	600'000.00	3'050'000.00	600'000.00
7 Protection de l'environnement et aménagement du territoire	187'830.83	73'569.05	453'000.00	-	615'000.00	-
8 Economie publique	2'779'354.05	1'709'854.00	102'000.00	-	595'000.00	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	4'033'622.16	2'194'362.20	2'555'000.00	600'000.00	4'386'000.00	600'000.00
Excédent de dépenses		1'839'259.96		1'955'000.00		3'786'000.00
Excédent de recettes		-		-		-

Compte des investissements selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	576'406.26	2'455'000.00			3'666'000.00	
51 Investissements pour le compte de tiers	405'080.95	-			-	
52 Immobilisations incorporelles	62'843.90	50'000.00			70'000.00	
54 Prêts	1'538'366.00	-			-	
55 Participations et capital social	1'226'975.00	-			600'000.00	
56 Propres subventions d'investissement	223'950.05	50'000.00			50'000.00	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-	-			-	
60 Transferts au patrimoine financier		1'116'000.00		-		-
61 Remboursements		405'080.95		600'000.00		600'000.00
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		79'427.25		-		-
64 Remboursement de prêts		590'354.00		-		-
65 Transferts de participations		3'500.00		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	4'033'622.16	2'194'362.20	2'555'000.00	600'000.00	4'386'000.00	600'000.00
Excédent de dépenses		1'839'259.96		1'955'000.00		3'786'000.00
Excédent de recettes		-		-		-

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0	ADMINISTRATION GENERALE	629 730,58	18 113,85	716 700	15 900	636 100	16 700
01	Législatif et exécutif	126 516,65		128 200		126 700	
011	Législatif	9 723,90		10 500		8 500	
011.3000.00	Salaires / indemnités du bureau de vote	1 050,00		2 000		1 000	
011.3010.00	Traitements du personnel	3 837,50		4 000		3 000	
011.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	220,25		200		200	
011.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	265,25		100		100	
011.3053.00	Cotisations assurance-accidents	52,15		100		100	
011.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	94,35		100		100	
011.3100.00	Matériel votations et élections	3 995,40		3 500		3 500	
011.3199.00	Frais de représentation	209,00		500		500	
012	Exécutif	116 792,75		117 700		118 200	
012.3000.01	Salaires du conseil municipal	86 613,25		90 000		90 000	
012.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	5 169,50		5 500		5 500	
012.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	5 515,05		6 100		6 100	
012.3053.00	Cotisations assurance-accidents	1 181,45		1 800		1 800	
012.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	2 185,15		2 300		2 300	
012.3090.00	Formation continue					500	
012.3099.00	Frais liés à la sortie du conseil	4 832,75					
012.3170.00	Frais de déplacement du conseil	11 295,60		12 000		12 000	
02	Services généraux	503 213,93	18 113,85	588 500	15 900	509 400	16 700
022	Services généraux	437 783,83	14 663,85	507 200	12 900	448 400	13 700
022.3010.00	Traitements du personnel	129 796,75		130 000		132 000	
022.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	8 514,10		8 600		8 600	
022.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	12 834,15		12 600		12 900	
022.3053.00	Cotisations assurance-accidents	2 432,85		3 100		3 000	
022.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	3 612,35		3 600		3 600	
022.3090.00	Formation continue	340,00				500	
022.3100.01	Matériel de bureau	8 356,20		10 000		10 000	
022.3110.00	Mobilier et machines de bureau	1 608,86					
022.3130.00	Frais de port et de CCP	6 466,15		7 500		7 000	
022.3130.01	Frais de téléphone	2 865,70		3 000		3 000	
022.3130.02	Frais bancaires	569,22		500		500	
022.3130.03	Frais d'encaissement			500		500	
022.3130.04	Cotisations diverses	7 752,50		7 000		8 000	
022.3130.15	Archives communales	35 397,00		26 000		22 000	
022.3132.00	Honoraires fiduciaire	63 620,50		50 000		65 000	
022.3132.01	Honoraires juridiques	1 183,70		1 500		1 500	
022.3133.00	Frais d'informatique et de maintenance	49 802,30		42 000		55 000	
022.3134.00	Cotisations assurance RC + PJ	9 234,30		9 000		9 000	
022.3137.00	Impôts communaux et cantonaux	59 875,75		130 000		60 000	

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
022.3170.01	Frais de déplacement du personnel	897,40		1 000		1 000	
022.3199.00	Frais de représentation	10 891,50		12 000		12 000	
022.3300.60	Amortissements planifiés mobiliers de bureau, véhicules, machines et appareils	19 497,55		47 000		31 000	
022.3632.21	Contribution au District Entremont	2 235,00		2 300		2 300	
022.4210.00	Emoluments administratifs divers		1 963,85		200		1 000
022.4612.00	Participation de la bourgeoisie pour la gestion administrative		3 000,00		3 000		3 000
022.4614.00	Participation de STIL SA pour la gestion administrative		1 700,00		1 700		1 700
022.4930.00	Frais administratifs (imputation interne)		8 000,00		8 000		8 000
029	Immeubles administratifs	65 430,10	3 450,00	81 300	3 000	61 000	3 000
029.3010.00	Traitements du personnel	29 751,65		23 000		23 000	
029.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	1 951,60		1 500		1 500	
029.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	1 718,00		900		700	
029.3053.00	Cotisations assurance-accidents	557,65		700		600	
029.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	827,05		700		700	
029.3101.00	Produits de nettoyage et d'entretien	2 067,80		3 000		3 000	
029.3120.00	Électricité et taxes communales	15 442,45		15 000		15 000	
029.3134.01	Assurances	2 758,70		3 000		3 000	
029.3144.00	Entretien des bâtiments	7 355,20		30 000		10 000	
029.3150.00	Entretien du mobilier et des machines de bureau			500		500	
029.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	3 000,00		3 000		3 000	
029.4470.00	Location des bâtiments et des terrains		3 450,00		3 000		3 000

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE	265 245,55	56 039,85	269 900	32 900	274 900	31 300
11	Sécurité publique	36 122,00	800,00	51 000	100	62 800	
111	Police	25 386,70	800,00	34 100	100	33 500	
111.3000.01	Salaires du conseil municipal	367,50		500		500	
111.3010.00	Traitement du personnel	2 681,55		2 500		2 500	
111.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	200,00		200		200	
111.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	165,10		200		200	
111.3053.00	Cotisations assurance-accidents	50,25		100		100	
111.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	85,35		100		100	
111.3130.05	Service de fourrière	1 300,00		1 300		1 300	
111.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	1 021,50		800		1 000	
111.3611.00	Participation au réseau Polycom	887,95		900		2 600	
111.3612.00	Participation police intercommunale	18 627,50		27 500		25 000	
111.4270.00	Amendes		800,00		100		
112	Sécurité routière	10 735,30		16 900		29 300	
112.3111.06	Machines et matériel dangers naturels			2 200		16 300	
112.3632.00	Participation à la sécurité hivernale et estivale	10 735,30		14 700		13 000	
12	Justice	10 606,35		10 900		12 400	
120	Justice commune	2 653,50		3 500		3 500	
120.3000.02	Salaires / indemnités du juge et vice-juge	1 942,70		2 000		2 000	
120.3100.01	Matériel de bureau	710,80		1 000		1 000	
120.3130.04	Cotisations diverses			500		500	
121	Justice district	1 243,35		1 400		1 400	
121.3631.02	Participation à l'office du ministère public	834,05		900		900	
121.3631.03	Participation au tribunal de district	409,30		500		500	
122	Autorité de protection de l'enfant et de l'adulte	6 709,50		6 000		7 500	
122.3631.00	Participation aux frais des APEA	6 709,50		6 000		7 500	
14	Questions juridiques	39 562,35	32 323,65	36 100	21 800	34 700	20 800
140	Questions juridiques	39 562,35	32 323,65	36 100	21 800	34 700	20 800
140.3010.00	Traitement du personnel	15 121,85		10 000		15 000	
140.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	991,90		600		1 000	
140.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	1 456,90				1 500	
140.3053.00	Cotisations assurance-accidents	283,40		200		300	
140.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	422,05		300		400	
140.3101.02	Part cantonale cartes d'identité	1 920,60		2 500		2 000	
140.3101.03	Part cantonale permis de séjour	1 467,50		1 300		1 300	
140.3102.00	Publications autorisations d'exploiter	30,00					

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
140.3130.04	Cotisations diverses	200,00		200		200	
140.3132.02	Honoraires conservation du cadastre	16 870,15		10 000		10 000	
140.3631.01	Participation à la mensuration officielle et l'information géographique			10 000		2 000	
140.3632.16	Participation aux frais du registre foncier	798,00		1 000		1 000	
140.4120.00	Concessions établissements publics		460,00		300		300
140.4120.01	Patentes pour vente boissons alcooliques		1 490,00		1 000		1 000
140.4210.01	Emoluments cartes d'identité		3 080,00		4 000		3 000
140.4210.02	Emoluments permis de séjour		2 490,00		2 500		2 500
140.4210.03	Emoluments cadastre		7 425,00		6 000		6 000
140.4210.07	Emoluments droits de naturalisation		1 000,00				
140.4260.01	Contributions du propriétaire aux frais de géomètre		16 378,65		8 000		8 000
15	Service du feu	151 064,10	20 896,20	143 100	9 000	135 400	8 500
151	Service du feu, organisation intercommunale	151 064,10	20 896,20	143 100	9 000	135 400	8 500
151.3000.01	Salaires du conseil municipal	840,00		3 000		2 000	
151.3010.00	Traitements du personnel			2 000		2 000	
151.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	55,10		500		300	
151.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle			300			
151.3053.00	Cotisations assurance-accidents			100			
151.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	23,60		100		100	
151.3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures	500,00		500		500	
151.3111.03	Hydrants	23 238,90		15 000		5 000	
151.3111.04	Machines et matériel CSI Haut-Entremont	8 003,00		2 500			
151.3130.06	Frais d'interventions	4 738,00		1 000		1 000	
151.3134.01	Assurances	1 783,50		2 000		2 000	
151.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils			100			
151.3300.60	Amortissements planifiés mobiliers de bureau, véhicules, machines et appareils	15 000,00		9 000		17 000	
151.3632.02	Participation au CSI Haut-Entremont	70 697,00		79 000		77 000	
151.3632.17	Participation au chargé de sécurité	26 185,00		28 000		28 500	
151.4200.00	Taxe d'exemption service du feu		7 350,70		7 500		7 000
151.4200.01	Taxe d'exemption service du feu (étrangers)		850,50		500		500
151.4240.01	Refacturation interventions		7 295,00		1 000		1 000
151.4631.13	Subvention pour hydrants		5 400,00				
16	Défense	27 890,75	2 020,00	28 800	2 000	29 600	2 000
161	Défense militaire	6 132,50		6 000		6 000	
161.3632.03	Participation au stand de tir du Mont-Brun	1 132,50		2 000		2 000	
161.3660.20	Amortissements planifiés subventions d'investissement association de communes			4 000		4 000	
161.3660.21	Amortissements planifiés subventions d'investissement	5 000,00					
162	Défense civile	5 632,65		6 400		5 500	
162.3000.01	Salaires du conseil municipal	35,00		200		200	
162.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	2,30					
162.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	0,80					

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
162.3120.00	Électricité et taxes communales	1 374,00		2 000		2 000	
162.3144.00	Entretien des bâtiments	98,40					
162.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	4 000,00		4 000		3 000	
162.3611.01	Polyalert	122,15		200		300	
163	EMCR	16 125,60	2 020,00	16 400	2 000	18 100	2 000
163.3000.01	Salaires du conseil municipal	678,65		500			
163.3010.00	Traitements du personnel	44,55		1 500		1 000	
163.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	40,35		100		100	
163.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	12,70		100		100	
163.3053.00	Cotisations assurance-accidents	18,70		100		100	
163.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales						
163.3110.01	Mobilier et signalisation EMCR Entremont					3 100	
163.3632.04	Participation à l'EMCR (Etat-Major de Conduite régionale)	15 330,65		14 000		13 600	
163.4240.04	Refacturation travaux pour tiers		2 020,00		2 000		2 000

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
2	FORMATION	749 112,30	47 316,80	793 500	40 000	851 600	43 000
21	Scolarité obligatoire	708 103,85	29 859,45	754 900	23 900	812 100	26 900
212	Degré primaire	290 876,60	16 636,95	304 400	12 900	374 200	14 100
212.3000.03	Commission scolaire	2 187,50		2 000		2 000	
212.3010.00	Traitemen du personnel	3 650,00		4 500		4 500	
212.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	257,65		300		300	
212.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	109,00		100		100	
212.3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures	19 493,90		20 000		20 000	
212.3113.00	Matériel informatique scolaire	4 724,75		2 000			
212.3130.07	Activités sportives et culturelles	5 134,00		5 000		5 000	
212.3130.08	Transports des élèves	8 916,30		8 000		9 000	
212.3300.60	Amortissements planifiés mobiliers de bureau, véhicules, machines et appareils	7 000,00		4 000		4 000	
212.3631.04	Contribution au personnel enseignant primaire	223 224,30		251 000		320 000	
212.3632.05	Participation à la direction des écoles	12 089,20		3 500		4 300	
212.3637.00	Gratuité de l'école et matériel scolaire	4 090,00		4 000		5 000	
212.4612.01	Participation Bourg-St-Pierre pour le matériel scolaire		3 568,00		3 000		3 000
212.4631.03	Subvention pour le matériel scolaire		1 942,05		1 000		1 000
212.4631.04	Subvention gratuite de l'école et matériel scolaire		5 490,00		5 400		6 600
212.4631.08	Subvention Snow Day		3 742,10		3 000		3 000
212.4631.09	Subvention mat. informatique scolaire		1 394,80				
212.4940.00	Intérêts passifs (imputation interne)		500,00		500		500
213	Degré secondaire I	163 271,95	990,00	203 000	1 000	182 800	800
213.3130.08	Transports des élèves	8 748,00		15 000		10 000	
213.3401.01	Intérêts passifs ERVEO	9 514,00		9 000		9 000	
213.3631.05	Contribution au personnel enseignant CO	13 456,30		46 000		39 000	
213.3632.06	Participation au Cycle d'orientation	93 645,90		100 000		93 000	
213.3637.00	Gratuité de l'école et matériel scolaire	990,00		1 000		800	
213.3660.21	Amortissements planifiés subventions d'investissement	36 917,75		32 000		31 000	
213.4631.04	Subvention gratuite de l'école et matériel scolaire		990,00		1 000		800
217	Bâtiments scolaires	253 955,30	12 232,50	247 500	10 000	255 100	12 000
217.3010.00	Traitemen du personnel	108 334,55		104 000		110 000	
217.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	7 106,45		6 800		7 200	
217.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	10 402,20		9 000		10 500	
217.3053.00	Cotisations assurance-accidents	1 887,75		2 300		1 900	
217.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	3 013,00		2 900		3 000	
217.3090.00	Formation continue	1 025,00		500		500	
217.3101.00	Produits de nettoyage et d'entretien	7 745,40		8 000		8 000	
217.3120.00	Électricité et taxes communales	48 557,90		50 000		50 000	
217.3134.01	Assurances	4 568,60		5 000		5 000	
217.3144.00	Entretien des bâtiments	24 671,00		20 000		20 000	
217.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	36 643,45		39 000		39 000	

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
217.4470.00	Location des bâtiments et des terrains		12 232,50		10 000		12 000
22	Ecoles spécialisées	7 097,00		6 600		7 500	
220	Ecole de formation générale	7 097,00		6 600		7 500	
220.3631.06	Participation transport élèves handicap.	7 097,00		6 600		7 500	
23	Formation professionnelle initiale	23 877,55	12 757,60	22 300	11 600	22 300	11 600
230	Formation professionnelle initiale	23 877,55	12 757,60	22 300	11 600	22 300	11 600
230.3132.03	Cours d'appui aux apprentis	2 227,50		1 000		1 000	
230.3634.00	Frais de transports des apprentis	20 842,20		20 000		20 000	
230.3635.04	Contribution fds cantonal FCFCA	207,85		300		300	
230.3637.01	Répartition aux apprentis	600,00		1 000		1 000	
230.4240.02	Refacturation cours d'appui des apprentis		1 336,50		600		600
230.4631.00	Participation cantonale frais de transports des apprentis		10 421,10		10 000		10 000
230.4940.00	Intérêts passifs (imputation interne)		1 000,00		1 000		1 000
25	Ecole de formation générale	9 399,50	4 699,75	9 000	4 500	9 000	4 500
251	Ecole de maturité gymnasiale	9 399,50	4 699,75	9 000	4 500	9 000	4 500
251.3634.01	Frais de transports des étudiants	9 399,50		9 000		9 000	
251.4631.01	Participation cantonale frais de transports des étudiants		4 699,75		4 500		4 500
29	Autres système éducatifs	634,40		700		700	
299	Formation non-mentionnée ailleurs	634,40		700		700	
299.3632.20	Contribution CIO de Martigny(Orientation des adultes)	634,40		700		700	

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE	197 373,90		239 300		255 300	
31	Héritage culturel	1 000,00		10 000		11 000	
312	Conservation des monuments historiques et protection du paysage	1 000,00		10 000		11 000	
312.3636.06	Subvention Espace culturel Peca-Fâves						1 000
312.3637.02	Subvention pour façade et toiture	1 000,00		10 000			10 000
32	Culture, autres	42 828,90		36 000		37 100	
329	Culture, autres	42 828,90		36 000		37 100	
329.3000.01	Salaires du conseil municipal	4 165,00		4 000			4 000
329.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	273,20		300			300
329.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	116,30		100			100
329.3130.16	Décoration de Noël	1 220,00					
329.3130.18	Mérites culturels	1 000,00		2 000			2 000
329.3612.03	Participation au CREPA	9 164,40		8 600			8 700
329.3636.00	Subventions aux associations et événements culturels	14 900,00		14 000			15 000
329.3636.01	Subventions aux activités culturelles	6 990,00		2 000			2 000
329.3636.07	Subvention Barryland	5 000,00		5 000			5 000
34	Sport et loisirs	41 442,00		88 300		96 100	
341	Sports	31 389,40		27 000		34 800	
341.3120.00	Electricité et taxes communales	843,45					1 000
341.3130.10	Mérites sportifs			2 000			2 000
341.3130.19	Installation électrique manifestations	4 215,95					4 300
341.3636.03	Subventions aux clubs et événements sportifs	16 000,00		16 000			17 000
341.3637.03	Subvention pour achats Pass St-Bernard	10 330,00		9 000			10 500
342	Loisirs	10 052,60		61 300		61 300	
342.3010.00	Traitements du personnel	2 572,80		29 000			29 000
342.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	168,80		2 000			2 000
342.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	192,00		4 000			4 000
342.3053.00	Cotisations assurance-accidents	48,25		600			600
342.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	70,75		700			700
342.3140.03	Entretien des places de jeux						10 000
342.3141.04	Entretien chemins pédestres, VTT			15 000			5 000
342.3141.05	Entretien sentiers raquettes et piste de fond			6 000			6 000
342.3170.01	Frais de déplacement du personnel			1 000			1 000
342.3300.60	Amortissements planifiés mobiliers de bureau, véhicules, machines et appareils	7 000,00		3 000			3 000
35	Eglises et affaires religieuses	112 103,00		105 000		111 100	
350	Eglise catholique romaine	107 310,00		100 200		105 200	

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
350.3000.01	Salaires du conseil municipal	262,50		200		200	
350.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	17,20					
350.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	7,30					
350.3632.07	Subvention à l'église catholique	107 023,00		100 000		105 000	
351	Eglise réformée évangélique	4 793,00		4 800		5 900	
351.3632.08	Subvention à l'église réformée	4 793,00		4 800		5 900	

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
4	SANTE	202 880,04		227 000		231 500	
41	Hôpitaux, homes médicalisés	82 101,96		73 000		81 000	
412	Homes médicalisés et maison pour personnes âgées	82 101,96		73 000		81 000	
412.3634.02	Participation communale pour les EMS	74 377,86		70 000		75 000	
412.3634.06	Subvention d'investissements aux EMS	4 668,90		3 000		3 000	
412.3634.07	Subvention Fondation Silène	3 055,20				3 000	
42	Soins ambulatoires	95 178,68		120 000		115 000	
421	Soins ambulatoires	88 195,73		113 000		108 000	
421.3632.09	Participation au CMS Martigny & Régions	88 195,73		113 000		108 000	
422	Services de sauvetage	6 982,95		7 000		7 000	
422.3130.09	Air-Glacières SA - assistance aux communes	4 903,40		5 000		5 000	
422.3632.10	Participation au secours régional Entremont	2 079,55		2 000		2 000	
43	Prévention	8 649,50		13 000		13 000	
433	Service médical scolaire	8 649,50		13 000		13 000	
433.3631.09	Subvention santé scolaire	680,75		1 000		1 000	
433.3637.04	Subvention soins dentaires scolaires	7 968,75		12 000		12 000	
49	Santé publique non mentionnée ailleurs	16 949,90		21 000		22 500	
490	Santé publique	16 949,90		21 000		22 500	
490.3631.10	Financement des secours sanitaires -exploitation	10 178,45		12 000		13 000	
490.3631.19	Financement des soins dentaires			1 500		1 500	
490.3631.20	Financement des secours sanitaires -investissement	852,70		1 000		1 000	
490.3634.05	Subvention maison de la santé	5 918,75		6 500		7 000	

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
5	PREVOYANCE SOCIALE	351 495,92	65 953,20	334 100	36 150	389 400	66 150
52	Invalidité	84 401,60		88 500		92 600	
523	Foyers pour invalides	84 401,60		88 500		92 600	
523.3130.04	Cotisations diverses	200,00		200		200	
523.3631.14	Institutions handicapés / sociales - Exploitation	80 741,15		86 000		90 200	
523.3631.24	Institutions handicapés / sociales - investissement	3 460,45		2 300		2 200	
53	Vieillesse et survivants	42 967,35	3 672,00	42 600	3 800	46 400	3 800
531	Assurance-vieillesse et survivants (AVS)		3 672,00		3 800		3 800
531.4631.02	Contribution agent AVS		3 672,00		3 800		3 800
532	Prestations complémentaires à l'AVS / AI	40 867,35		41 900		45 000	
532.3631.11	Prestations complémentaires AVS/AI	38 194,65		39 700		42 600	
532.3631.12	Allocations familiales pour personnes sans activité lucrative	2 672,70		2 200		2 400	
535	Prestations de vieillesse	2 100,00		700		1 400	
535.3199.04	Cadeaux aux jubilaires	2 100,00		700		1 400	
54	Famille et jeunesse	98 968,80		113 000		126 300	
543	Avance et recouvrement des pensions alimentaires	1 179,80		1 400		1 000	
543.3637.05	Avances des pensions alimentaires	1 179,80		1 400		1 000	
544	Protection de la jeunesse (en général)	20 874,00		22 300		22 300	
544.3632.11	Participation au salaire de l'animation socio-culturelle	20 874,00		22 300		22 300	
545	Prestations aux familles (en général)	76 915,00		89 300		103 000	
545.3101.04	Messages aux parents 1ère année			300			
545.3632.12	Participation à la structure d'accueil ERVEO	72 578,40		82 000		96 000	
545.3636.04	Subvention APAJ Entremont	4 222,60		6 000		6 000	
545.3637.06	Subvention sacs taxés pour les familles	114,00		1 000		1 000	
57	Aide sociale et domaine de l'asile	125 158,17	62 281,20	90 000	32 350	124 100	62 350
572	Aide sociale (économique)	119 236,97	59 973,80	84 400	30 000	118 200	60 000
572.3637.07	Aide sociale - exploitation	45 921,35		39 400		42 800	
572.3637.08	Aide sociale avancée par la commune	72 983,97		45 000		75 000	
572.3637.09	Aide sociale - investissements	331,65				400	
572.4260.03	Remboursement aide sociale par l'Etat		59 973,80		30 000		60 000
574	Fonds cantonal pour l'emploi	4 466,60		4 400		4 700	
574.3631.15	Fonds cantonal pour l'emploi	4 466,60		4 400		4 700	

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
579	Assistance non mentionné ailleurs	1 454,60	2 307,40	1 200	2 350	1 200	2 350
579.3000.01	Salaires du conseil municipal	1 330,00		1 000		1 000	
579.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	87,20		100		100	
579.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	37,40		100		100	
579.4940.00	Intérêts passifs (imputation interne)		2 307,40		2 350		2 350

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	828 688,18	146 482,90	887 100	69 000	1 088 700	89 000
61	Circulation routière	793 518,48	135 862,90	873 500	69 000	1 074 000	89 000
613	Routes cantonales	149 376,70		101 000		108 000	
613.3631.16	Subvention entretien routes cantonales	139 344,40		90 000		90 000	
613.3660.11	Amortissements planifiés, subventions d'investissement au canton	10 032,30		11 000		18 000	
615	Routes communales	644 141,78	135 862,90	772 500	69 000	966 000	89 000
615.3000.01	Salaires du conseil municipal	1 172,50		2 000		2 000	
615.3010.00	Traitements du personnel	251 880,95		260 000		260 000	
615.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	16 616,00		17 000		17 000	
615.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	22 486,65		24 000		24 000	
615.3053.00	Cotisations assurance-accidents	4 682,65		7 000		6 000	
615.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	7 032,60		8 000		7 000	
615.3090.00	Formation continue	972,90		500		500	
615.3099.01	Autres charges de personnel	500,00		500		500	
615.3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures	9 267,50		10 000		12 000	
615.3111.00	Signalisation routière et balisage	3 443,25		5 000		5 000	
615.3111.05	Achat véhicule TP	7 556,20		9 000			
615.3118.00	Achat de licences, logiciels	1 880,95				1 000	
615.3120.00	Électricité et taxes communales	32 377,55		30 000		30 000	
615.3130.11	Déneigement - balayage des rues	12 482,65		10 000		10 000	
615.3130.17	Entretien éclairage public	20 048,60		25 000		37 000	
615.3134.01	Assurances	1 147,20		500		1 000	
615.3141.00	Entretien des routes communales	92 800,50		75 000		75 000	
615.3141.01	Matériel pour entretien des routes communales	5 000,00		5 000		5 000	
615.3141.08	Mise au norme des parkings			30 000		30 000	
615.3144.00	Entretien des bâtiments	216,20					
615.3151.00	Entretien de machines, appareils, véhicules et outils	1 220,25		2 000		2 000	
615.3170.01	Frais de déplacement du personnel	1 949,60		1 000		1 000	
615.3300.10	Amortissements planifiés des routes communales	2 000,00		2 000		2 000	
615.3300.13	Amortissements planifiés aménagement de villages	55 529,43		73 000		89 000	
615.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	44 719,70		143 000		253 000	
615.3300.60	Amortissements planifiés mobiliers de bureau, véhicules, machines et appareils	37 157,95		23 000		86 000	
615.3900.00	Déchets des chantiers communaux (imputation interne)	10 000,00		10 000		10 000	
615.4210.04	Emoluments de parage		40,00				
615.4240.04	Refacturation travaux pour tiers	58 613,05		15 000		25 000	
615.4240.05	Refacturation travaux pour TVL-SA	46 592,75		45 000		55 000	
615.4240.06	Refacturation travaux de déneigement	3 660,00		5 000		5 000	
615.4260.00	Récupération assurance du personnel	22 957,10					
615.4612.02	Participation bourgeoisiale aux travaux publics	4 000,00		4 000		4 000	
62	Transports publics	35 169,70	10 620,00	13 600		14 700	

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
622	Trafic régional	35 169,70	10 620,00	13 600		14 700	
622.3631.17	Contribution transports publics régionaux	13 929,70		13 600		14 700	
622.3634.08	Participation aux courses supplémentaires Orsières/Gd-St-Bernard	21 240,00					
622.4631.14	Subvention pour courses supplémentaires Orsières/Gd-St-Bernard		10 620,00				

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	591 235,59	502 167,64	605 800	495 500	615 500	495 200
71	Approvisionnement en eau	119 437,65	119 437,65	116 000	116 000	123 200	123 200
710	Approvisionnement en eau	119 437,65	119 437,65	116 000	116 000	123 200	123 200
710.3000.01	Salaires du conseil municipal	1 207,50	3 000			3 000	
710.3010.00	Traitements du personnel	9 844,55	7 000			7 000	
710.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	725,10	600			700	
710.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	973,70	700			1 000	
710.3053.00	Cotisations assurance-accidents	184,55	300			200	
710.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	306,60	300			300	
710.3132.04	Analyses bactériologiques	5 524,25	7 000			6 000	
710.3143.00	Entretien du réseau d'eau potable	12 498,55	25 000			25 000	
710.3300.30	Amortissements planifiés réseau	50 464,23	66 000			74 000	
710.3510.00	Attribution aux financements spéciaux	31 208,62	100				
710.3930.00	Frais administratifs et d'exploitation imputés	2 000,00	2 000			2 000	
710.3940.00	Intérêts passifs (imputation interne)	4 500,00	4 000			4 000	
710.4240.07	Taxes approvisionnement en eau		119 437,65		116 000		119 000
710.4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux					4 200	
72	Traitements des eaux usées	187 346,25	187 346,25	180 000	180 000	190 400	190 400
720	Traitements des eaux usées	187 346,25	187 346,25	180 000	180 000	190 400	190 400
720.3000.01	Salaires du conseil municipal	796,25	2 000			2 000	
720.3010.00	Traitements du personnel	820,05	3 000			3 000	
720.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	106,00	400			400	
720.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	48,75	400			500	
720.3053.00	Cotisations assurance-accidents	15,35	100			100	
720.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	44,70	100			200	
720.3120.00	Électricité et taxes communales	168,01				200	
720.3143.01	Entretien du réseau des eaux usées	40 762,97	35 000			35 000	
720.3300.30	Amortissements planifiés réseau	58 042,00					
720.3300.32	Amortissements planifiés réseau d'eaux usées, PGEE et step			71 000		81 000	
720.3401.02	Intérêts passifs AELOVS	3 401,55	4 000			4 000	
720.3510.00	Attribution aux financements spéciaux	19 744,77					
720.3632.13	Participation à AELOVS	56 195,85		58 000		58 000	
720.3930.00	Frais administratifs et d'exploitation imputés	2 000,00	2 000			2 000	
720.3940.00	Intérêts passifs (imputation interne)	5 200,00	4 000			4 000	
720.4240.08	Taxes traitement des eaux usées		176 353,15		171 000		176 000
720.4240.14	Participation de tiers pour travaux du réseau		10 993,10		9 000		14 400
720.4510.00	Prélèvements sur les financements spéciaux						
73	Gestion des déchets	146 222,09	146 222,09	147 000	147 000	148 000	148 000
730	Gestion des déchets	146 222,09	146 222,09	147 000	147 000	148 000	148 000

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
730.3000.01	Salaires du conseil municipal	2 301,25		2 000		2 000	
730.3010.00	Traitements du personnel	18 791,90		20 000		20 000	
730.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	1 383,70		1 500		1 500	
730.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	1 459,05		1 700		1 700	
730.3053.00	Cotisations assurance-accidents	352,25		500		500	
730.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	586,35		500		600	
730.3101.01	Matériel d'exploitation, fournitures			1 000		1 000	
730.3120.00	Électricité et taxes communales	1 452,51		2 000		2 000	
730.3130.12	Enlèvement et transport des déchets	21 130,00		21 000		21 000	
730.3130.13	Transports et stockage pour déchetterie	58 208,20		60 000		60 000	
730.3132.16	Honoraires études gestion des transports en Entremont					5 000	
730.3134.01	Assurances	664,70		500		500	
730.3143.02	Entretien de la déchetterie et des moloks	2 215,48		2 500		2 500	
730.3300.30	Amortissements planifiés réseau	19 000,00					
730.3300.33	Amortissements planifiés déchetterie			18 000		16 000	
730.3510.00	Attribution aux financements spéciaux	12 689,41		9 100		7 000	
730.3612.01	Participation à la SATOM - déchets ménagers	2 287,29		3 000		3 000	
730.3930.00	Frais administratifs et d'exploitation imputés	2 000,00		2 000		2 000	
730.3940.00	Intérêts passifs (imputation interne)	1 700,00		1 700		1 700	
730.4240.09	Taxes annuelles gestion des déchets		96 300,00		96 000		97 000
730.4240.10	Taxe au sac		26 119,57		28 000		28 000
730.4240.11	Chiffre d'affaires déchetterie		3 780,60		3 000		3 000
730.4250.00	Valorisation des déchets (recyclage)		10 021,92		10 000		10 000
730.4900.00	Déchets des chantiers communaux (imputation interne)		10 000,00		10 000		10 000
74	Aménagements	46 831,50	29 430,15	60 500	30 000	31 700	15 000
741	Corrections de cours d'eau	44 649,90	29 430,15	60 000	30 000	30 000	15 000
741.3142.00	Entretien des cours d'eau	44 649,90		60 000		30 000	
741.4631.05	Subvention pour entretien des torrents		29 430,15				15 000
742	Ouvrages protection autres	2 181,60		500		1 700	
742.3000.01	Salaires du conseil municipal	175,00				200	
742.3010.00	Traitements du personnel	1 226,05		500		1 000	
742.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	91,90				100	
742.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	162,60				200	
742.3053.00	Cotisations assurance-accidents	23,00				100	
742.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	39,05				100	
742.3143.04	Entretien des ouvrages de protection	464,00					
75	Protection des espèces et du paysage	3 171,75		2 500		2 400	
750	Protection des espèces et du paysage	3 171,75		2 500		2 400	
750.3132.07	Lutte contre les parasites de l'agriculture	188,00		500		500	
750.3631.25	Subvent. financement correction du Rhône	2 983,75		2 000		1 900	
76	Lutte contre la pollution de l'environnement	17 250,25		30 000	5 000	30 000	5 000

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
769	Lutte contre la pollution de l'environnement	17 250,25		30 000	5 000	30 000	5 000
769.3000.01	Salaires du conseil municipal	840,00					
769.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	55,10					
769.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	23,60					
769.3131.01	Planification stratégie énergétique	8 204,80		25 000		10 000	
769.3132.14	Honoraires Arsenic Chandonne	2 626,75					
769.3140.01	Assainissement décharge Aron	500,00					
769.3140.02	Assainissement stand de tir Dranse					15 000	
769.3300.31	Amortissements planifiés arsenic	5 000,00		5 000		5 000	
769.4631.10	Subvention planification stratégie énergétique						5 000
77	Protection de l'environnement, autres	8 424,90	235,00	8 600	1 000	8 600	1 000
771	Cimetières, crématoires (en général)	8 424,90	235,00	8 600	1 000	8 600	1 000
771.3010.00	Traitements du personnel	2 532,05		3 000		3 000	
771.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	166,15		200		200	
771.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	226,70		200		200	
771.3053.00	Cotisations assurance-accidents	47,50		100		100	
771.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	70,75		100		100	
771.3143.03	Entretien du cimetière	3 381,75		3 000		3 000	
771.3300.30	Amortissements planifiés réseau	2 000,00					
771.3300.35	Amortissements planifiés cimetière			2 000		2 000	
771.4240.12	Taxes columbarium et jardin souvenir		235,00		500		500
771.4240.13	Taxe d'inhumation			500		500	
79	Aménagement du territoire	62 551,20	19 496,50	61 200	16 500	81 200	12 600
790	Aménagement du territoire	62 551,20	19 496,50	61 200	16 500	81 200	12 600
790.3000.01	Salaires du conseil municipal	6 195,00		6 000		6 000	
790.3010.00	Traitements du personnel	3 082,30		4 000		4 000	
790.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	608,50		600		600	
790.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	183,25		400		400	
790.3053.00	Cotisations assurance-accidents	57,75		200		200	
790.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	257,80		200		200	
790.3130.14	Autorisations de construire cantonale	5 176,05		10 000		8 000	
790.3199.05	Frais divers			500		500	
790.3320.91	Amortissements planifiés plans cadastraux	44 755,55		37 000		34 000	
790.3612.04	Participation à la gestion du service des constructions					25 000	
790.3632.19	Contribution Assoc. Région VS Romand	2 235,00		2 300		2 300	
790.4210.05	Emoluments autorisation de construire		17 096,50		15 000		12 000
790.4210.06	Taxes pour permis d'habiter		2 400,00		1 000		600
790.4270.00	Amendes				500		

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8	ECONOMIE PUBLIQUE	1 500 495,24	1 592 826,43	1 631 600	3 181 000	1 598 100	1 671 000
81	Agriculture	208 339,85	20 669,65	296 300	1 000	265 800	1 000
811	Administration, exécution et contrôle	31 386,85	20 669,65	50 800	1 000	50 800	1 000
811.3000.01	Salaires du conseil municipal			1 000		1 000	
811.3010.00	Traitements du personnel	714,90		1 000		1 000	
811.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	46,90		100		100	
811.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	68,85					
811.3053.00	Cotisations assurance-accidents	13,40					
811.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	20,35		100		100	
811.3632.22	Participation PDR Grand-Entremont (APAGE)			17 600		17 600	
811.3635.01	Subventions agricoles (UBG-surface)	25 522,45		25 000		25 000	
811.3635.02	Subventions Centrale laitière de Liddes	5 000,00		5 000		5 000	
811.3705.00	Sub. pour dommages non-assurable			1 000		1 000	
811.4631.12	Subvention projet agro-environnemental						
811.4700.00	Sub. pour dommages non-assurable		20 669,65			1 000	
812	Améliorations structurelles	176 953,00		245 500		215 000	
812.3010.00	Traitements du personnel	108 248,75		120 000		120 000	
812.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	7 101,00		8 000		8 000	
812.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	12 279,25		14 000		14 000	
812.3053.00	Cotisations assurance-accidents	2 028,80		3 500		3 000	
812.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	3 007,30		4 000		4 000	
812.3141.07	Entretien des chemins agricoles	26 932,90		25 000		25 000	
812.3300.12	Amortissements planifiés REP routes agricoles			6 000		11 000	
812.3635.00	Subventions améliorations foncières	17 355,00		65 000		30 000	
82	Sylviculture	14 420,55		26 500		26 500	
820	Sylviculture	14 420,55		26 500		26 500	
820.3612.02	Participation à l'entretien des forêts de protection	10 525,80		22 500		22 500	
820.3632.14	Subvention salaire du garde forestier	3 894,75		4 000		4 000	
84	Tourisme	271 531,15		358 000		360 000	
840	Tourisme	271 531,15		358 000		360 000	
840.3000.01	Salaires du conseil municipal	1 566,25		2 000		2 000	
840.3010.00	Traitements du personnel	30 813,05					
840.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	2 124,10		100		100	
840.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle	2 730,15					
840.3053.00	Cotisations assurance-accidents	551,20					
840.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	901,05		100		100	
840.3134.01	Assurances	2 317,10		2 300		2 300	
840.3141.04	Entretien chemins pédestres, VTT	3 535,55					
840.3141.05	Entretien sentiers raquettes et piste de fond	432,55					

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
840.3141.06	Entretien du bisse de la Tour	4 024,80					
840.3170.01	Frais de déplacement du personnel	1 003,30					
840.3300.10	Amortissements planifiés des routes communales	1 000,00		1 000		4 000	
840.3300.40	Amortissements planifiés des bâtiments	19 013,05		20 000		19 000	
840.3300.60	Amortissements planifiés mobiliers de bureau, véhicules, machines et appareils	3 000,00		2 000		2 000	
840.3632.15	Participation au Pays du St-Bernard	74 186,00		75 000		75 000	
840.3632.18	Subvention cabane Tsissette	24 733,00		24 000		24 000	
840.3634.03	Subvention cabane de Mille	30 000,00		30 000		30 000	
840.3635.03	Subvention TELES-VICHERES-LIDDES SA	69 100,00		200 000		200 000	
840.3636.05	Subventions aux manifestations régionales	500,00		1 500		1 500	
87	Combustibles et énergie	1 006 203,69	1 572 156,78	950 800	3 180 000	945 800	1 670 000
871	Électricité	975 934,19	1 572 156,78	925 800	3 180 000	920 800	1 670 000
8710	Service électrique	103 776,24					
8710.3100.01	Matériel de bureau	2 616,00					
8710.3120.04	Swissgrid AG - service système	472,10					
8710.3120.05	Swissgrid AG - taxe fédérale énergie renouvelable	2 369,29					
8710.3130.80	Transfert sur-couverture réseau électrique	8 767,00					
8710.3132.00	Honoraires fiduciaire	3 020,00					
8710.3132.06	Honoraires inspection du réseau	-10 000,00					
8710.3143.06	Entretien du réseau du service électrique	341,85					
8710.3637.10	Subvention tarifs électriques	96 190,00					
8711	Service économique	872 157,95	1 572 156,78	925 800	3 180 000	920 800	1 670 000
8711.3120.00	Électricité et taxes communales	19,75					
8711.3120.06	Frais de production énergie FMO	864 000,00		912 000		912 000	
8711.3130.04	Cotisations diverses	510,00		500		500	
8711.3132.09	Honoraires et prestations de services			5 000			
8711.3134.01	Assurances	1 683,20		1 800		1 800	
8711.3143.08	Entretien turbine de Chandonne			1 000		1 000	
8711.3199.05	Frais divers	645,00					
8711.3300.30	Amortissements planifiés réseau	3 000,00		3 000		3 000	
8711.3930.00	Frais administratifs et d'exploitation imputés	2 000,00		2 000		2 000	
8711.3940.00	Intérêts passifs (imputation interne)	300,00		500		500	
8711.4250.08	Vente d'énergie (Chandonne)		25 524,38		20 000		20 000
8711.4250.09	Vente d'énergie (FMO)		1 546 632,40		1 500 000		1 350 000
8711.4250.10	Vente d'énergie (FGB)				1 660 000		300 000
873	Energie non électrique	10 269,50		5 000		5 000	
873.3131.00	Etude de faisabilité CAD	10 269,50		5 000		5 000	
879	Autres sources d'énergie (en général)	20 000,00		20 000		20 000	
879.3634.04	Subvention Blueark Entremont	20 000,00		20 000		20 000	

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
9	FINANCES ET IMPOTS	399 903,23	4 962 543,44	243 750	3 212 000	183 750	2 969 400
91	Impôts	28 896,39	2 090 096,30	33 000	1 768 000	33 000	1 775 000
910	Impôts personnes physiques	28 896,39	1 852 748,45	33 000	1 603 000	33 000	1 610 000
910.3181.00	Remise d'impôts	2 595,90	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
910.3181.01	Pertes fiscales s/revenus et fortune	13 035,64	15 000	15 000	15 000	15 000	15 000
910.3602.00	Impôt payé s/immeubles bâties, art. 188	13 264,85	13 000	13 000	13 000	13 000	13 000
910.4000.00	Impôts sur le revenu des personnes physiques	1 189 808,35	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000	1 100 000
910.4001.00	Impôts sur la fortune des personnes physiques	291 008,20	280 000	280 000	280 000	280 000	280 000
910.4002.00	Impôts à la source des personnes physiques	39 219,00	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
910.4008.00	Impôt personnel	7 989,50	7 000	7 000	7 000	7 000	7 000
910.4008.01	Impôt personnel (étrangers)	283,50					
910.4021.00	Impôt foncier des personnes physiques	109 365,10	105 000	105 000	105 000	105 000	105 000
910.4022.00	Impôt sur les gains immobiliers	51 291,15	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
910.4022.01	Impôt sur les bénéfices de liquidation et prestations en capital	55 906,40	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
910.4023.00	Droit de mutation et de timbre	50 036,05	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000
910.4024.00	Impôt sur les successions et donations	9 321,55	1 000	1 000	1 000	1 000	1 000
910.4033.00	Impôts sur les chiens	9 480,00	8 000	8 000	8 000	8 000	8 000
910.4270.00	Amendes	1 600,00					
910.4602.00	Impôts s/immeubles bâties Art.188	37 439,65	40 000	40 000	40 000	40 000	40 000
911	Impôts personnes morales	237 347,85	165 000	165 000	165 000	165 000	165 000
911.4010.00	Impôt sur le bénéfice des personnes morales	124 715,65	60 000	60 000	60 000	60 000	60 000
911.4011.00	Impôts sur le capital des personnes morales	38 567,35	35 000	35 000	35 000	35 000	35 000
911.4021.01	Impôt foncier des personnes morales	74 064,85	70 000	70 000	70 000	70 000	70 000
93	Péréquation financière et compensation des charges	391 362,00	414 000	414 000	497 000	497 000	497 000
930	Péréquation financière et compensation des charges	391 362,00	414 000	414 000	497 000	497 000	497 000
930.4621.10	Fonds de péréquation des ressources	44 739,00	49 000	49 000	137 000	137 000	137 000
930.4621.20	Fonds de péréquation des charges	346 623,00	365 000	365 000	360 000	360 000	360 000
95	Part aux recettes, autres	303 325,70	811 339,19	137 200	930 000	67 200	590 000
950	Quotes-parts, autres	303 325,70	811 339,19	137 200	930 000	67 200	590 000
950.3000.01	Salaires du conseil municipal	4 025,00	2 000	2 000	2 000	2 000	2 000
950.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG	264,05	100	100	100	100	100
950.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales	112,25	100	100	100	100	100
950.3132.10	Honoraires pour procédure concessions	264 130,25	100 000	100 000	30 000	30 000	30 000
950.3611.02	Fonds de correction des cours d'eau	30 116,30	30 000	30 000	30 000	30 000	30 000
950.3611.03	Franc du paysage	4 677,85	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000
950.4100.00	Energie gratuite FGB	8 581,05	15 000	15 000	10 000	10 000	10 000
950.4120.02	Redevances hydrauliques FGB	249 812,30	180 000	180 000	180 000	180 000	180 000
950.4120.03	Redevances hydrauliques FMO	407 255,20	380 000	380 000	380 000	380 000	380 000
950.4120.04	Droit de retour FGB - taxe initiale		300 000	300 000			

Commune de Liddes - Budget de fonctionnement

315-Budget de fonctionnement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
950.4240.03	Droit d'utilisation du Téléréseau		13 100,00		4 500		4 500
950.4601.01	Part communale aux patentes d'appareils distributions		525,54		500		500
950.4612.04	Participation Orsières pour la procédure concessions		132 065,10		50 000		15 000
96	Administration de la fortune et de la dette	67 681,14	1 669 168,75	73 550	99 500	83 550	106 900
961	Intérêts	63 718,19	79 983,45	68 850	52 700	78 850	57 700
961.3401.03	Intérêts de la dette à long terme	47 681,44		50 000		60 000	
961.3499.00	Intérêts rémunératoires impôts	12 229,35		15 000		15 000	
961.3940.00	Intérêts passifs (imputation interne)	3 807,40		3 850		3 850	
961.4401.01	Intérêts des créances et comptes courants		29 841,65		15 000		20 000
961.4401.02	Intérêts de retard débiteurs		15 400,00		10 000		10 000
961.4450.00	Revenu du prêt DransGrid SA		23 041,80		17 500		17 500
961.4940.00	Intérêts passifs (imputation interne)		11 700,00		10 200		10 200
963	Immeubles et titres du patrimoine financier	3 962,95	1 586 664,00	4 700	46 800	4 700	49 200
963.3120.00	Electricité et taxes communales	3 357,65		3 000		3 000	
963.3134.01	Assurances	605,30		700		700	
963.3431.00	Charges bâtiment ancienne Raiffeisen			1 000		1 000	
963.4410.00	Gains provenant vente action SEDRE SA		660,00				
963.4410.11	Gains provenant vente actions DransEnergie SA		6 500,00				
963.4410.12	Gains provenant vente actions Satom SA		300,00				
963.4411.00	Gains provenant vente réseau électrique		1 531 589,00				
963.4420.00	Dividendes		30 815,00		30 000		30 000
963.4430.00	Loyers bâtiment ancienne Raiffeisen		16 800,00		16 800		19 200
969	Patrimoine financier non mentionné ailleurs	2 521,30					
969.4419.00	Rachats d'ADB impôts personnes physique	2 521,30					
97	Redistributions		577,20		500		500
971	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		577,20		500		500
971.4699.00	Redistributions liées à la taxe sur le CO2		577,20		500		500

Commune de Liddes - Budget des investissements

315-Budget d'investissement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0	ADMINISTRATION GENERALE	40 497,55		100 000			
02	Services généraux	40 497,55		100 000			
022	Services généraux	40 497,55		100 000			
022.5060.00	Acquisition de mobilier de bureau, véhicules, machines et appareils	40 497,55		100 000			

Commune de Liddes - Budget des investissements

315-Budget d'investissement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
1	ORDRE ET SECURITE PUBLICS, DEFENSE					31 000	
15	Service du feu					31 000	
151	Service du feu, organisation intercommunale					31 000	
151.5060.00	Acquisition de mobilier de bureau, véhicules, machines et appareils					31 000	

Commune de Liddes - Budget des investissements

315-Budget d'investissement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
2	FORMATION	230 561,20		50 000		55 000	
21	Scolarité obligatoire	230 561,20		50 000		55 000	
213 213.5620.02	Degré secondaire I ERVEO	193 917,75 193 917,75					
217 217.5040.00	Bâtiments scolaires Bâtiments	36 643,45 36 643,45		50 000 50 000		55 000 55 000	

Commune de Liddes - Budget des investissements

315-Budget d'investissement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
3	CULTURE, SPORT ET LOISIRS, EGLISE					40 000	
34	Sport et loisirs					40 000	
342	Loisirs					40 000	
342.5010.00	Balisage sentiers raquettes + VTT					40 000	

Commune de Liddes - Budget des investissements

315-Budget d'investissement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
6	TRAFIC ET TELECOMMUNICATIONS	795 378,53	410 939,15	1 850 000	600 000	3 050 000	600 000
61	Circulation routière	795 378,53	410 939,15	1 850 000	600 000	3 050 000	600 000
613	Routes cantonales	30 032,30		50 000		50 000	
613.5610.02	Subvention constructions routes cantonales	30 032,30		50 000		50 000	
615	Routes communales	765 346,23	410 939,15	1 800 000	600 000	3 000 000	600 000
615.5000.00	Achat de terrains	15 000,00					
615.5010.01	Aménagement des villages			300 000		300 000	
615.5040.02	Halle travaux publics	139 719,70		1 500 000		2 500 000	
615.5060.00	Acquisition de mobilier de bureau, véhicules, machines et appareils	56 157,95				200 000	
615.5110.01	Aménagement des villages	149 387,63					
615.5140.00	Halle travaux publics pour OFROU	405 080,95					
615.6140.00	Part OFROU halle travaux publics		405 080,95		600 000		600 000
615.6370.00	Facturation à des tiers - participation aménagement places		5 858,20				

Commune de Liddes - Budget des investissements

315-Budget d'investissement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
7	PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	187 830,83	73 569,05	453 000		615 000	
71	Approvisionnement en eau	112 027,18	50 562,95	204 000		240 000	
710	Approvisionnement en eau	112 027,18	50 562,95	204 000		240 000	
710.5030.01	Réseau d'eau potable	112 027,18		184 000		220 000	
710.5290.01	Plan directeur des eaux			20 000		20 000	
710.6370.01	Taxes de raccordement approvisionnement en eau		10 542,00				
710.6370.02	Facturation à des tiers - travaux eau potable		40 020,95				
72	Traitemennt des eaux usées	39 494,90	19 452,90	219 000		345 000	
720	Traitemennt des eaux usées	39 494,90	19 452,90	219 000		345 000	
720.5030.02	Réseau des eaux usées	12 959,75		197 000		180 000	
720.5030.07	Mise à niveau step de Martigny			22 000		45 000	
720.5290.02	Plan général d'évacuation des eaux	26 535,15				20 000	
720.5540.01	Participation My Step SA					100 000	
720.6370.03	Taxes de raccordement traitement des eaux usées		10 542,00				
720.6370.04	Facturation à des tiers - travaux eaux usées		8 910,90				
79	Aménagement du territoire	36 308,75	3 553,20	30 000		30 000	
790	Aménagement du territoire	36 308,75	3 553,20	30 000		30 000	
790.5290.04	Révision PAZ / RCCZ	36 308,75		30 000		30 000	
790.6310.04	Subventions Canton au plan d'aménagement		3 553,20				

Commune de Liddes - Budget des investissements

315-Budget d'investissement
Commune de Liddes

Compte	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
		Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
8	ECONOMIE PUBLIQUE	2 779 354,05	1 709 854,00	102 000		595 000	
81	Agriculture			77 000		80 000	
812	Améliorations structurelles			77 000		80 000	
812.5010.02	REP routes agricoles			77 000		80 000	
84	Tourisme	14 013,05		25 000		515 000	
840	Tourisme	14 013,05		25 000		515 000	
840.5040.00	Bâtiments	14 013,05		25 000		15 000	
840.555000	Participation TVL-SA					500 000	
87	Combustibles et énergie	2 765 341,00	1 709 854,00				
871	Électricité	2 765 341,00	1 709 854,00				
8710	Service électrique	2 765 341,00	1 706 354,00				
8710.5440.00	Prêt DransGrid SA	1 538 366,00					
8710.5540.00	Participation DransGrid SA	1 226 975,00					
8710.6030.00	Report valeur réseau électrique			1 116 000,00			
8710.6440.00	Remboursement prêt DransGrid SA			590 354,00			
8711	Service économique		3 500,00				
8711.6540.00	Report de participation SEDRE SA		1 500,00				
8711.6540.01	Report de participation DransEnergie SA		2 000,00				

BOURGEOISIE



Bourgeoisie - message introductif – budget 2026

Mesdames, Messieurs,

Conformément à la loi sur les communes du 5 février 2004, nous avons le plaisir de vous remettre, ci-après, la présentation du budget de l'exercice 2026.

Les revenus financiers s'élèvent à	Fr. 721'900.—
et les charges financières à	Fr. 677'800.—
Avec une marge d'autofinancement de	<u>Fr. 44'100.—</u>

A titre de comparaison, la marge d'autofinancement budgétée pour l'année 2025 s'élevait à Fr. 63'400.— et celle effective pour l'année 2024 s'élevait à Fr. 49'162.05.

D'autre part, les investissements nets budgétés 2026 se montent à	Fr. 0.—
Ce qui laisse apparaître un excédent de financement de	Fr. 44'100.—
Avec des amortissements comptables de	Fr. 50'000.—
et des attributions sur les fonds et financements spéciaux	Fr. 500.—
Nous bouclons le budget avec un excédent de charges	./. Fr. 6'400.—

Après comptabilisation des amortissements comptables, l'excédent de charges de Fr. 6'400.— modifiera directement la fortune nette de la bourgeoisie qui devrait se situer au 31.12.2026 à Fr. 121'000.—

Nous vous souhaitons une bonne lecture du budget 2026 et vous présentons, **Mesdames, Messieurs**, nos salutations les meilleures.

Liddes, novembre 2025

Bourgeoisie de Liddes
Tiziana Lattion
Présidente

Aperçu du compte de résultats et investissements		Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Compte de résultats				
Résultat avant amortissements comptables				
Charges financières	- CHF	396'570.20	651'500.00	677'800.00
Revenus financiers	+ CHF	445'732.25	714'900.00	721'900.00
Marge d'autofinancement (négative)	= CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	= CHF	49'162.05	63'400.00	44'100.00
Résultat après amortissements comptables				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	49'162.05	63'400.00	44'100.00
Amortissements planifiés	- CHF	55'550.40	55'000.00	50'000.00
Attributions aux fonds et financements spéciaux	- CHF	-	500.00	500.00
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	+ CHF	-	-	-
Réévaluations des prêts du PA	- CHF	-	-	-
Réévaluations des participations du PA	- CHF	-	-	-
Attributions au capital propre	- CHF	-	-	-
Réévaluations PA	+ CHF	-	-	-
Prélèvements sur le capital propre	+ CHF	-	-	-
Excédent de charges	= CHF	6'388.35	-	6'400.00
Excédent de revenus	= CHF	-	7'900.00	-
Compte des investissements				
Dépenses	+ CHF	101'320.80	45'000.00	-
Recettes	- CHF	21'770.40	-	-
Investissements nets	= CHF	79'550.40	45'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	= CHF	-	-	-
Financement				
Marge d'autofinancement (négative)	- CHF	-	-	-
Marge d'autofinancement	+ CHF	49'162.05	63'400.00	44'100.00
Investissements nets	- CHF	79'550.40	45'000.00	-
Investissements nets (négatifs)	+ CHF	-	-	-
Insuffisance de financement	= CHF	30'388.35	-	-
Excédent de financement	= CHF	-	18'400.00	44'100.00

Compte de résultats échelonné	Compte 2024	Budget 2025	Budget 2026
Charges d'exploitation			
30 Charges de personnel	CHF 43'102.80	48'300.00	47'800.00
31 Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	CHF 348'467.40	598'200.00	625'000.00
33 Amortissements du patrimoine administratif	CHF 53'550.40	53'000.00	49'000.00
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	CHF -	500.00	500.00
36 Charges de transferts	CHF 7'000.00	7'000.00	6'000.00
37 Subventions redistribuées	CHF -	-	-
Total des charges d'exploitation	CHF 452'120.60	707'000.00	728'300.00
Revenus d'exploitation			
41 Patentes et concessions	CHF -	-	-
42 Taxes	CHF 104'628.75	147'600.00	152'600.00
43 Revenus divers	CHF -	-	-
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	CHF -	-	-
46 Revenus de transferts	CHF 323'762.70	551'800.00	551'800.00
47 Subventions à redistribuer	CHF -	-	-
Total des revenus d'exploitation	CHF 428'391.45	699'400.00	704'400.00
R1 Résultat provenant de l'activité d'exploitation	CHF -23'729.15	7'600.00	-23'900.00
34 Charges financières	CHF -	-	-
44 Revenus financiers	CHF 17'340.80	15'500.00	17'500.00
R2 Résultat provenant de l'activité de financement	CHF 17'340.80	15'500.00	17'500.00
O1 Résultat provenant de l'activité opérationnelle (R1 + R2)	CHF -6'388.35	7'900.00	-6'400.00
38 Charges extraordinaires	CHF -	-	-
48 Revenus extraordinaires	CHF -	-	-
E1 Résultat provenant de l'activité extraordinaire	CHF -	-	-
Résultat total du compte de résultats (O1 + E1)	CHF -6'388.35	7'900.00	-6'400.00

Compte de résultats selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0 Administration générale	9038.45	-	10'800.00	-	10'800.00	-
8 Economie publique	443'082.15	445'732.25	696'200.00	714'900.00	717'700.00	721'900.00
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des charges et des revenus	452'120.60	445'732.25	707'000.00	714'900.00	728'300.00	721'900.00
Excédent de charges		6'388.35		-		6'400.00
Excédent de revenus		-		7'900.00		-

Compte de résultats selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
30 Charges de personnel	43'102.80		48'300.00		47'800.00	
Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	348'467.40		598'200.00		625'000.00	
31 Amortissements du patrimoine administratif	53'550.40		53'000.00		49'000.00	
34 Charges financières	-		-		-	
35 Attributions aux fonds et financements spéciaux	-		500.00		500.00	
36 Charges de transferts	7'000.00		7'000.00		6'000.00	
37 Subventions redistribuées	-		-		-	
38 Charges extraordinaires	-		-		-	
39 Imputations internes	-		-		-	
41 Patentés et concessions	-		-		-	
42 Taxes	104'628.75		147'600.00		152'600.00	
43 Revenus divers	-		-		-	
44 Revenus financiers	17'340.80		15'500.00		17'500.00	
45 Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux	-		-		-	
46 Revenus de transferts	323'762.70		551'800.00		551'800.00	
47 Subventions à redistribuer	-		-		-	
48 Revenus extraordinaires	-		-		-	
49 Imputations internes	-		-		-	
Total des charges et des revenus	452'120.60	445'732.25	707'000.00	714'900.00	728'300.00	721'900.00
Excédent de charges		6'388.35		-		6'400.00
Excédent de revenus		-		7'900.00		-

Compte des investissements selon les tâches	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
0 Administration générale	-	-	-	-	-	-
8 Economie publique	101'320.80	21'770.40	45'000.00	-	-	-
9 Finances et impôts	-	-	-	-	-	-
Total des dépenses et des recettes	101'320.80	21'770.40	45'000.00	-	-	-
Excédent de dépenses		79'550.40		45'000.00		-
Excédent de recettes		-		-		-

Compte des investissements selon les natures	Compte 2024		Budget 2025		Budget 2026	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
50 Immobilisations corporelles	101'320.80		45'000.00		-	
51 Investissements pour le compte de tiers	-		-		-	
52 Immobilisations incorporelles	-		-		-	
54 Prêts	-		-		-	
55 Participations et capital social	-		-		-	
56 Propres subventions d'investissement	-		-		-	
57 Subventions d'investissement redistribuées	-		-		-	
60 Transferts au patrimoine financier		-		-		-
61 Remboursements		-		-		-
62 Transferts d'immobilisations incorporelles		-		-		-
63 Subventions d'investissement acquises		21'770.40		-		-
64 Remboursement de prêts		-		-		-
65 Transferts de participations		-		-		-
66 Remboursement de subventions d'investissement propres		-		-		-
67 Subventions d'investissement à redistribuer		-		-		-
Total des dépenses et des recettes	101'320.80	21'770.40	45'000.00	-	-	-
Excédent de dépenses		79'550.40		45'000.00		-
Excédent de recettes		-		-		-

Avec crédits complémentaires

Budget de fonctionnement

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
0		ADMINISTRATION GENERALE	9,038.45		10,800.00		10,600.00	
01		Légitif et exécutif	4,209.90		5,500.00		5,500.00	
012		Exécutif	4,209.90		5,500.00		5,500.00	
012.30		Charges de personnel	4,209.90		5,500.00		5,500.00	
012.300		Autorités et commissions	3,850.00		5,000.00		5,000.00	
012.3000		Salaires, indemnités journalières et jetons de présence des membres d'autorités	3,850.00		5,000.00		5,000.00	
012.3000.01		Salaires du conseil municipal	3,850.00		5,000.00		5,000.00	
012.305		Cotisations patronales	359.90		500.00		500.00	
012.3050		Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	252.55		300.00		300.00	
012.3050.00		Cotisations AVS/AC/AI/APG	252.55		300.00		300.00	
012.3054		Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	107.35		200.00		200.00	
012.3054.00		Cotisations caisse d'allocations familiales	107.35		200.00		200.00	
02		Services généraux	4,828.55		5,300.00		5,100.00	
021		Administration des finances et des contributions	99.20		500.00		200.00	
021.31		Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	99.20		500.00		200.00	
021.313		Prestations de services et honoraires	99.20		500.00		200.00	
021.3137		Impôts et taxes	99.20		500.00		200.00	
021.3137.00		Impôts communaux et cantonaux	99.20		500.00		200.00	
022		Services généraux	4,729.35		4,800.00		4,900.00	
022.31		Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	1,729.35		1,800.00		1,900.00	
022.313		Prestations de services et honoraires	1,729.35		1,800.00		1,900.00	

Avec crédits complémentaires

Budget de fonctionnement

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
022.3130	Prestations de services de tiers		291.60		300.00		400.00	
022.3130.00	Frais bancaires		41.60		100.00		100.00	
022.3130.01	Cotisations diverses		250.00		200.00		300.00	
022.3132	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.		1,437.75		1,500.00		1,500.00	
022.3132.00	Honoraires fiduciaire		1,437.75		1,500.00		1,500.00	
022.36	Charges de transfert		3,000.00		3,000.00		3,000.00	
022.361	Dédommages à des collectivités publiques		3,000.00		3,000.00		3,000.00	
022.3612	Dédommages aux communes et aux associations intercommunales		3,000.00		3,000.00		3,000.00	
022.3612.00	Dédommagement versé à la commune pour frais adm.		3,000.00		3,000.00		3,000.00	

Avec crédits complémentaires

Budget de fonctionnement

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8		ECONOMIE PUBLIQUE	443,082.15	445,732.25	696,200.00	714,900.00	717,700.00	721,900.00
81		Agriculture	53,315.70	85,081.35	56,100.00	76,000.00	55,500.00	82,000.00
811		Administration, exécution et contrôle		9,160.00		8,000.00		9,000.00
811.44		Revenus financiers		9,160.00		8,000.00		9,000.00
811.447		Revenus des immeubles PA		9,160.00		8,000.00		9,000.00
811.4470		Loyers et fermages, immeubles PA		9,160.00		8,000.00		9,000.00
811.4470.00		Location des terrains agricoles		2,590.00		2,500.00		2,500.00
811.4470.01		Location des alpages		6,570.00		5,500.00		6,500.00
818		Agriculture de montagne	53,315.70	75,921.35	56,100.00	68,000.00	55,500.00	73,000.00
818.30		Charges de personnel	21,646.80		28,100.00		27,500.00	
818.301		Salaires du personnel administratif et d'exploitation	18,526.85		23,000.00		23,000.00	
818.3010		Salaires du personnel administratif et d'exploitation	18,526.85		23,000.00		23,000.00	
818.3010.00		Traitement du personnel	18,526.85		23,000.00		23,000.00	
818.305		Cotisations patronales	3,119.95		5,100.00		4,500.00	
818.3050		Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	1,142.60		1,500.00		1,500.00	
818.3050.00		Cotisations AVS/AC/AI/APG	1,142.60		1,500.00		1,500.00	
818.3052		Cotisations patronales aux caisses de pension	1,166.90		2,200.00		1,800.00	
818.3052.00		Cotisations prévoyance professionnelle	1,166.90		2,200.00		1,800.00	
818.3053		Cotisations patronales aux assurances-accidents	326.50		700.00		500.00	
818.3053.00		Cotisations assurance-accidents	326.50		700.00		500.00	
818.3054		Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	483.95		700.00		700.00	
818.3054.00		Cotisations caisse d'allocations familiales	483.95		700.00		700.00	

Avec crédits complémentaires

Budget de fonctionnement

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
818.31		Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	11,505.50		12,000.00		12,000.00	
818.313		Prestations de services et honoraires	11,005.50		12,000.00		12,000.00	
818.3130		Prestations de services de tiers	7,241.20		8,000.00		8,000.00	
818.3130.10		Frais d'exploitation des alpages	7,241.20		8,000.00		8,000.00	
818.3134		Primes d'assurances de choses	3,764.30		4,000.00		4,000.00	
818.3134.01		Assurances	3,764.30		4,000.00		4,000.00	
818.314		Réfection et entretien courants	500.00					
818.3144		Entretien des bâtiments et immeubles	500.00					
818.3144.00		Entretien des bâtiments	500.00					
818.33		Amortissements du patrimoine administratif PA	18,163.40		14,000.00		15,000.00	
818.330		Amortissements des immobilisations corporelles du PA	18,163.40		14,000.00		15,000.00	
818.3300		Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	18,163.40		14,000.00		15,000.00	
818.3300.40		Amortissements planifiés des bâtiments	18,163.40		14,000.00		15,000.00	
818.36		Charges de transfert	2,000.00		2,000.00		1,000.00	
818.366		Amortissements, subventions d'investissements	2,000.00		2,000.00		1,000.00	
818.3660		Amortissements planifiés, subventions d'investissements	2,000.00		2,000.00		1,000.00	
818.3660.51		Amortissements planifiés, subventions d'investissements	2,000.00		2,000.00		1,000.00	
818.42		Taxes et redevances		28,808.65		23,000.00		28,000.00
818.424		Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service		28,808.65		23,000.00		28,000.00
818.4240		Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services		28,808.65		23,000.00		28,000.00

Avec crédits complémentaires

Budget de fonctionnement

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
818.4240.00		Recettes d'estivage payées par propr. bétail		28,808.65		23,000.00		28,000.00
818.46	Revenus de transferts			47,112.70		45,000.00		45,000.00
818.463	Subventions de collectivités publiques et de tiers			47,112.70		45,000.00		45,000.00
818.4631	Subventions des cantons et des concordats			47,112.70		45,000.00		45,000.00
818.4631.00	Subvention d'estivage			47,112.70		45,000.00		45,000.00
82	Sylviculture		355,453.10	317,739.10	602,200.00	602,900.00	608,800.00	602,900.00
820	Sylviculture		355,453.10	317,739.10	602,200.00	602,900.00	608,800.00	602,900.00
820.30	Charges de personnel		15,587.45		12,300.00		12,400.00	
820.301	Salaires du personnel administratif et d'exploitation		13,186.10		10,000.00		10,000.00	
820.3010	Salaires du personnel administratif et d'exploitation		13,186.10		10,000.00		10,000.00	
820.3010.00	Traitements du personnel		13,186.10		10,000.00		10,000.00	
820.305	Cotisations patronales		2,401.35		2,300.00		2,400.00	
820.3050	Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs		865.05		700.00		700.00	
820.3050.00	Cotisations AVS/AC/AI/APG		865.05		700.00		700.00	
820.3052	Cotisations patronales aux caisses de pension		922.45		1,000.00		1,000.00	
820.3052.00	Cotisations prévoyance professionnelle		922.45		1,000.00		1,000.00	
820.3053	Cotisations patronales aux assurances-accidents		247.10		300.00		300.00	
820.3053.00	Cotisations assurance-accidents		247.10		300.00		300.00	
820.3054	Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales		366.75		300.00		400.00	
820.3054.00	Cotisations caisse d'allocations familiales		366.75		300.00		400.00	
820.31	Charges de biens et services et autres charges d'exploitation		332,528.70		578,400.00		585,900.00	

Avec crédits complémentaires

Budget de fonctionnement

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
820.310		Charges de matériel et de marchandises			500.00		500.00	
820.3101		Matériel d'exploitation, fournitures			500.00		500.00	
820.3101.01		Matériel d'exploitation, fournitures			500.00		500.00	
820.313		Prestations de services et honoraires	287,332.45		572,900.00		580,400.00	
820.3130		Prestations de services de tiers	287,332.45		572,900.00		580,400.00	
820.3130.04		Honoraires garde-forestier	12,982.50		11,400.00		11,400.00	
820.3130.05		Travaux exécutés par des tiers	270,250.15		552,500.00		560,000.00	
820.3130.06		Travaux pour dégâts aux forêts			5,000.00		5,000.00	
820.3130.07		Contribution aux fonds du bois	776.00		2,000.00		2,000.00	
820.3130.08		Honoraires administratifs	1,000.00		1,000.00		1,000.00	
820.3130.09		Frais divers	1,415.00		1,000.00		1,000.00	
820.3130.10		Fonds formation forestière	908.80					
820.314		Réfection et entretien courants	43,874.80		4,000.00		4,000.00	
820.3140		Entretien des terrains	4,401.85					
820.3140.00		Aménagement place à bois Rière Aron	4,401.85					
820.3141		Entretien des routes / voies de communication	39,472.95		4,000.00		4,000.00	
820.3141.00		Entretien des routes forestières	4,000.00		4,000.00		4,000.00	
820.3141.01		Intempéries Route du Coeur	35,472.95					
820.317		Dédommages	1,321.45		1,000.00		1,000.00	
820.3170		Frais de déplacement et autres frais	1,321.45		1,000.00		1,000.00	
820.3170.00		Frais de déplacement du personnel	1,321.45		1,000.00		1,000.00	
820.33		Amortissements du patrimoine administratif PA	7,336.95		11,000.00		10,000.00	
820.330		Amortissements des immobilisations corporelles du PA	7,336.95		11,000.00		10,000.00	
820.3300		Amortissements planifiés, immobilisations corporelles	7,336.95		11,000.00		10,000.00	
820.3300.10		Amortissements planifiés des routes forestières	7,336.95		11,000.00		10,000.00	

Avec crédits complémentaires

Budget de fonctionnement

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
820.35		Attributions aux fonds et financements spéciaux			500.00		500.00	
820.351		Attributions aux fonds et financements spéciaux enregistrés comme capital propre			500.00		500.00	
820.3511		Attributions aux fonds du capital propre			500.00		500.00	
820.3511.00		Attribution au fonds forestier de réserve			500.00		500.00	
820.42		Taxes et redevances	65,822.10		119,600.00		119,600.00	
820.424		Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de service	4,692.00		4,600.00		4,600.00	
820.4240		Taxes d'utilisation et taxes pour prestations de services	4,692.00		4,600.00		4,600.00	
820.4240.01		Mandat de police et de surveillance	4,692.00		4,600.00		4,600.00	
820.425		Recette sur ventes	61,130.10		115,000.00		115,000.00	
820.4250		Ventes	61,130.10		115,000.00		115,000.00	
820.4250.01		Vente de bois de service			115,000.00		115,000.00	
820.4250.02		Vente de bois de feu	61,130.10					
820.44		Revenus financiers			500.00		500.00	
820.440		Revenus des intérêts			500.00		500.00	
820.4400		Intérêts des liquidités			500.00		500.00	
820.4400.00		Intérêts du fonds forestier de réserve			500.00		500.00	
820.46		Revenus de transferts	251,917.00		482,800.00		482,800.00	
820.461		Dédommagements de collectivités publiques	11,785.50		23,800.00		23,800.00	
820.4610		Dédommagements de la Confédération	1,259.70		1,300.00		1,300.00	
820.4610.00		Dédommagement pour les droits de carburant	1,259.70		1,300.00		1,300.00	
820.4612		Dédommagements des collectivités publiques locales	10,525.80		22,500.00		22,500.00	
820.4612.00		Dédommagement pour l'entretien des forêts de protection	10,525.80		22,500.00		22,500.00	

Avec crédits complémentaires

Budget de fonctionnement

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
820.463		Subventions de collectivités publiques et de tiers		240,131.50		459,000.00		459,000.00
820.4631		Subventions des cantons et des concordats	236,236.75		455,000.00		455,000.00	
820.4631.01		Subvention cantonale aux forêts de protection	210,515.75		455,000.00		455,000.00	
820.4631.04		Subvention intempéries Route du Coeur	25,721.00					
820.4632		Subventions des collectivités publiques locales	3,894.75		4,000.00		4,000.00	
820.4632.00		Subvention salaire du garde forestier	3,894.75		4,000.00		4,000.00	
84		Tourisme	32,654.70	32,913.80	35,000.00	31,000.00	31,000.00	32,000.00
840		Tourisme	32,654.70	32,913.80	35,000.00	31,000.00	31,000.00	32,000.00
840.31		Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	2,604.65		5,000.00		5,000.00	
840.314		Réfection et entretien courants	2,604.65		5,000.00		5,000.00	
840.3144		Entretien des bâtiments et immeubles	2,604.65		5,000.00		5,000.00	
840.3144.00		Entretien des bâtiments	2,604.65		5,000.00		5,000.00	
840.33		Amortissements du patrimoine administratif PA	28,050.05		28,000.00		24,000.00	
840.330		Amortissements des immobilisations corporelles du PA	28,050.05		28,000.00		24,000.00	
840.3300.40		Amortissements planifiés des bâtiments	28,050.05		28,000.00		24,000.00	
840.36		Charges de transfert	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
840.363		Subventions à des collectivités publiques et à des tiers	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
840.3634		Subventions aux entreprises publiques	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
840.3634.00		Subvention cabane de Mille	2,000.00		2,000.00		2,000.00	
840.44		Revenus financiers		8,180.80		7,000.00		8,000.00
840.447		Revenus des immeubles PA		8,180.80		7,000.00		8,000.00
840.4470		Loyers et fermages, immeubles PA		8,180.80		7,000.00		8,000.00

Avec crédits complémentaires

Budget de fonctionnement

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
840.4470.02		Location du gîte de la Tsissette		6,180.80		5,000.00		6,000.00
840.4470.03		DDP cabane de Mille		2,000.00		2,000.00		2,000.00
840.46		Revenus de transferts		24,733.00		24,000.00		24,000.00
840.463		Subventions de collectivités publiques e t de tiers		24,733.00		24,000.00		24,000.00
840.4632		Subventions des collectivités publiques locales		24,733.00		24,000.00		24,000.00
840.4632.01		Subventions cabane Tsissette		24,733.00		24,000.00		24,000.00
89		Autres exploitations artisanales	1,658.65	9,998.00	2,900.00	5,000.00	22,400.00	5,000.00
890		Autres exploitations artisanales	1,658.65	9,998.00	2,900.00	5,000.00	22,400.00	5,000.00
890.30		Charges de personnel	728.65		2,400.00		2,400.00	
890.3010.00		Traitement du personnel	622.10		2,000.00		2,000.00	
890.305		Cotisations patronales	106.55		400.00		400.00	
890.3050		Cotisations patronales AVS, AI, APG, AC, frais administratifs	40.80		100.00		100.00	
890.3050.00		Cotisations AVS/AC/AI/APG	40.80		100.00		100.00	
890.3052		Cotisations patronales aux caisses de pension	37.00		100.00		100.00	
890.3052.00		Cotisations prévoyance professionnelle	37.00		100.00		100.00	
890.3053		Cotisations patronales aux assurances-accidents	11.65		100.00		100.00	
890.3053.00		Cotisations assurance-accidents	11.65		100.00		100.00	
890.3054		Cotisations patronales aux caisses de compensation pour allocations familiales	17.10		100.00		100.00	
890.3054.00		Cotisations caisse d'allocations familiales	17.10		100.00		100.00	
890.31		Charges de biens et services et autres charges d'exploitation	930.00		500.00		20,000.00	
890.314		Réfection et entretien courants	930.00		500.00		20,000.00	
890.3143		Entretien d'autres ouvrages de génie civil	930.00		500.00		20,000.00	

Avec crédits complémentaires

Budget de fonctionnement

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
890.3143.00		Entretien des gravières	930.00		500.00		20,000.00	
890.42		Taxes et redevances		9,998.00		5,000.00		5,000.00
890.425		Recette sur ventes		9,998.00		5,000.00		5,000.00
890.4250		Ventes		9,998.00		5,000.00		5,000.00
890.4250.00		Recettes des gravières		9,998.00		5,000.00		5,000.00

Avec crédits complémentaires

Budget d'investissement

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
8		ECONOMIE PUBLIQUE	123,091.20	123,091.20	45,000.00			
81		Agriculture	31,163.40	31,163.40				
818		Agriculture de montagne	31,163.40	31,163.40				
818.50		Immobilisations corporelles	31,163.40					
818.504		Bâtiments	31,163.40					
818.504.02		Rénovation cabane berger combe de l'A	31,163.40					
818.6900.00		Report au bilan		31,163.40				
82		Sylviculture	25,877.75	25,877.75	45,000.00			
820		Sylviculture	25,877.75	25,877.75	45,000.00			
820.50		Immobilisations corporelles	4,107.35		45,000.00			
820.501		Routes et voies de communication	4,107.35		45,000.00			
820.5010		Routes et voies de communication	4,107.35		45,000.00			
820.5010.00		Réfection route d'Allèves	4,107.35					
820.5010.01		Route forestière du Vernay			45,000.00			
820.5900.00		Report de recettes au bilan	21,770.40					
820.6		Recettes d'investissement		25,877.75				
820.63		Subventions d'investissement acquises		21,770.40				
820.631		Cantons et concordats		21,770.40				
820.6310		Subventions d'investissement des cantons et des concordats		21,770.40				
820.6310.00		Subvention rte forest. Allèves	21,770.40					
820.6900.00		Report au bilan		4,107.35				
84		Tourisme	66,050.05	66,050.05				
840		Tourisme	66,050.05	66,050.05				
840.50		Immobilisations corporelles	66,050.05					

Avec crédits complémentaires

Budget d'investissement

Compte	Nature	Libellé	Comptes 2024		Budget 2025		Budget 2026	
			Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
840.504	Bâtiments		66,050.05					
840.5040	Bâtiments		66,050.05					
840.5040.00	Rénovation bâtiment de la Tsissette		66,050.05					
840.6900.00	Report au bilan			66,050.05				

Message aux législatifs communaux concernant la création de « MySTEP SA »

Contenu du présent message

- A** Quelle est la situation actuelle ?
- B** Pourquoi ne peut-on pas continuer ainsi ?
- C** Comment en est-on arrivé à MySTEP ?
- D** Qu'est-ce que MySTEP ?
- E** Quels documents définissent MySTEP ?
- F** Quels objectifs poursuit MySTEP ?
- G** Quel est le périmètre de MySTEP ?
- H** Quels sont les ouvrages de MySTEP ?
- I** Comment transférer ces ouvrages à MySTEP ?
- J** Comment MySTEP est-t-elle organisée ?
- K** Quelle est la gouvernance de MySTEP ?
- L** Quel est le budget prévisionnel de MySTEP ?
- M** Comment répartir les coûts de MySTEP ?
- N** Quel est le planning prévisionnel de MySTEP ?
- O** En résumé : pourquoi MySTEP ?
- P** Que devez-vous décider ?

A Quelle est la situation actuelle ?

La STEP de Martigny appartient à la Ville. Les huit communes du bassin versant raccordées sont Martigny, Martigny-Combe, Bovernier, Fully, Liddes, Orsières, Sembrancher et Val de Bagnes (périmètre de Vollèges). Martigny gère seule la STEP, dont le budget annuel de fonctionnement est actuellement de l'ordre de 3 millions de francs.

Les autres communes participent aux frais de fonctionnement et d'investissement, sans droit de propriété, selon la clé de répartition en vigueur. Formellement, toutes les décisions relèvent de Martigny. Les autres communes sont certes informées, mais aucun organe partagé ne leur permet de participer réellement à la gouvernance.

Le réseau principal qui amène les eaux usées à la STEP est aujourd'hui géré sans coordination globale : une partie par chaque commune, une autre par l'association intercommunale AELOVS, qui regroupe Liddes, Orsières, Sembrancher et Val de Bagnes – Vollèges. Certains tronçons sont gérés par deux communes (par ex. Bovernier et Martigny-Combe).

B Pourquoi ne peut-on pas continuer ainsi ?

Selon le projet d'extension « STEP 2050 » en cours, les investissements nécessaires pour moderniser la STEP – dans le but de se conformer à l'évolution des exigences légales – se montent à plus de 74 millions de francs.

Un partage de la propriété et des responsabilités d'un tel investissement tout comme un financement commun par les huit communes est donc nécessaire, ce qui va de pair avec une gouvernance commune. Quant au réseau principal, il doit lui aussi être optimisé pour réduire les coûts de la STEP. C'est pour ces raisons que le projet de régionalisation « STEP Martigny – Région » a été lancé en 2023. Il a conduit à la solution présentée ici.

C Comment en est-on arrivé à MySTEP ?

En phase I du projet, un groupe de pilotage réunissant les huit présidents et présidentes de communes a établi les objectifs et les principes à appliquer. Ils ont ensuite été validés par les conseils communaux en été 2024. Puis, en phase II, les solutions institutionnelles ont été étudiées. Deux options principales ont été comparées : une association intercommunale ou une société anonyme.

Avec l'appui d'experts, le groupe de pilotage a retenu la forme de la société anonyme en mains publiques (appelée « MySTEP SA »), en particulier par sa souplesse et parce qu'elle permet un financement optimal. Cette solution a été validée par le groupe de pilotage en juin 2025. C'est sur elle que vous êtes appelés à voter.

D Qu'est-ce que MySTEP ?

MySTEP (formellement « MySTEP SA ») est une société anonyme créée par les huit communes du bassin versant. Elle a pour but d'être propriétaire et gestionnaire de la STEP de Martigny ainsi que du réseau principal qui y amène les eaux usées.

Son capital-actions est fixé à 1,2 millions de francs, réparti entre les communes de manière à refléter les droits de vote convenus (voir lettre **J**).

E Quels documents définissent MySTEP ?

MySTEP repose sur deux textes complémentaires :

1) Les **statuts** reprennent les dispositions pertinentes du Code des obligations en les complétant de manière ciblée pour décrire exactement ce qu'est MySTEP. Ils définissent notamment la forme juridique, le but, le capital et l'organisation de la société.

2) La **convention d'actionnaires** lie les huit communes et précise les modalités concrètes de leur collaboration, qu'il s'agisse de la gouvernance, des obligations financières, de la répartition des coûts ou des prises de décision. Toute modification de la convention nécessite l'unanimité des communes.

F Quels objectifs poursuit MySTEP ?

MySTEP a pour mission d'assurer la gestion de la STEP, ainsi que du réseau principal d'aménée des eaux usées à la STEP. En réunissant compétences techniques et moyens financiers, MySTEP vise à :

- Garantir la conformité environnementale en respectant les normes légales de traitement des eaux ;
- Optimiser les coûts et les charges d'exploitation, tant pour la STEP que pour le réseau principal ;
- Planifier à long terme les infrastructures de la STEP et du réseau (via le PGEE) en tenant compte des besoins futurs du bassin versant ;
- Assurer une gouvernance partagée et transparente.

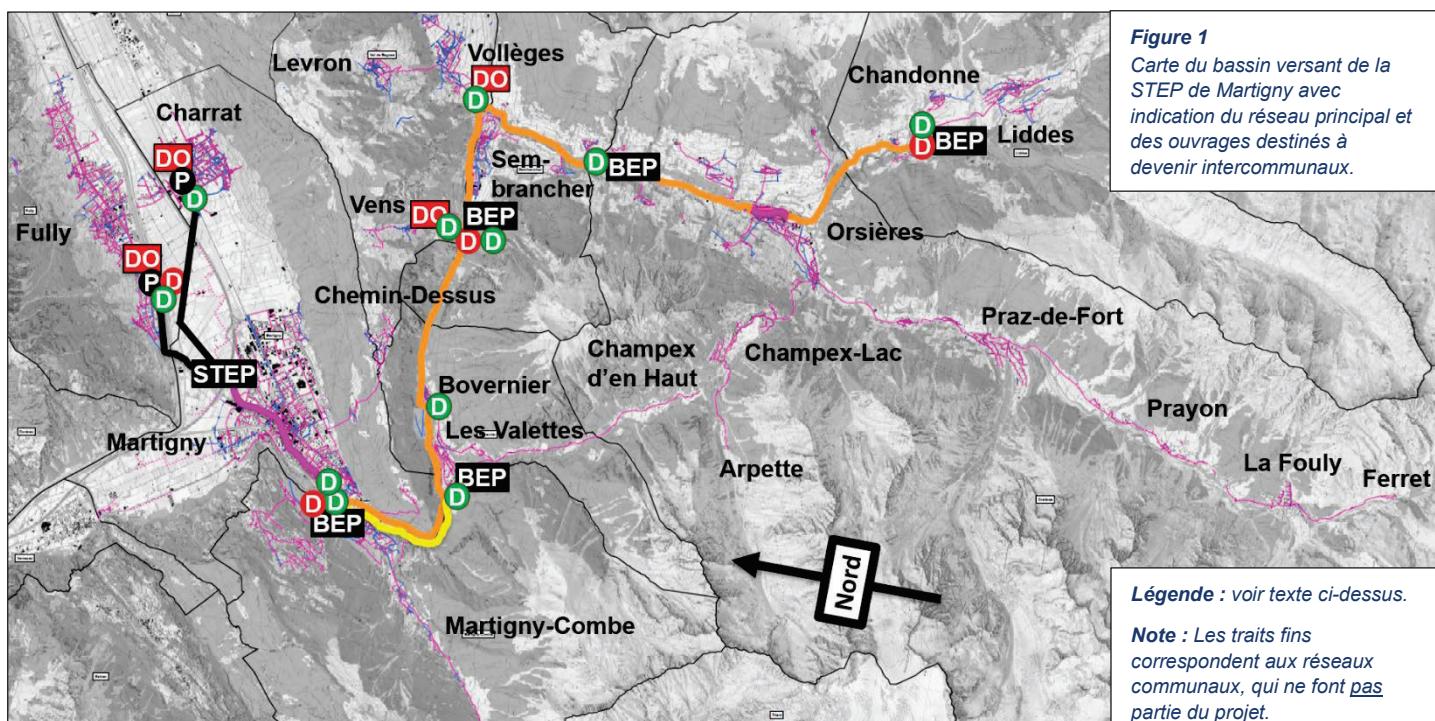
G Quel est le périmètre de MySTEP ?

Il couvre le bassin versant raccordé à la STEP pour les eaux usées domestiques, mixtes et industrielles qui sont amenées par le réseau principal, et ce sur le territoire de sept communes et, pour Val-de-Bagnes, celui de l'ancienne commune de Vollèges.

H Quels sont les ouvrages de MySTEP ?

- La **STEP** et ses ouvrages annexes (2 BEP, canal de fuite) ;
- Les **canalisations principales** d'aménée des eaux à la STEP, c'est-à-dire celles :
 - qui appartiennent actuellement à l'AELOVS,
 - que se partagent Bovernier et Martigny-Combe,
 - qui traversent Orsières et Martigny, et
 - qui servent au refoulement des eaux de Fully et Charrat vers la STEP ;
- **5 BEP** bassins d'eau pluviale ;
- **4 DO** déversoirs d'orage
- **11 débitmètres D** sur le réseau et **4 D** sur rejets de DO ou de BEP (non exploités à ce jour) ;
- **2 P** stations de pompage.

Tous ces ouvrages sont représentés à la **Figure 1** ci-dessous.



I Comment transférer ces ouvrages à MySTEP ?

La STEP, les 35 km de canalisations et 26 ouvrages spéciaux seront gérés en commun. Afin qu'ils deviennent intercommunaux, leur propriété doit être transférée des communes et d'AELOVS à MySTEP.

La STEP sera transférée, en l'état, dès la création de MySTEP en 2026.

Le réseau principal et ses ouvrages spéciaux, en revanche, seront d'abord remis à niveau par les communes ou l'AELOVS qui en sont actuellement propriétaires. Une fois ces travaux réalisés, les ouvrages seront transférés à MySTEP. Ceci garantit d'avoir des installations conformes et pleinement fonctionnelles.

Lors du transfert, MySTEP rachètera les ouvrages à chaque commune à la valeur de la part du capital-actions qu'elle aura investi dans MySTEP. Les dettes, provisions ou engagements éventuels liés à ces ouvrages resteront à la charge des communes ou de l'association qui les détenaient auparavant.

Le transfert ne donne pas lieu à un échange de liquidités : la contrepartie est comptabilisée comme prêt à MySTEP.

Ce processus permet de constituer progressivement un patrimoine commun solide, sans frais de rachat, tout en garantissant une répartition équitable des responsabilités entre les communes et de conserver de la liquidité à MySTEP.

J Quelle est la gouvernance de MySTEP ?

La gouvernance de MySTEP reprend les principes classiques d'une société anonyme, comparables à une organisation communale dans la mesure où l'assemblée générale joue le rôle du législatif et le conseil d'administration celui de l'exécutif.

L'assemblée générale (AG) réunit les huit communes actionnaires et constitue l'organe suprême. Elle élit le conseil d'administration, approuve les comptes et définit les grandes orientations. Les droits de vote sont liés au nombre d'actions, qui sont entièrement libérées et réparties comme suit :

- 4'000 actions pour la commune de Martigny,
- 2'000 pour Fully,
- 1'000 pour Bovernier, Liddes, Martigny-Combe, Orsières, Sembrancher et Val de Bagnes.

Cette clé « 4–2–1 » reflète une volonté d'équilibre entre les communes, en tenant compte de leur poids démographique et financier, tout en garantissant qu'aucune d'entre elles ne dispose de la majorité.

Les décisions de l'AG sont, en principe, prises à la majorité simple, avec voix prépondérante du président de séance. Certaines décisions importantes – p. ex. la modification des statuts, l'augmentation du capital ou encore une fusion ou dissolution – requièrent une majorité qualifiée.

Le conseil d'administration (CA) exerce la haute direction de la société. Il compte entre 3 et 9 membres, selon décision de l'assemblée générale. La configuration de référence prévoit 7 membres, répartis comme suit :

- 3 représentants pour Martigny, (dont la présidence, avec voix prépondérante),
- 1 représentant pour Fully,
- 3 représentants pour l'ensemble des autres communes.

K Comment fonctionne MySTEP ?

La direction opérationnelle met en œuvre les décisions du conseil d'administration. Elle est confiée à Sinergy Infrastructure SA, qui assure déjà l'exploitation de la STEP. Cela garantit la continuité des prestations et une transition fluide vers la nouvelle organisation. L'équipe actuelle sera renforcée pour prendre en charge la gestion du réseau principal, qui est aujourd'hui assurée par les communes.

Ses missions couvrent l'exploitation quotidienne de la STEP et du réseau principal, la planification à long terme au moyen d'un PGEE régional (en complément des PGEE communaux), la réalisation des investissements nécessaires pour maintenir et adapter les ouvrages, ainsi que la gestion du personnel, des finances, des contrats et du suivi des données et mandats externes.

L Quel est le budget prévisionnel de MySTEP ?

Le budget prévisionnel de fonctionnement de MySTEP comprend les charges d'exploitation de la STEP, les amortissements et provisions pour le renouvellement, ainsi que la gestion du réseau principal.

D'actuellement 3 millions de francs par an, il montera progressivement jusqu'à environ 7 millions à l'horizon 2036, en fonction du volume et de l'amortissement des investissements de modernisation et d'agrandissement du projet « STEP 2050 » ainsi que des coûts du réseau principal.

Cette hausse progressive du budget – indépendante du projet de gouvernance à proprement parler – doit être répercutée sur les taxes d'assainissement communales, ce qui implique pour chaque commune d'adapter son règlement en la matière si cela n'a pas déjà été fait.

Par ailleurs, les communes garantissent – non solidairement – les emprunts contractés par MySTEP. Ce cautionnement est réparti selon la clé de répartition des coûts (voir lettre **M**).

M Comment répartir les coûts de MySTEP ?

La clé de répartition des coûts est fixée dans la convention d'actionnaires. Elle comportera deux composantes :

- 70% selon les volumes d'eau potable consommés (mesurés par compteur et facturés par les communes) restitués au réseau d'assainissement et donc soumis à la taxe communale,
- 30% selon le volume d'eaux usées mesuré dans le réseau aux stations de mesure **D** de la **Figure 1**.

Tant que les conditions d'une détermination fiable et précise de la clé ci-dessus ne sont pas réunies, la répartition se fait selon la clé actuelle par équivalents-habitants (EH) de 2022 rappelée ci-dessous.

Commune	Clé 2022 par EH
Orsières	9.05 %
Liddes	1.74 %
Sembrancher	2.76 %
Val de Bagnes (Vollèges)	4.14 %
Bovernier	1.79 %
Martigny-Combe	6.23 %
Martigny	54.57 %
Fully	19.72 %

N Quel est le planning prévisionnel ?

Fin 2025, les législatifs communaux se prononcent sur la création de MySTEP SA (voir lettre **P**). La société est constituée en 2026, avec la mise en place

de ses organes et la signature de la convention d'actionnaires.

En 2026, la STEP est transférée à MySTEP. Le transfert du réseau et de ses ouvrages spéciaux suivra progressivement jusqu'au 31 décembre 2029, au rythme de leur mise à niveau.

La direction opérationnelle (Sinergy), déjà active sur la STEP, prendra en charge l'exploitation du système au fur et à mesure du transfert de propriété.

En parallèle, les règlements communaux sont adaptés et le projet d'extension « STEP 2050 » est mis en œuvre, de pair avec l'intégration complète du réseau principal et de ses ouvrages spéciaux et la planification régionale (PGEE régional).

O En résumé, pourquoi MySTEP ?

MySTEP assure le financement du projet « STEP 2050 » et met en place une gouvernance commune et équitable au sein du bassin versant. En regroupant STEP et réseau principal, MySTEP :

- Protège l'environnement ;
- Sécurise à long terme le système d'assainissement ;
- Optimise les coûts ;
- Répartit équitablement les charges ;
- Permet aux communes de décider ensemble de l'avenir des infrastructures ;
- Offre une gestion professionnelle et stable.

P Acceptez-vous le projet « MySTEP SA » ?

En votant « oui », vous acceptez :

- 1) La **constitution** de la société anonyme en mains publiques « MySTEP SA », sur la base des statuts et de la convention d'actionnaires présentés ;
- 2) La **souscription et la libération**, par votre commune, d'actions de « MySTEP SA », selon la clé prévue dans les statuts ;
- 3) Le **transfert de la STEP** à « MySTEP SA », en l'état, par la commune de Martigny ;
- 4) Le **transfert des réseaux et ouvrages spéciaux** concernés par la régionalisation, à une valeur correspondant au capital-actions investi par votre commune, avec l'engagement de les avoir remis à niveau d'ici le 31 décembre 2029 ;
- 5) Le **cautionnement** non solidaire par votre commune, des emprunts contractés par « MySTEP SA », proportionnellement à la clé de répartition des coûts.

STATUTS

MySTEP SA

de siège social à Martigny (Valais)

TITRE I : DENOMINATION – SIEGE – BUT – DUREE

Article 1 – Raison sociale

Il est formé sous la raison sociale **MySTEP SA** une société anonyme régie par les présents statuts et, pour tous les cas qui n'y sont pas prévus, par le Titre XXVI du Code des obligations.

Article 2 – Siège

Le siège de la société est à **Martigny (Valais)**.

Article 3 – But

La société a pour but principal d'assurer le transfert des eaux usées des zones urbanisées du bassin versant jusqu'à la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Martigny et d'y assurer leur épuration dans le respect de la législation, de la réglementation et de l'état de la technique.

La société pourra effectuer soit pour son propre compte, soit pour le compte de tiers, toutes autres activités de toute nature, notamment assurer la planification générale de l'évacuation des eaux usées, assurer la coordination des activités afin de permettre une utilisation optimale du système d'assainissement ainsi que toutes activités convergentes tant mobilières qu'immobilières,

La société a uniquement un but de service public de sorte qu'elle ne poursuit pas un but lucratif en vue de la distribution d'un dividende.

Article 4 – Durée

La durée de la société est indéterminée.

TITRE II : CAPITAL-ACTIONS – ACTIONS

Article 5 – Capital-actions

Le capital-actions de la société est de CHF 1'200'000 (un million deux cent mille francs suisses).

Il est divisé en 12'000(douze-mille) actions d'une valeur nominale de CHF 100.- (cent francs suisses) chacune, entièrement libérées.

Article 6 – Type d'actions – transfert

Les actions sont nominatives, numérotées et signées par l'administrateur unique ou deux membres du conseil d'administration.

Leur cession s'opère par voie d'endossement et est subordonnée à l'approbation du conseil d'administration, aux conditions ci-dessous,

Si la société entre en liquidation, les restrictions quant à la transmissibilité des actions tombent.

Article 6bis – Restriction au transfert

Le conseil d'administration peut refuser d'approuver le transfert d'actions dans les cas suivants :

- En offrant à l'aliénaire de reprendre les actions pour son propre compte, pour le compte d'autres actionnaires ou pour celui de tiers, à leur valeur vénale au moment de la requête.
- En invoquant un juste motif. Constitue notamment un juste motif la protection de la composition du cercle des actionnaires eu égard au but social ou à l'indépendance économique de la société, notamment l'exclusion des concurrents de la société.
- Si l'acquéreur n'a pas expressément déclaré qu'il reprenait les actions en son propre nom et pour son propre compte.

Tant que l'approbation nécessaire au transfert d'actions n'est pas donnée, la propriété des actions et tous les droits en découlant restent à l'actionnaire inscrit au registre des actions, sauf si les actions ont été acquises dans une procédure d'exécution forcée, auquel cas la propriété du titre et les droits patrimoniaux passent directement à l'acquéreur qui ne bénéficiera toutefois des droits sociaux qu'au moment de l'approbation par la société.

L'approbation est réputée accordée si la société ne la refuse pas dans les trois (3) mois qui suivent la réception de la requête ou la rejette à tort.

Article 6ter – Registre des actions

La société tient un registre des actions qui mentionne le nom et l'adresse de leurs propriétaires

L'inscription au registre des actions n'a lieu qu'au vu d'une pièce établissant l'acquisition du titre en propriété et seulement si les conditions visées à l'article 6bis sont remplies.

Est considéré comme actionnaire à l'égard de la société, celui qui est inscrit au registre des actions.

Article 7 – Annonce d'ayants droit économiques

Quiconque acquiert, seul ou de concert avec un tiers, des actions d'une société dont les titres ne sont pas cotés en bourse et dont la participation, à la suite de cette opération, atteint ou dépasse le seuil de 25 % du capital-actions ou des voix, est tenu d'annoncer dans un délai d'un mois à la société le prénom, le nom et l'adresse de la personne physique pour le compte de laquelle il agit en dernier lieu (ayant droit économique).

L'actionnaire est tenu de communiquer à la société toute modification du prénom, du nom ou de l'adresse de l'ayant droit économique.

L'actionnaire ne peut pas exercer les droits sociaux liés aux actions dont l'acquisition est soumise à l'obligation d'annoncer tant qu'il ne s'est pas conformé à cette dernière.

Il ne peut faire valoir les droits patrimoniaux liés à ses actions qu'une fois qu'il s'est conformé à son obligation d'annoncer.

Article 8 – Droits et obligations des actionnaires

Chaque action est indivisible à l'égard de la société qui ne reconnaît qu'un propriétaire pour une action.

Les actionnaires ne sont tenus que des prestations statutaires et ne répondent pas personnellement des dettes sociales.

TITRE III : ASSEMBLEE GENERALE

Article 9 – Portée des décisions

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de la société.

Ses décisions sont obligatoires pour tous les actionnaires, même non présents ou non représentés.

Les décisions de l'assemblée générale qui violent la loi ou les statuts peuvent être attaquées par le conseil d'administration ou par chaque actionnaire, dans les cas visés aux articles 706, 706a et 706b du Code des obligations.

Article 10 – Compétences

L'assemblée générale des actionnaires a le droit intransmissible :

1. d'adopter et de modifier les statuts ;
2. de nommer et révoquer les membres du conseil d'administration et l'organe de révision ;
3. d'approuver le rapport annuel, les comptes consolidés (cas échéant) et les comptes annuels et de déterminer l'emploi du bénéfice résultant du bilan ;
4. de donner décharge aux membres du conseil d'administration ;
5. de prendre toutes les décisions qui lui sont réservées par la loi ou les statuts.

Article 11 – Réunion

L'assemblée générale ordinaire se réunit chaque année dans les six mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Une assemblée générale des actionnaires peut être réunie extraordinairement, aussi souvent qu'il est nécessaire.

Les dispositions qui suivent s'appliquent aussi bien aux assemblées générales ordinaires qu'extraordinaires.

Article 12 – Convocation

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration et, au besoin, par l'organe de révision, les liquidateurs ou les représentants des obligataires.

Un ou plusieurs actionnaires, représentant ensemble le 10 % au moins du capital-actions peuvent aussi requérir la convocation de l'assemblée générale ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

En outre, des actionnaires dont les actions totalisent une valeur nominale d'un million de francs peuvent requérir l'inscription d'un objet à l'ordre du jour.

La convocation et l'inscription d'un objet à l'ordre du jour doivent être requises par écrit en indiquant les objets de discussion et les propositions.

Article 13 – Mode de convocation

L'assemblée générale est convoquée 20 jours au moins avant la date de sa réunion selon le mode de communication prévu à l'art. 35.

La convocation mentionne les objets portés à l'ordre du jour ainsi que les propositions du conseil d'administration ou des actionnaires qui ont demandé la convocation de l'assemblée ou l'inscription d'un objet à l'ordre du jour. Elle mentionne également que le rapport de gestion et le rapport de révision sont mis à disposition des actionnaires, au siège de la société, 20 jours au plus tard avant l'assemblée générale.

Aucune décision ne peut être prise sur des objets qui n'ont pas été ainsi portés à l'ordre du jour, sauf sur les propositions de convoquer une assemblée générale extraordinaire ou d'instituer un contrôle spécial ou d'élire un organe de révision.

Il n'est pas nécessaire d'annoncer à l'avance les propositions entrant dans le cadre des objets portés à l'ordre du jour ni les délibérations qui ne doivent pas être suivies d'un vote.

Les membres du conseil d'administration ont le droit de prendre part à l'assemblée générale. Ils peuvent faire des propositions.

Article 14 – Assemblée universelle

Les propriétaires ou les représentants de la totalité des actions peuvent, s'il n'y a pas d'opposition, tenir une assemblée générale sans observer les formes prévues pour sa convocation.

Aussi longtemps qu'ils sont réunis, cette assemblée a le droit de délibérer et de statuer valablement sur tous les objets qui sont du ressort de l'assemblée générale.

Article 15 – Légitimation

Vis-à-vis de la société, tout actionnaire inscrit sur le registre des actions est autorisé à exercer le droit de vote.

Un actionnaire peut faire représenter ses actions par un tiers, actionnaire ou non, muni de pouvoirs écrits.

Si la société propose aux actionnaires de les faire représenter à une assemblée générale par un membre de ses organes ou par une autre personne dépendant d'elle, elle doit aussi désigner une personne indépendante que les actionnaires puissent charger de les représenter.

Les organes, les représentants indépendants et les représentants dépositaires doivent communiquer à la société le nombre, l'espèce, la valeur nominale et la catégorie des actions qu'ils représentent.

Article 16 – Organisation de l'assemblée

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration ou, à son défaut, par un autre administrateur, ou encore, à défaut, par toute autre personne désignée par l'assemblée générale.

Le président désigne le secrétaire, qui peut ne pas être un actionnaire, ce rôle pouvant, cas échéant, être rempli par l'officier public qui a été requis de dresser le procès-verbal des délibérations en la forme authentique.

Article 17 – Droit de vote

Les actionnaires exercent leur droit de vote à l'assemblée générale proportionnellement au nombre d'actions qui leur appartiennent.

Article 18 – Quorum et majorités

L'assemblée générale est valablement constituée quel que soit le nombre des actionnaires présents ou représentés.

Si une disposition impérative de la loi ou des statuts n'en dispose pas autrement, l'assemblée générale prend ses décisions et procède aux élections à la majorité des voix attribuées aux actions représentées.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Toutefois, une décision de l'assemblée générale recueillant au moins les deux tiers des voix attribuées aux actions représentées et la majorité absolue des valeurs nominales représentées est nécessaire pour :

1. la modification du but social ;
2. la réunion d'actions, pour autant que le consentement de tous les actionnaires concernés ne soit pas requis ;
3. l'augmentation du capital-actions au moyen des fonds propres, contre apport en nature ou par compensation, et pour l'attribution d'avantages particuliers ;
4. la limitation ou la suppression du droit de souscription préférentiel ;
5. la création d'un capital conditionnel, l'institution d'une marge de fluctuation du capital ou, pour autant que les conditions soient remplies, la constitution d'un capital de réserve au sens de la loi sur les banques ;
6. la transformation de bons de participation en actions ;
7. l'introduction d'actions à droit de vote privilégié ;
8. la restriction de la transmissibilité des actions nominatives ;
9. le changement de la monnaie dans laquelle le capital-actions est fixé ;
10. l'introduction de la voix prépondérante du président à l'assemblée générale ;

11. l'introduction d'une disposition statutaire prévoyant la tenue de l'assemblée générale à l'étranger ;
12. la décotation des titres de participation de la société ;
13. le transfert du siège de la société ;
14. l'introduction d'une clause d'arbitrage dans les statuts ;
15. le renoncement à la désignation d'un représentant indépendant en vue de la tenue d'une assemblée générale virtuelle dans les sociétés dont les actions ne sont pas cotées en bourse ;
16. la dissolution de la société.

Les dispositions de la Loi fédérale sur la fusion, la scission, la transformation et le transfert de patrimoine (LFus) sont réservées.

Article 19 – Procès-verbal

Le conseil d'administration prend les mesures nécessaires pour constater le droit de vote des actionnaires.

Il veille à la rédaction du procès-verbal. Celui-ci mentionne :

1. Le nombre, l'espèce, la valeur nominale et la catégorie des actions représentées par les actionnaires, les organes, ainsi que les représentants indépendants et les représentants dépositaires.
2. Les décisions et le résultat des élections.
3. Les demandes de renseignements et les réponses données.
4. Les déclarations dont les actionnaires demandent l'inscription.

Le procès-verbal est signé par le président et le secrétaire de l'assemblée.

Les actionnaires ont le droit de consulter le procès-verbal.

TITRE IV : CONSEIL D'ADMINISTRATION

Article 20 – Composition

La société est administrée par un conseil d'administration composé de 3 à 9 (neuf) membres, nommés par l'assemblée générale.

Il est composé au minimum de :

- ✓ Trois (3) membres du conseil d'administration désignés par la Commune de Martigny
- ✓ un (1) membre du conseil d'administration désigné par la Commune de Fully
- ✓ trois (3) membres du conseil d'administration désignés d'entente par les Commune de Liddes, Sembrancher, Bovernier, Val de Bagnes, Orsières et Martigny-Combe

Article 21 – Durée du mandat et fonctions

La durée de fonction des administrateurs de quatre (4) ans. Elle prend fin lors de la première assemblée générale ordinaire ou extraordinaire qui suit l'expiration de leur mandat.

Les administrateurs sont rééligibles.

Le conseil d'administration désigne son président et le secrétaire. Ce dernier n'appartient pas nécessairement au conseil.

Le président du conseil d'administration devra obligatoirement être désigné parmi l'un des trois (3) membres du conseil d'administration représentant la Commune de Martigny.

Article 22 – Quorum et majorité

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix émises par les membres présents, pourvu toutefois que ceux-ci forment la majorité du conseil.

Le conseil d'administration est présidé par le président, à défaut par le vice-président, ou à défaut par un administrateur.

En cas de partage égal des voix, celle du président est prépondérante.

Article 23 – Procès-verbal

Il est tenu un procès-verbal des décisions et des délibérations du conseil d'administration.

Celui-ci est signé par le président de la séance et le secrétaire. Il doit mentionner les membres présents.

Il est tenu un procès-verbal même lorsqu'une seule personne est chargée de l'administration.

Les décisions du conseil d'administration peuvent également être prises en la forme d'une approbation donnée par écrit à une proposition, à moins que la discussion ne soit requise par l'un de ses membres. Elles doivent être inscrites dans le procès-verbal.

Article 24 – Convocation et compétences

Le conseil d'administration est convoqué par son président, chaque membre pouvant exiger la convocation immédiate d'une séance en indiquant les motifs.

Le conseil d'administration peut prendre des décisions sur toutes les affaires qui ne sont pas attribuées à l'assemblée générale par la loi ou les statuts.

Il gère les affaires de la société dans la mesure où il n'en a pas délégué la gestion.

Il a les attributions intransmissibles et inaliénables suivantes :

1. Exercer la haute direction de la société et établir les instructions nécessaires.
2. Fixer l'organisation.
3. Fixer les principes de la comptabilité et du contrôle financier ainsi que le plan financier pour autant que celui-ci soit nécessaire à la gestion de la société.
4. Nommer et révoquer les personnes chargées de la gestion et de la représentation.
5. Exercer la haute surveillance sur les personnes chargées de la gestion, pour s'assurer notamment qu'elles observent la loi, les statuts, les règlements et les instructions données.
6. Établir le rapport de gestion, préparer l'assemblée générale et exécuter ses décisions.

7. Déposer la demande de sursis concordataire et aviser le tribunal en cas de surendettement.

Article 25 – Délégation et règlement d’organisation

Le conseil d’administration peut confier tout ou partie de la gestion à un ou plusieurs de ses membres ou à des tiers conformément au règlement d’organisation. A défaut, elle est exercée conjointement par tous les membres.

Le règlement d’organisation fixe les modalités de la gestion, détermine les postes nécessaires, en définit l’attribution et règle en particulier l’obligation de faire rapport.

A la requête d’actionnaires ou de créanciers de la société qui rendent vraisemblable l’existence d’un intérêt digne de protection, le conseil d’administration les informe par écrit au sujet de l’organisation de la gestion.

Article 26 – Représentation

Le conseil d’administration représente la société à l’égard des tiers.

Le conseil d’administration peut déléguer le pouvoir de représentation à un ou plusieurs de ses membres (délégués) ou à des tiers (directeurs) auxquels il confère la signature individuelle ou collective.

Un membre au moins du conseil d’administration doit avoir qualité pour représenter la société.

La société doit pouvoir être représentée par un membre du conseil d’administration ou un directeur domicilié en Suisse avec signature individuelle, ou par deux d’entre eux domiciliés en Suisse avec signature collective à deux. Ces personnes doivent avoir accès au registre des actions et à la liste des ayants droit économiques.

Le conseil d’administration peut également nommer des fondés de procuration et d’autres mandataires commerciaux.

Si la société est représentée par la personne avec laquelle elle conclut un contrat, celui-ci doit être passé en la forme écrite. Cette exigence ne s’applique pas aux opérations courantes pour lesquelles la prestation de la société ne dépasse pas CHF 1'000.-- (mille francs suisses).

TITRE V : ORGANE DE REVISION

Article 27 – Election et renonciation

L’assemblée générale élit un organe de révision.

Elle peut renoncer à l’élection d’un organe de révision lorsque, cumulativement :

1. La société n'est pas assujettie au contrôle ordinaire ;
2. L'ensemble des actionnaires y consent ; et
3. L'effectif de la société ne dépasse pas 10 emplois à plein temps en moyenne annuelle.

Lorsque les actionnaires ont renoncé au contrôle restreint, cette renonciation est également valable les années qui suivent. Chaque actionnaire a toutefois le droit d'exiger un contrôle restreint et l'élection d'un organe de révision au plus tard 10 jours avant l'assemblée générale ordinaire.

Dans ce cas, l’assemblée générale ne peut prendre les décisions concernant l’approbation du

rapport annuel et des comptes qu'une fois que le rapport de révision est disponible.

Article 28 – Choix de l'organe de révision

Sont éligibles comme organe de révision une ou plusieurs personnes physiques ou morales ainsi que les sociétés de personnes.

L'organe de révision doit avoir en Suisse son domicile, son siège ou une succursale inscrite au registre du commerce. Lorsque la société a plusieurs organes de révision, au moins l'un de ces organes doit satisfaire à cette exigence.

Lorsque la société est tenue de soumettre ses comptes annuels au contrôle ordinaire d'un organe de révision en vertu de :

1. L'art. 727 al. 1 ch. 2 ou 3 CO,
2. L'art. 727 al. 2 CO,

l'assemblée générale élit comme organe de révision un expert-réviseur agréé au sens de la loi fédérale sur la surveillance des réviseurs.

Lorsque la société est tenue de soumettre ses comptes annuels au contrôle restreint d'un organe de révision et à défaut de renonciation au contrôle restreint au sens des présents statuts, l'assemblée générale élit comme organe de révision un réviseur agréé au sens de la loi fédérale sur la surveillance des réviseurs.

L'organe de révision doit être indépendant au sens de l'art. 728 CO, respectivement 729 CO.

L'organe de révision est élu pour la durée d'un exercice social. Son mandat prend fin avec l'approbation des derniers comptes annuels. Il peut être reconduit dans ses fonctions. L'assemblée des actionnaires peut, en tout temps, révoquer l'organe de révision avec effet immédiat. Elle ne peut révoquer l'organe de révision que pour de justes motifs.

TITRE VI : COMPTES ANNUELS – FONDS DE RESERVE – DIVIDENDE

Article 29 – Exercice social

La date de clôture est fixée par le conseil d'administration conformément aux dispositions légales.

Article 30 – Rapport de gestion

Pour chaque exercice, le conseil d'administration établit un rapport de gestion qui se compose des comptes annuels et du rapport annuel. Les comptes annuels se composent du bilan, du compte de résultat et de l'annexe. Ils doivent être tenus conformément aux prescriptions légales.

Article 31 – Réserve – attribution du bénéfice – dividende

La société n'a pas pour but, compte tenu de son utilité publique, de verser un dividende. Tout bénéfice sera affecté au but de la société.

Les dispositions impératives de la loi sur les réserves doivent être respectées.

TITRE VII : LIQUIDATION

Article 32 – Choix du liquidateur

En cas de dissolution de la société pour d'autres causes que sa faillite ou une décision judiciaire, la liquidation a lieu par les soins du conseil d'administration, à moins que l'assemblée générale ne désigne un ou d'autres liquidateurs. Le ou les liquidateurs sont inscrits en tant que tel(s) au registre du commerce par le conseil d'administration.

Au moins l'un des liquidateurs doit être domicilié en Suisse et avoir la qualité pour représenter la société.

Article 33 – Attributions

Pendant la liquidation, les pouvoirs des organes sociaux sont restreints aux actes qui sont nécessaires à cette opération et qui, de par leur nature, ne sont pas du ressort des liquidateurs.

L'assemblée générale des actionnaires conserve le droit d'approuver les comptes de la liquidation et de donner décharge au(x) liquidateur(s).

Le ou les liquidateurs sont autorisés à réaliser de gré à gré, s'ils le jugent à propos et sauf décision contraire de l'assemblée générale, les immeubles qui pourront appartenir à la société. Ils peuvent, en vertu d'une délibération de l'assemblée, transférer à des tiers, contre paiement ou autre contrevaleur, l'actif et le passif de la société dissoute.

L'actif disponible, après extinction du passif, doit être affecté à une personne morale poursuivant les mêmes buts d'utilité publique.

TITRE VIII : PUBLICATIONS – COMMUNICATIONS AUX ACTIONNAIRES – FOR

Article 34 – Publications

Les publications de la société sont valablement faites dans la Feuille Officielle Suisse du Commerce (FOSC).

Article 35 – Communications aux actionnaires

Les communications aux actionnaires, y compris les convocations aux assemblées générales (art. 13 al. 1), s'opèrent par écrit ou par courriel, à l'adresse inscrite au registre des actions.

Article 36 – For

Toutes les contestations qui pourront s'élever pendant la durée de la société ou sa liquidation, soit entre les actionnaires et la société ou ses administrateurs et réviseurs, soit entre les actionnaires eux-mêmes en raison des affaires de la société, seront soumises aux tribunaux du canton du siège de la société, sous réserve de recours au Tribunal Fédéral.

Ainsi adoptés lors de l'assemblée constitutive du

CONVENTION D'ACTIONNAIRES – MySTEP SA

Entre,

LA COMMUNE DE BOVERNIER, à Bovernier, représentée par M. Marcel GAY, de à et M. Félicien MICHAUD de à , agissant en application de la décision du Conseil municipal du , selon extrait du procès-verbal annexé,

LA COMMUNE DE FULLY, à Fully, représentée par Mme Caroline ANÇAY-RODUIT, de à et Mme Sandra DELÉGLISE de à , agissant en application de la décision du Conseil municipal du , selon extrait du procès-verbal annexé,

LA COMMUNE DE Liddes, à Liddes, représentée par Mme Tiziana LATTION, de à et Mme Astrid BONVOISIN MICHELLOD de à , agissant en application de la décision du Conseil municipal du , selon extrait du procès-verbal annexé,

LA COMMUNE DE MARTIGNY à Martigny, représentée par Mme Anne-Laure COUCHEPIN VOUILLOZ, de à Martigny, et M. Thierry PETOUD de à , agissant en application de la décision du Conseil municipal du , selon extrait du procès-verbal annexé,

LA COMMUNE DE MARTIGNY-COMBE, à Martigny-Croix, représentée par M. Emilien RODUIT, de..... à..... et M. Pascal GIROUD de à , agissant en application de la décision du Conseil municipal du , selon extrait du procès-verbal annexé,

LA COMMUNE D'ORSIERES, à Orsières, représentée par M. Joaquim RAUSIS, de..... à..... et Mme Christelle DARBELLAY TORNAY de à , agissant en application de la décision du Conseil municipal du , selon extrait du procès-verbal annexé,

LA COMMUNE DE SEMBRANCHER, à Sembrancher, représentée par M. Thierry VOUTAZ, de..... à..... et M. Daniel EMONET de à , agissant en application de la décision du Conseil municipal du , selon extrait du procès-verbal annexé,

LA COMMUNE DE VAL DE BAGNES, au Châble, représentée par M. Fabien SAUTHIER, de..... à..... et M. Pierre-Martin MOULIN de à , agissant en application de la décision du Conseil municipal du , selon extrait du procès-verbal annexé,

ci-après conjointement désignés « les actionnaires », il est convenu ce qui suit à titre de convention d'actionnaires de la société MySTEP SA (ci-après également dénommée « la Société »), de siège à Martigny.

1. PREAMBULE

MySTEP SA est une société à but non lucratif appartenant aux communes visant à assurer le transfert des eaux usées des zones urbanisées du bassin versant jusqu'à la station d'épuration des eaux usées (STEP) de Martigny et d'y assurer leur épuration

La société est active sur le territoire des Communes de Martigny, Bovernier, Fully, Liddes, Martigny-Combe, Orsières, Sembrancher et Val de Bagnes.

2. OBJET

2.1. La présente convention d'actionnaires règle les principes fondamentaux de la collaboration entre les actionnaires de la société MySTEP SA et notamment les obligations qu'ils s'engagent à respecter les uns envers les autres. Elle regroupe l'intégralité des actions de MySTEP SA nonobstant l'origine de leur acquisition.

2.2. Mission et vision

- 2.2.1. La mission de la collaboration consiste à offrir aux municipalités actionnaires de la société les infrastructures nécessaires et utiles afin de transférer et traiter les eaux usées, par le biais de conduites, d'ouvrages spéciaux et d'une station d'épuration (STEP), y compris de constituer, créer, mettre à disposition toutes les infrastructures en relation avec le traitement des eaux usées et ce en plein respect des dispositions légales tant fédérales, cantonales que communales applicables à une telle activité.
- 2.2.2. La vision des actionnaires est de garantir, dans le temps, le traitement des eaux usées de façon totalement adéquate, tout en développant et maintenant les infrastructures qui se justifient économiquement.

2.3. Description du modèle économique

- 2.3.1. La société MySTEP SA est une société qui a pour but d'épurer les eaux avec toutes les infrastructures relatives à cette activité, à savoir notamment :
 - Réaliser et assurer le maintien de façon optimale des infrastructures nécessaires au transfert et à l'épuration des eaux usées,
 - Financer et exploiter ces infrastructures,
 - Fournir des prestations de services nécessaires aux actionnaires.
- 2.3.2. MySTEP SA peut remplir les buts ci-dessus par ses propres moyens, par délégation ou par collaboration.

3. CAPITAL-ACTIONS, ACTIONNARIAT, INFRASTRUCTURES ET COÛTS D'EXPLOITATION

3.1. Capital-actions

- 3.1.1. Le capital-actions est fixé à la somme de CHF 1'200'000.-
- 3.1.2. Il est divisé en 12'000 actions nominatives d'une valeur nominale CHF 100.- chacune, entièrement libérées.
- 3.1.3. Dans un premier temps, les actionnaires fondateurs seront les seuls actionnaires de la société. La répartition est convenue comme :
 - 4000 actions nominatives pour la Commune de Martigny
 - 1000 actions nominatives pour la Commune de Martigny-Combe
 - 1000 actions nominatives pour la Commune de Bovernier
 - 2000 actions nominatives pour la Commune de Fully
 - 1000 actions nominatives pour la Commune de Liddes
 - 1000 actions nominatives pour la Commune d'Orsières
 - 1000 actions nominatives pour la Commune de Sembrancher
 - 1000 actions nominatives pour la Commune de Val de Bagnes
- 3.1.4. Le capital-actions peut être détenu par des personnes morales dont 51% du capital sont détenus en mains publiques

3.2. Valeur des infrastructures des communes reprises par MySTEP SA

Après la constitution, les parties envisagent de reprendre des différents actionnaires, les infrastructures remises à niveau conformément au rapport « Diagnostic des ouvrages

destinés à devenir régionaux » de Moret & Associés SA du 23 octobre 2023, ainsi que la STEP, conformément au rapport « Diagnostic des ouvrages destinés à devenir régionaux » de Moret & Associés SA du 15 avril 2024, ainsi que la STEP en l'état.

3.3. Cession des actions - principe

- 3.3.1. Les actionnaires s'engagent à ne pas disposer des actions qu'ils détiennent ou détiendront ultérieurement, ni à les vendre, les céder, les mettre en gage ou les transférer à quelque titre que ce soit, sauf en respectant les dispositions de la présente convention.
- 3.3.2. Toute manifestation de volonté ayant directement ou indirectement pour but le transfert de la propriété, de la possession, ou de la jouissance des actions à un tiers est considérée comme une cession, à l'exception du cas où les actions seraient transférées dans une structure juridique à laquelle l'actionnaire est lié (notamment toute société que l'actionnaire détient à raison de 50% ou plus). En tout état de cause, un tel transfert nécessitera une approbation sans réserve de la société reprenante au présent contrat.
- 3.3.3. Tout tiers qui acquiert des actions de la société MySTEP SA doit adhérer à la présente convention sans réserve. En conséquence, les actionnaires s'engagent expressément à ne pas transférer la propriété ou la jouissance de leurs actions à des tiers qui n'auraient pas préalablement adhéré sans réserve au présent contrat.
- 3.3.4. Toute cession d'action nécessite l'approbation et le concours du Conseil d'administration, conformément à l'article 6bis des statuts.

3.4. Cession des actions – droit préférentiel d'acquisition et droit de préemption

- 3.4.1. Toute cession d'actions, à quelque titre que ce soit, ou tout acte juridique équivalant économiquement à une vente, par un des actionnaires, donne aux autres actionnaires un droit préférentiel d'acquisition de ces actions.
- 3.4.2. Toute cession d'actions ou tout acte juridique équivalant économiquement à une vente constitue un cas de préemption, qui donne droit à l'exercice du droit de préemption par les autres actionnaires.
- 3.4.3. Lorsqu'un des actionnaires souhaite céder ses actions, à quelque titre que ce soit à un tiers ou qu'il se trouve dans l'obligation de le faire, il doit au préalable les offrir aux autres actionnaires.
- 3.4.4. L'avis de cession ou de vente doit être communiqué immédiatement au Conseil d'administration qui traitera de la question lors de sa prochaine séance.
- 3.4.5. Les actionnaires bénéficiant du droit préférentiel d'acquisition et, voulant l'exercer, doivent faire une offre d'achat écrite dans un délai de 30 jours dès réception de l'avis de cession.
- 3.4.6. Le Conseil d'administration conserve la possibilité de refuser la vente des actions. (art. 685 CO).
- 3.4.7. En cas de désaccord sur le prix, la détermination de la valeur des actions se fera selon les règles prévues ci-dessous 3.5.10
- 3.4.8. Si la vente ne se conclut pas, les frais d'évaluation sont mis à la charge du/des partenaire/s renonçant.
- 3.4.9. Le prix de vente convenu avec le tiers acquéreur n'a pas force obligatoire.

3.5. Conditions d'exercice du droit préférentiel d'acquisition et du droit de préemption

- 3.5.1. Lorsqu'un cas d'exercice des droits préférentiel d'acquisition ou de préemption se présente, le Conseil d'administration doit en informer immédiatement tous les actionnaires par lettre recommandée.
- 3.5.2. Dans l'hypothèse où un potentiel tiers acquéreur est déjà connu, l'information doit mentionner le nom du tiers acquéreur, ainsi que le prix offert.

- 3.5.3. Les actionnaires disposent d'un délai de 30 jours dès la date de réception de l'avis d'information pour déclarer par lettre recommandée s'ils entendent exercer leurs droits.
- 3.5.4. A défaut de réponse dans la forme et le délai fixé, il est considéré que le partenaire a renoncé à ses droits pour le cas en question.
- 3.5.5. En cas d'exercice des droits par plusieurs actionnaires, ceux-ci ont droit à un nombre d'actions proportionnel à leur participation au capital-actions au moment de la réalisation de la condition à laquelle est subordonné l'exercice du droit.
- 3.5.6. Un partenaire ne peut être contraint d'acquérir des actions.
- 3.5.7. S'il refuse de le faire, les actions auxquelles il a droit sont proposées aux autres actionnaires ayant fait valoir leurs droits, proportionnellement à leur participation au capital-actions au moment de la connaissance de la condition à laquelle est subordonné l'exercice du droit.
- 3.5.8. Lorsqu'aucun des actionnaires ne désire exercer ses droits, le partenaire détenant les actions peut en disposer dans les limites des statuts et de la présente convention.
- 3.5.9. La renonciation à l'exercice du droit préférentiel d'acquisition ne vaut pas renonciation au droit de préemption.
- 3.5.10. Détermination du prix : en cas de désaccord sur le prix, le Conseil d'administration peut mandater une fiduciaire indépendante des parties (en aucun cas l'organe de révision) de fixer, de manière définitive, la valeur d'achat de chaque action. Son travail consistera en une expertise-arbitrage au sens de l'article 189 du code de procédure civile suisse. L'expert-arbitre doit se fonder sur les dispositions de la présente Convention pour effectuer son évaluation. Il impartit un délai de 10 jours à chaque actionnaire pour proposer un prix. Les coûts de l'expertise-arbitrage sont à la charge des parties à la procédure et leur sont imputés en fonction de la différence entre la valeur proposée par ces parties en début de procédure et le prix finalement fixé par l'expert-arbitre.
- 3.5.11. La valeur réelle des actions calculée correspond au minimum à la valeur substantielle.

3.6. Admission d'un nouvel actionnaire

- 3.6.1. Cas échéant, la décision d'admission d'un nouvel actionnaire, lequel doit remplir les conditions prévues par la présente convention, requiert l'unanimité des voix des actionnaires, qui décident librement, sur la base de critères stratégiques et économiques. A défaut d'accord, le Conseil d'administration refusera le transfert afin de déclencher la procédure prévue par les statuts (article 6bis– art. 685 a CO).
- 3.6.2. Tout nouvel actionnaire est soumis aux mêmes règles que les autres actionnaires de la société, selon la présente convention.
- 3.6.3. Le Conseil d'administration peut proposer, à l'unanimité, un nouvel actionnaire et lui permettre d'entrer au capital-actions de la société par une augmentation du capital-actions, pour laquelle les actionnaires signataires de la présente convention renonceraient à leur droit préférentiel de souscription. La valeur de souscription sera définie par le Conseil d'administration (agio éventuel).
- 3.6.4. En cas d'augmentation du capital-actions, les actionnaires historiques (Commune de Martigny, Commune de Martigny-Combe, Commune de Bovernier, Commune de Fully, Commune de Liddes, Commune d'Orsières, Commune de Sembrancher, Commune de Val de Bagnes) ont un droit préférentiel de souscriptions aux nouvelles actions permettant de garantir aux Communes une majorité dans les participations au capital-actions.

3.7. Sortie d'un actionnaire

- 3.7.1. L'exercice du droit de sortie par un ou plusieurs actionnaires n'entraîne pas la résiliation de la Convention pour les autres actionnaires, ni la dissolution de la société.
- 3.7.2. L'actionnaire sortant ne peut contraindre les actionnaires à racheter ses actions s'il ne trouve pas de tiers-acquéreur pour celles-ci.

4. RÉPARTITION DES COÛTS DE MySTEP SA

- 4.1.1. La répartition des coûts de MySTEP SA sur les communes membres se fait selon la clé suivante :
- 70% selon la quantité d'eau polluée restituée au réseau d'assainissement, admis égal aux mètres cube d'eau potable consommée rejetée au réseau d'assainissement, quantifiés par le biais des mètres cube d'eau potable soumis à la taxe d'assainissement dans chaque commune,
 - 30% selon le volume d'eau usée mesuré dans le réseau d'assainissement afin de tenir compte des eaux claires parasites, selon les mesures à mettre en place dans les conduites et ouvrages du réseau de MySTEP SA.
- 4.1.2. Tant que les conditions d'une détermination fiable et précise de la clé selon le point 4.1.1 ci-dessus ne sont pas réunies dans toutes les communes, la répartition des coûts s'effectue selon la clé des équivalents-habitants (EH) de l'année précédent sa détermination telle que calculée dans son rapport du 3 mai 2022 :
- 54.57 % pour la Commune de Martigny
 - 6.23 % pour la Commune de Martigny-Combe
 - 1.79 % pour la Commune de Bovernier
 - 19.72 % pour la Commune de Fully
 - 1.74 % pour la Commune de Liddes
 - 9.05 % pour la Commune d'Orsières
 - 2.76 % pour la Commune de Sembrancher
 - 4.14 % pour la Commune de Val de Bagnes
- 4.1.3. La Société refacturera aux actionnaires ses charges selon le principe de couverture des coûts, les clés y relatives sont définies dans la convention d'actionnaires. À défaut d'une convention d'actionnaires, les coûts seront répartis au prorata des équivalents-habitants

5. ORGANISATION ET CONDUITE

5.1. Organes de la société

- 5.1.1. La société MySTEP SA est constituée des organes suivants :
- Assemblée générale ;
 - Conseil d'administration.
- 5.1.2. Les Actionnaires envisagent de faire adopter par le Conseil d'administration de MySTEP SA, après la constitution de la société, un règlement d'organisation conforme aux dispositions de la présente convention.

5.2. Assemblée générale et Conseil d'administration

- 5.2.1. Les actionnaires s'engagent à exercer leurs droits de vote à l'Assemblée générale en respectant les dispositions de la présente convention.
- 5.2.2. Les actionnaires s'engagent notamment à élire au Conseil d'administration les candidats présentés par les autres actionnaires et ce pour une durée de quatre ans.
- 5.2.3. Le Conseil d'administration se composera de trois à neuf membres au maximum. Le(s) représentant(s) des corporations publiques sont délégués par les communes (art. 762 CO). Les autres membres sont élus par l'assemblée générale sur proposition des actionnaires. La Présidence sera assumée par un représentant de la Commune de Martigny ; la Vice-présidence sera assurée par le représentant d'une des autres communes siégeant au conseil d'administration.
- 5.2.4. Il est renvoyé, pour le surplus, aux statuts de la MySTEP SA.

6. EXECUTION DE LA CONVENTION

6.1. Entrée en vigueur, durée, résiliation et dissolution

- 6.1.1. La présente convention d'actionnaires entre en vigueur à sa signature par les Actionnaires.
- 6.1.2. La présente convention est conclue jusqu'au 31.12.2037 dès sa signature par toutes les parties. Elle se renouvelera tacitement de 4 ans en 4 ans si elle n'est pas dénoncée avec un préavis de 12 mois pour la fin de l'échéance correspondante, adressé par courrier recommandé aux autres actionnaires.
- 6.1.3. La résiliation de la présente convention n'entraîne pas la dissolution de la société, mais le retrait de l'actionnaire résiliant, qui devra céder ses actions aux autres actionnaires, selon les règles relatives à la cession des actions fixées ci-dessus.
- 6.1.4. Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée adressée à toutes les actionnaires.

6.2. Concurrence

Chaque partenaire s'engage, par son activité, à ne pas faire concurrence de quelque manière que ce soit, à la société MySTEP SA et à agir dans l'intérêt commun, et ce sous réserve des activités existantes ou de l'accord unanime des actionnaires.

6.3. Invalidité

- 6.3.1. Si une disposition de la présente convention d'actionnaires s'avère non valable, nulle ou inapplicable, les autres dispositions demeurent en vigueur tant que l'on ne doit pas supposer que ce contrat n'aurait pas été conclu sans cette disposition.
- 6.3.2. En cas de divergence entre les statuts de la Société, le règlement concernant son organisation et le présent Contrat, les dispositions du présent Contrat priment dans la mesure où de telles divergences concernent les relations entre les actionnaires.
- 6.4.3. Dans le cas où l'une des dispositions du présent Contrat devait être déclarée illégale, nulle ou inapplicable par la suite d'une décision de justice, une telle disposition deviendrait nulle et sans effet, mais son illégalité, sa nullité ou son inapplicabilité ne devrait pas dans la mesure du possible avoir un quelconque effet sur ou limiter les autres dispositions du présent Contrat. Les parties conviennent de remplacer la disposition nulle par une disposition valable correspondant par son contenu au but assigné par les actionnaires à la disposition caduque. Le même principe s'applique en cas de lacune.

6.4. Intégralité de la convention

- 6.5.1. La présente convention d'actionnaires constitue l'intégralité de l'accord entre les Actionnaires en ce qui concerne l'objet des présentes. Elle annule et remplace tout accord antérieur oral ou écrit.
- 6.5.2. Par la signature de la présente convention, les parties déclarent expressément exclure les règles de la société simple (art. 530 ss. CO).

6.5. Amendements à la convention

Tout amendement ou autre modification de la présente convention d'actionnaires requiert l'unanimité des actionnaires et le respect de la forme écrite.

6.6. Expédition

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux identiques, à savoir un pour chaque partenaire.

6.7. Litiges et for

- 6.7.1. Tout différend relatif à la présente convention, et qui ne pourrait être résolu par l'accord des actionnaires, sera tranché par les tribunaux ordinaires.
- 6.7.2. Le for est au siège de la société.

Ainsi fait en neuf exemplaires originaux

.....

Lieu et date

.....

Commune de Martigny

.....

Lieu et date

.....

Commune de Martigny-Combe

.....

Lieu et date

.....

Commune de Bovernier

.....

Lieu et date

.....

Commune Fully

.....

Lieu et date

.....

Commune Liddes

.....

Lieu et date

.....

Commune d'Orsières

.....

Lieu et date

.....

Commune de Sembrancher

.....

Lieu et date

.....

Commune de Val de Bagnes